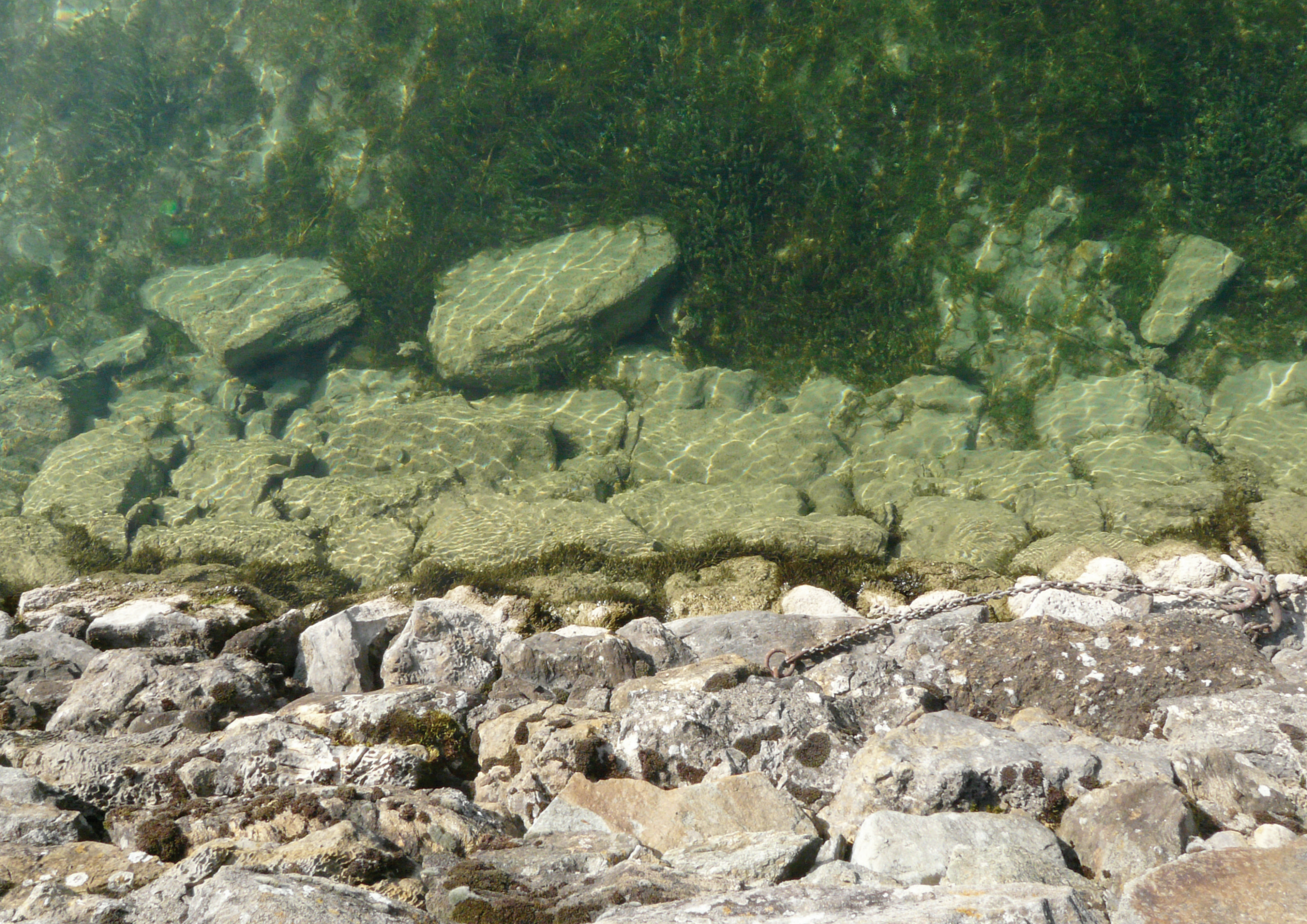


ÉTUDE DE BASE PAYSAGES DES RIVES DU CANTON DE NEUCHÂTEL





lausanne
av. de montchoisi 21
1006 lausanne
t 021 619 90 90 f 021 619 90 99
lausanne@urbaplan.ch

fribourg
rue pierre-aeby 17
cp 87 - 1702 fribourg
t 026 322 26 01 f 026 323 11 88
fribourg@urbaplan.ch

genève
rue abraham-gevray 6
cp 1722 - 1211 genève 1
t 022 716 33 66 f 022 716 33 60
geneve@urbaplan.ch

neuchâtel
rue du seyon 10
cp 3211 - 2001 neuchâtel
t 032 729 89 89 f 032729 89 80
neuchatel@urbaplan.ch

SOMMAIRE

Introduction générale	
PHASE 1 : DIAGNOSTIC PAYSAGER	7
Introduction	9
Plan et diagramme	11
Fiches des unités paysagères	21
Conclusion	49
PHASE 2 : ANALYSES THÉMATIQUES	51
Introduction	53
Conditions cadres	55
Accessibilités	59
Affectations et propriétés publiques	61
Nature, patrimoine et environnement	63
Synthèse	65
PHASE 3 : PROJET de PAYSAGE	67
Introduction	69
Objectif, principes et mesures	71
Mesures	73
Pictogrammes	77
Artialisation	81
Plan synoptique	83
PHASE 4 : ATELIER PARTICIPATIF	99
Compte rendu de l'atelier participatif	101
Synthèse	103
Suite à venir	107



Contexte et objectif principal

Ce présent rapport résume la démarche et le contenu de l'**étude de base** «Paysages des rives du canton de Neuchâtel» élaborée par **urbaplan** fin 2012 et début 2013. Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) est à l'initiative des travaux préliminaires en vue de l'établissement d'un futur « Plan directeur des rives » dans lequel cette étude de base trouve son origine. En effet, le **Plan Directeur Cantonal** mentionne dans la fiche S33 l'élaboration d'une étude sur les rives et la nécessité de planification dans ce secteur sensible.

Cette étude de base a pour objectif d'apporter **une réflexion préliminaire sur l'avenir des rives du lac, avec comme constante préoccupation, le paysage**. L'objectif est de répondre aux préoccupations d'aménagement du territoire et de planification sur ce secteur, en s'appuyant, entre autres, sur une lecture sensible des paysages permettant d'identifier leurs valeurs, leurs évolutions possibles et leurs usages actuels et futurs.

L'étude a été encadré par un comité de suivi (Coproj) constitué par :

- > le **Service de l'aménagement du territoire (SAT)**,
- > le **Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)**.

Le Coproj s'est appuyé ponctuellement sur le **comité élargi** (Copil), constitué des représentants des entités suivantes :

- > le Service des ponts et chaussées (SPCH),
- > le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN),
- > l'Office cantonal d'archéologie (OMAN),
- > le Service de l'économie (NECO),
- > Tourisme neuchâtelois,
- > ou d'autres services si besoin.

Plusieurs projets ou études thématiques existent à ce jour sur les rives neuchâteloises, depuis ces dernières années. Cependant, une étude plus spécifique sur ce secteur s'avère nécessaire pour appréhender la totalité des rives, **soit environ 30 km de long sur quelques centaines de mètres de large, traversant 11 communes**.

Définition du «paysage»

Les paysages des rives nord du Lac de Neuchâtel sont à la fois le quotidien des habitants du bas du canton, un paysage occasionnel de loisirs pour d'autres, un contexte de travail pour les professionnels lacustres, un paysage naturel, une image à valeur économique pour les entreprises locales et la promotion touristique, un tableau dynamique pour les usagers du train, etc... **L'ensemble de ces perceptions** doit être pris en compte afin de respecter aux mieux les attentes de chaque type d'usagers et d'assurer la **compatibilité**.

Cette étude se base sur une **analyse descriptive et sensible** des paysages en essayant de s'abstenir de porter un **jugement de valeur** sur les éléments observés. Le principe consiste à bannir la qualification de « beau ou moche », qui fait appel à un jugement subjectif, basé sur des critères individuels, se référant à des valeurs culturelles. La qualité des sites sera déterminée sur la base d'autres critères sensibles tels que la rareté, la lisibilité, la typicité...

La notion de «paysage» est multiple. Celle qui est utilisée dans cette étude comprend le paysage comme **«ce qui est vu, ce qui est ressenti»**. Il s'agit du paysage «in situ» ou «traversé». Les vues sur le grand paysage depuis le train, bateaux ou les points de vue emblématiques ne sont pas décrites à ce stade. Cependant, cette étude part du principe que si le projet de paysage porte sur des éléments ponctuels et modestes, ils ne seront pas ou peu lisibles depuis les points de vues lointains. Pour les propositions plus emblématiques, une vérification de l'intégration depuis les points de vues éloignés devra être effectuée ultérieurement.

Méthodologie et démarche participative

La méthodologie s'est déroulée en plusieurs grandes étapes :

> PHASE 1 : DIAGNOSTIC PAYSAGER

Cette phase se base sur un arpentage du territoire concerné, à pied. Elle a permis d'identifier des unités paysagères (ambiance du lieu) et de comprendre les usages et fonctionnements de l'ensemble des rives. Cette étape est fondamentale pour réaliser une analyse sensible, avec comme « porte d'entrée » sur le territoire, le paysage. Cette analyse a permis d'identifier les secteurs où le paysage « peut ou devrait » changer, et où il doit être « préservé » en l'état.

> PHASE 2 : ANALYSES THÉMATIQUES

Cette phase d'approche plus traditionnelle, dite « géographique » a permis de mettre en évidence les composantes factuelles du territoire :

- **l'accessibilité** tout mode confondu (transports publics terrestres et lacustres, mobilités douces, transports individuels motorisés),
- **les périmètres de protection des milieux naturels et patrimoniaux** ayant une incidence directe sur les possibilités d'aménagement du territoire concerné,
- **les affectations et propriétés publiques** qui sont bien souvent les leviers d'aménagements identifiables.

Ces analyses thématiques, associées au résultat de la phase 1 ont permis d'identifier des secteurs au **potentiel de changement élevé** et ceux qui présentent des contraintes ou protections limitant leur évolution prochaine.

> PHASE 3 : PROJET DE PAYSAGE

Au cours de cette phase, un **projet de paysage** a été développé. Il présente un ensemble de propositions spatialisées, plus ou moins détaillées, ayant une cohérence du point de vue du paysage et des principales pesées d'intérêts identifiées :

- évolution et protection des paysages,
- protection des milieux naturels et amélioration de la biodiversité,
- développement économique (tourisme, formation, entreprises...),
- développement des loisirs, offre culturelle et activités de détente.

> PHASE 4 : ATELIER PARTICIPATIF

A ce stade de l'étude, le projet est principalement le résultat des propositions d'urbaplan, soutenu globalement par le Copil. Cette proposition a été soumise à la discussion publique lors d'un **atelier participatif** (juin 2013) impliquant les différents **acteurs du territoire**. Le résultat de l'atelier a permis d'identifier des points acceptés de manière univoque et d'autres controversés. Il a également permis d'identifier des besoins non relevés jusque-là.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC PAYSAGER







Démarche

Le diagnostic paysager réalisé dans cette étude s'est basé sur un **arpentage** du site, à pied, en automne, dans des conditions météorologiques acceptables (pas de brouillard, ni de pluie). Les paysagistes ont emprunté le **sentier du lac** dans la mesure où celui-ci permettait de longer les rives. Lorsque le sentier était trop loin du lac, ils ont, par endroits, essayé de s'immiscer plus près de la rive, dans les secteurs ne mentionnant pas d'interdiction claire et formelle d'accéder.

L'**analyse paysagère** a été réalisée sur la base de cette vision locale et de la **sensibilité de chacun**. Elle n'est donc pas exhaustive mais propose une base de travail permettant de discuter avec les représentants des autorités et les usagers des différents sites.

Le classement en **unités paysagères** a été réalisé à l'échelle de l'ensemble des **rives cantonales**. Il permet de mettre en évidence l'**homogénéité paysagère** de certains secteurs. En effet, des séquences du territoire présentent **des caractéristiques semblables** sur un tronçon plus ou moins long. Une unité paysagère se définit par l'**assemblage de plusieurs «marqueurs paysagers»**, spécifiques ou plus ordinaires, qui, assemblés ensemble, forment une **ambiance particulière**, ressentie comme telle par un **grand nombre de personnes**.

Les **marqueurs paysagers** sont de natures diverses:

- > typologie «géographique» : proportion de forêt / plage / roselière / surfaces dures...
- > ambiance sonore,
- > aménagements,
- > vues depuis le site,
- > rapport au lac,
- > usages,
- > vitesse de perception,
- > aisance du parcours...

INTRODUCTION

Résultat

Le résultat de cette première phase a été synthétisé sous la forme :

- > d'un **plan de diagnostic au 1:10'000** redessiné à la main afin d'exprimer la perception sensible des lieux. Ce plan a été inséré dans ce rapport au 1:20'000.
- > d'un diagramme typologique des ambiances traversées ainsi que de l'aisance du parcours pédestre.
- > des **fiches d'unités paysagères**, qui décrivent sous forme de croquis d'ambiances, de coupes de principe, de photographies et d'une grille descriptive les **11 principales ambiances** recensées. Une fiche complémentaire (n°0) a été ajoutée ultérieurement pour traiter du thème des objets paysagers particuliers identifiés tout au long des rives.
- > Un **assemblage photographique «de l'état des lieux»** représentant des photos aériennes obliques des rives du lac (fournies par le SITN). Ces documents permettent d'établir un fond de représentation partagée et un repérage commun pour les discussions entre les différents acteurs du projet.



Plan de diagnostic et diagrammes

Le plan représente le territoire dans sa **composition sensible** sur la «largeur» des rives, telles qu'elles ont semblé cohérentes lors de l'analyse paysagère de terrain. Par endroits, le périmètre est très fin et comporte peu d'éléments car l'unité paysagère juxtaposée est clairement indépendante du lac. Parfois, le périmètre s'élargit et englobe une portion plus grande de territoire qui a été perçue comme partie intégrante des rives (vignoble, forêts, parcs...).

Le plan est initialement au 1:10'000, mais est représenté au 1:20'000 en quatre sections dans la suite du document.

Trois diagrammes permettent d'analyser le plan :

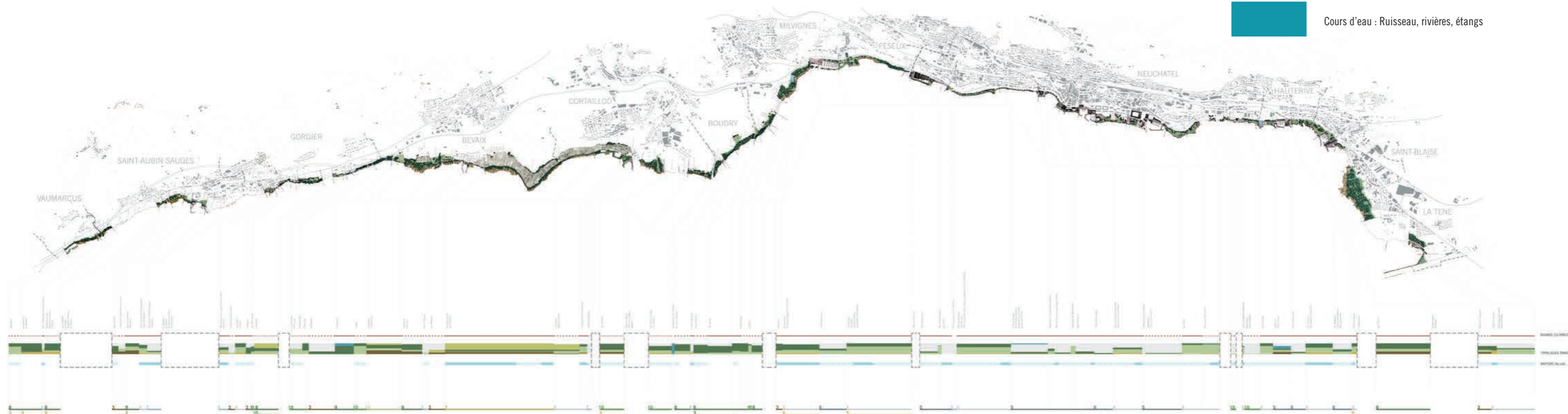
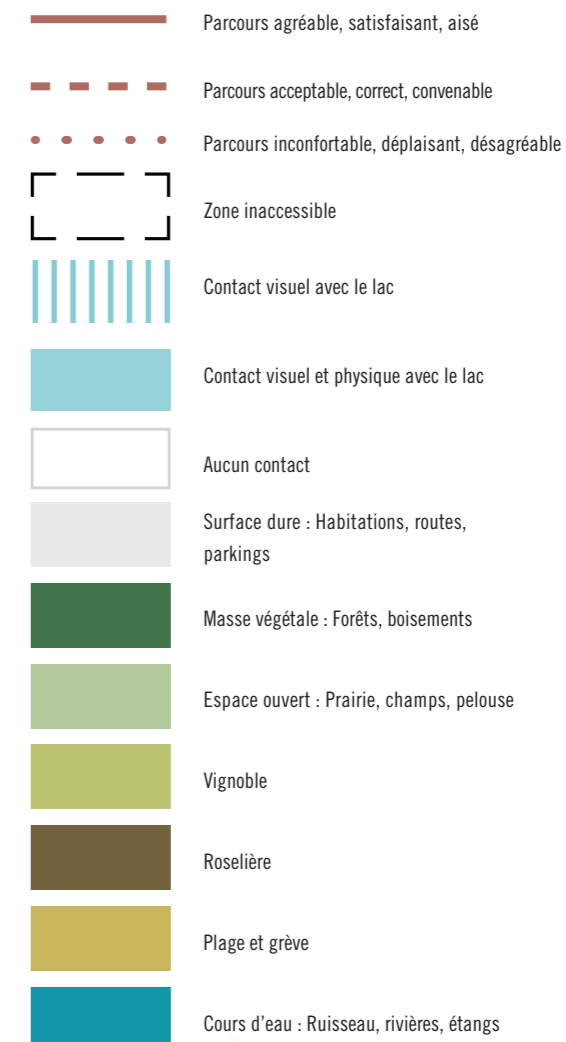
> **L'aisance du parcours** : cette analyse porte essentiellement sur le sentier du lac ainsi que sur les différents espaces publics traversés. Elle porte également sur les sentiers accessibles ne présentant pas d'interdiction claire de passage. Le parcours est divisé en différentes catégories déterminées lors de la vision locale et analysées de manière sensible et subjective :

- «*agréable / satisfaisant / aisé*» si le tronçon est aménagé de manière cohérente avec l'unité paysagère traversée (largeur, revêtement...), s'il est confortable, s'il est agrémenté d'assises ou d'éclairages, s'il est bien signalé, s'il se trouve proche du lac.
- «*acceptable, correct, convenable*» si le tronçon se trouve trop éloigné du lac, s'il présente certains défauts ponctuels (manque d'assise, pas de croisement possible...), s'il passe dans des secteurs de qualité paysagère médiocre.
- «*inconfortable, déplaisant, désagréable*» s'il présente de nombreux défauts cumulés et n'est pas en contact avec le lac.

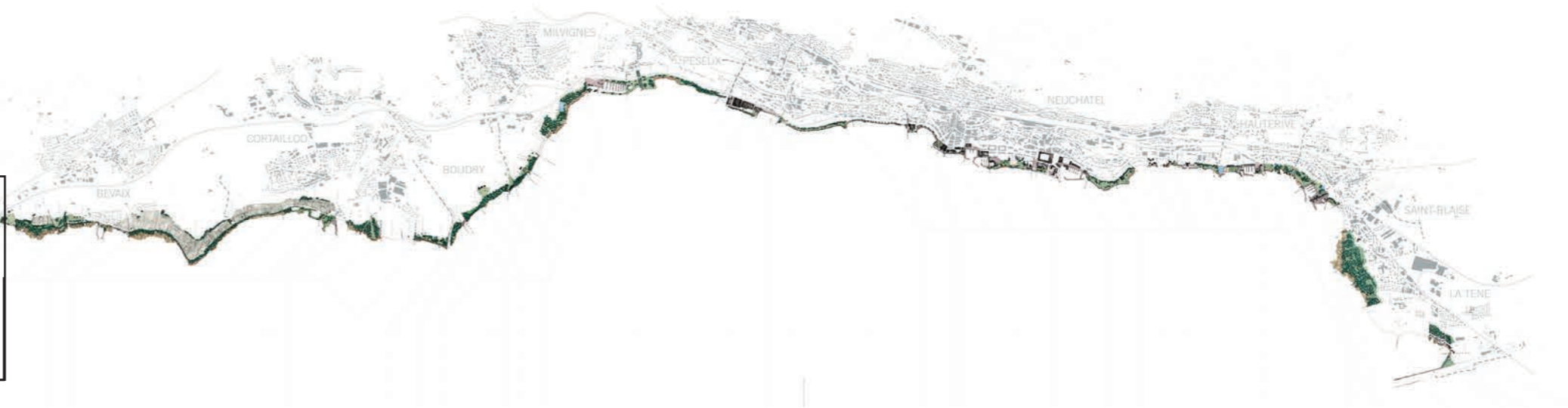
Les **tronçons inaccessibles** par le grand public sont mis en évidence mais n'ont pas été analysés.

> **Typologies traversées** : il permet de synthétiser de manière graphique et synthétique les secteurs traversés. Le rapport de proportion de l'ensemble des typologies permet de définir l'ambiance générale de chacun des lieux.

> **Le rapport au lac** : ce diagramme permet de différencier les secteurs où il y a un contact visuel et physique (accès à l'eau avec possibilité de toucher ou pénétrer dans l'eau), des secteurs où seul le contact visuel est possible ou inexistant.



PLAN 1/4



Vue aérienne 1

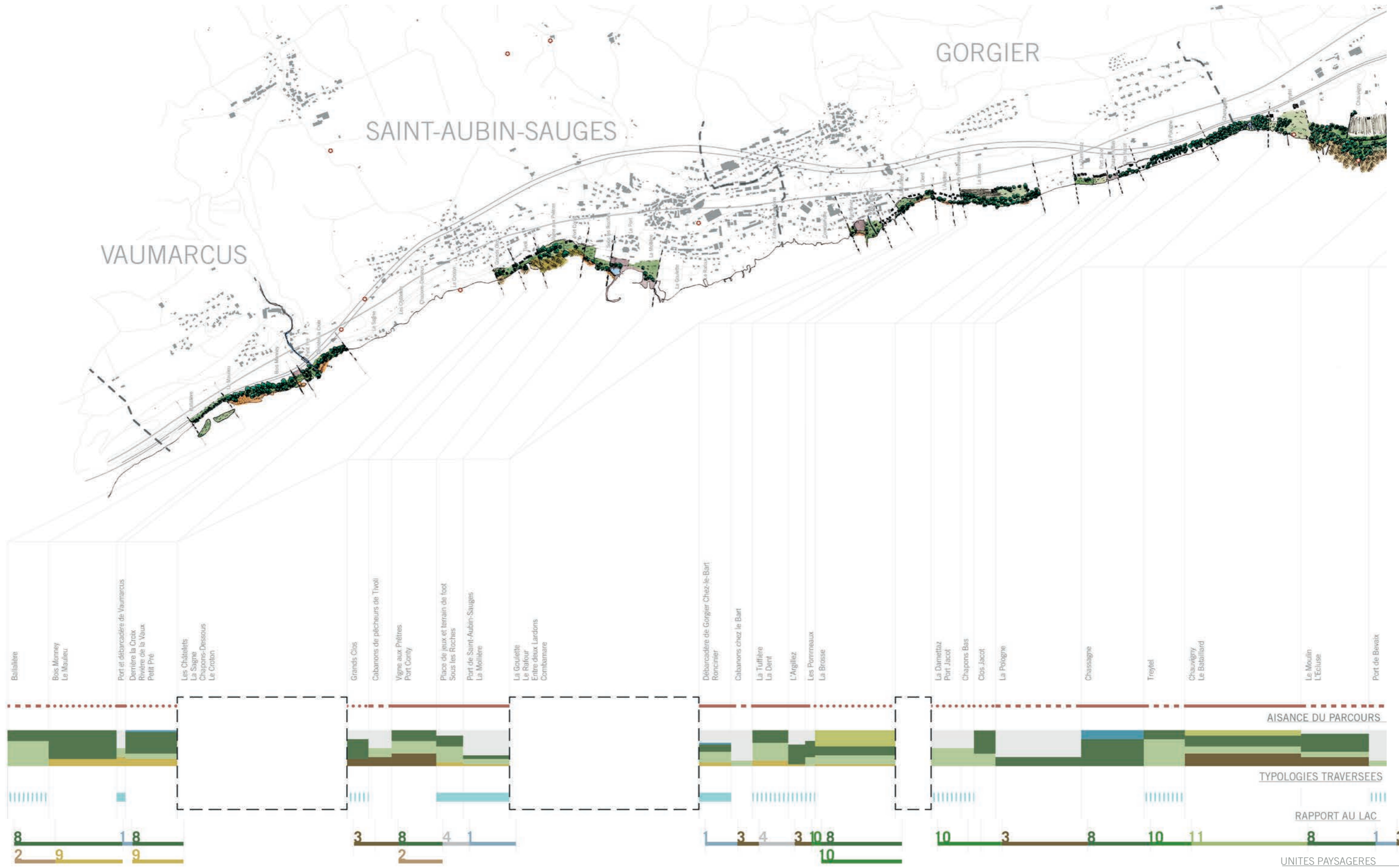


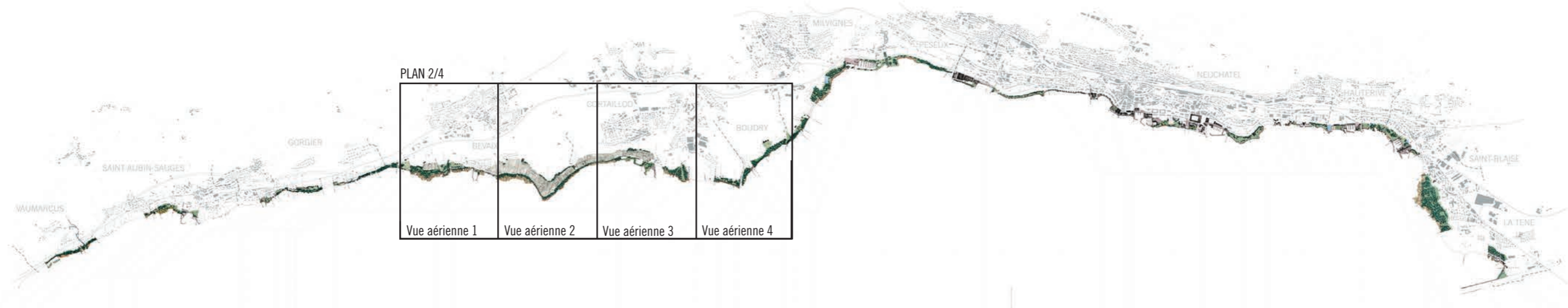
Vue aérienne 2



Vue aérienne 3

PLAN 1 / 4
VAUMARCUS / SAINT-AUBIN / GORGIER





Vue aérienne 1



Vue aérienne 2



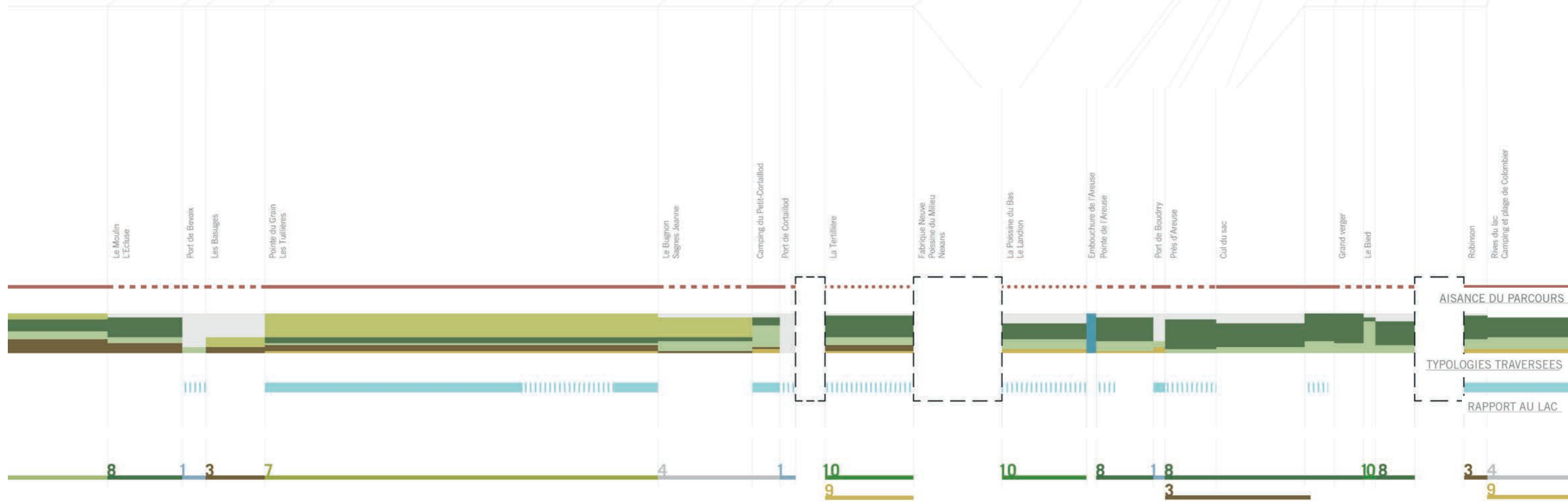
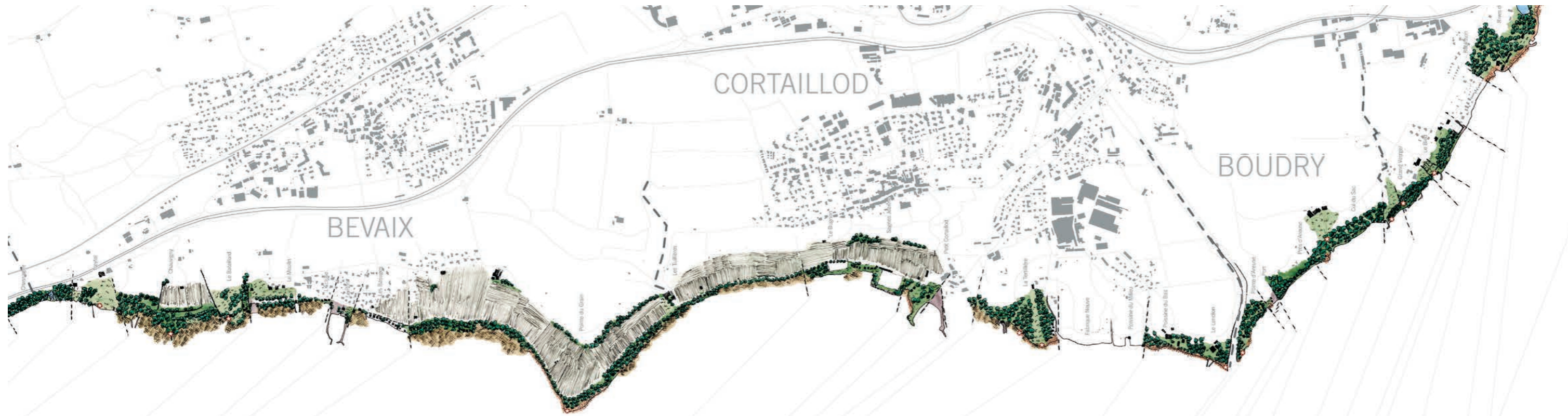
Vue aérienne 3



Vue aérienne 4

PLAN 2 / 4

GORGIER / SAINT-AUBIN / BEVAIX / BOUDRY



UNITES PAYSAGERES



Vue aérienne 1

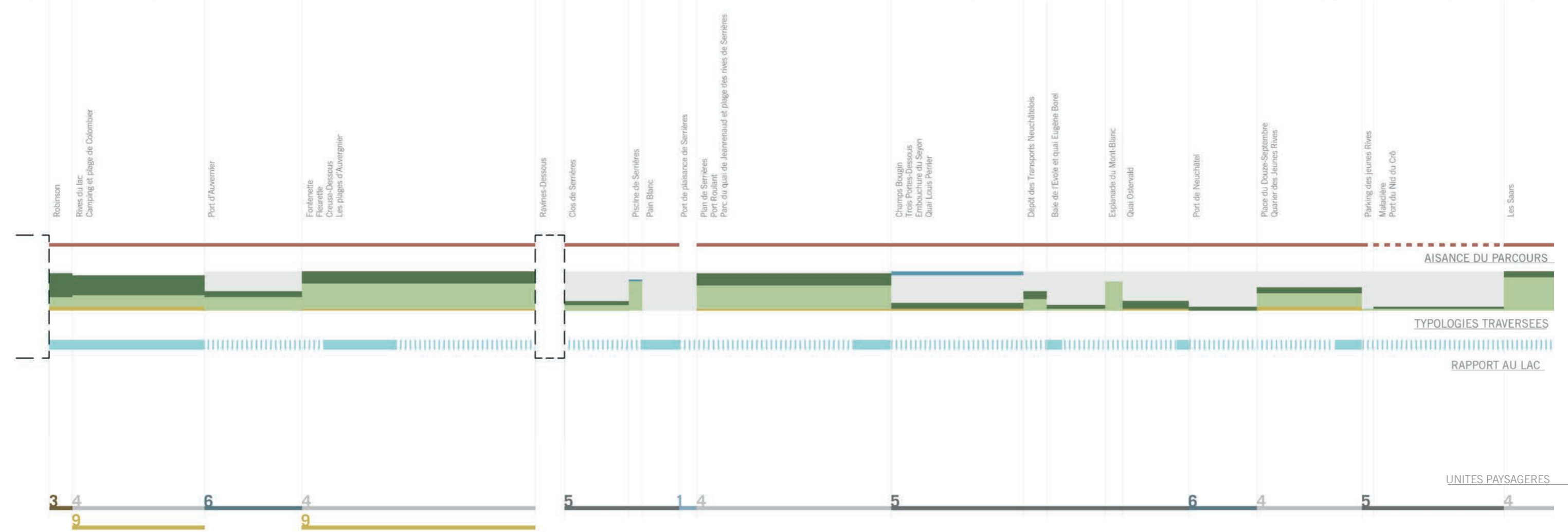


Vue aérienne 2



Vue aérienne 3

PLAN 3 / 4
COLOMBIER / MILVIGNES / SERRIÈRES
/ VILLE DE NEUCHÂTEL





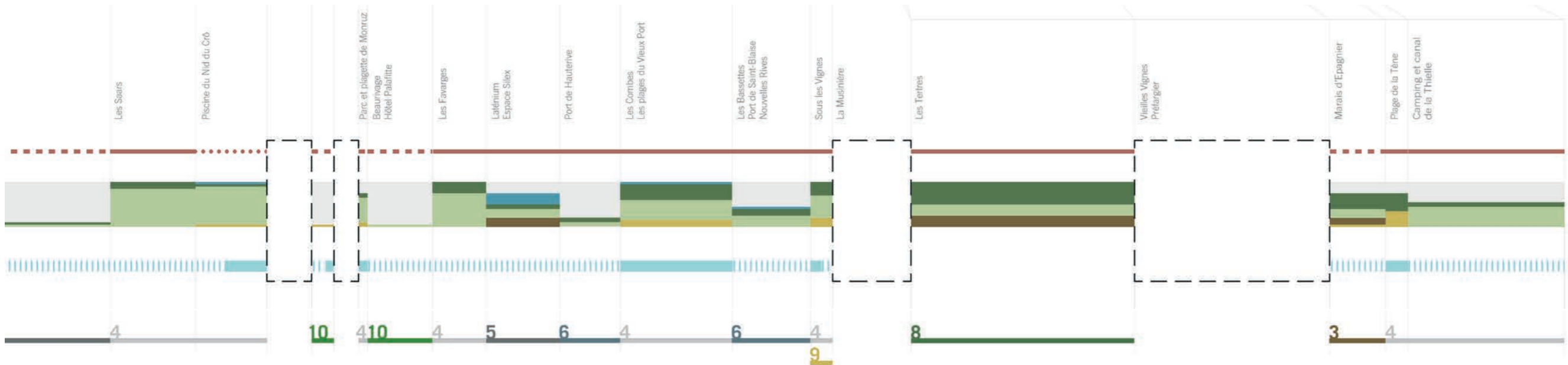
Vue aérienne 1



Vue aérienne 2



PLAN 4 / 4
HAUTERIVE / SAINT-BLAISE / LA TENE



AISANCE DU PARCOURS
 TYPOLOGIES TRAVERSEES
 RAPPORT AU LAC
 UNITES PAYSAGERES



200

L'accès au ponton
est interdit au public
Commune de St-Blaise
Wi-Fi

NE 1307

NE 1400

NE 4210

FICHES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Descriptif des fiches

Onze **unités paysagères** ont été identifiées. Elles sont décrites sous forme de doubles-fiches illustrées de photographies, de coupes et de croquis ainsi que par l'association de plusieurs **marqueurs paysagers** décrits ci-après. L'ordre des fiches n'a pas de valeur hiérarchique. Les onze unités sont les suivantes :

- 1** Petits ports et débarcadères
- 2** Roselières et marais
- 3** Cabanons, chalets et maisons secondaires
- 4** Parcs, promenades et grands équipements
- 5** Quais urbains
- 6** Grands ports urbains
- 7** Plages et promenade de la Pointe du Grain
- 8** Forêts et boisements
- 9** Plages et grèves à caractère naturel
- 10** Propriétés privées franchissables
- 11** Roselières et promenade de Chauvigny

Une **fiche particulière** met en évidence la présence régulière, le long des rives « d'objets paysagers particuliers » naturels ou anthropiques existants. Ils sont représentés par des croquis et localisés sur le sentier des rives. Cet inventaire n'est pas exhaustif et est dépendant de la sensibilité individuelle. Pour les uns, ces éléments paysagers seront sans valeur particulière, déplaisants ou quelconques. Pour d'autres, ils seront dignes d'intérêt, beaux, magiques...

- 0** Objets Paysagers

Localisation

Photographies emblématiques

RECTO

Marqueurs paysagers

Coupe de principe

VERSO

Secteurs concernés

La grille d'analyse est homogène pour toutes les fiches afin de pouvoir les comparer les unes aux autres. Les marqueurs totalement représentatifs de l'unité sont cochés par un , les marqueurs partiellement représentatifs (ou uniquement sur certains secteurs) sont cochés par un , les marqueurs non représentatifs ne sont pas cochés.



FICHES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Marqueurs paysagers

MARQUEUR 1 : Rapport au lac

Ce marqueur permet de déterminer si, depuis l'unité concernée, des vues sont possibles :

- > **sur le lac / la rive sud du lac / les Alpes** : cela induit une ouverture et un dégagement particulier, un plan horizontal, des couleurs spécifiques, un sentiment d'espace. Les jours dégagés sur les Alpes enneigées, un spectacle exceptionnel s'offre à l'observateur.
- > **sur Neuchâtel et ses rives urbanisées** : ces secteurs donnent à l'unité parcourue un sentiment d'anthropisation* plus fort, même si l'unité est naturelle.
- > **de manière intermittente sur le lac** : ces unités sont intéressantes car les tronçons avec vue sont particulièrement mis en scène en raison du contraste avec les passages fermés, plus ordinaires. Souvent, il faut aller « chercher » la vue, depuis un ponton ou un point particulier.
- > **sur les roselières** : les vues sur les roselières sont intéressantes car elles masquent la vue sur le lac tout en signalant sa présence de manière évidente.
- > **sur autre chose que le lac** : celui-ci est totalement masqué par des arbres, des constructions ou d'autres éléments. Le sentier présente alors un certain mystère, une tension, le lac est proche mais invisible et attendu.

MARQUEUR 2 : Rapport aux autres unités paysagères

Ce marqueur permet de prendre en compte ce qui est vu depuis le lieu où l'on se trouve. Il participe à l'ambiance générale. Depuis l'unité concernée, il peut y avoir :

- > **Des vues sur d'autres unités paysagères proches** : vues directes sur les rives voisines ou l'arrière-pays.
- > **Des vues sur d'autres unités paysagères lointaines** : arrière-plan lointain.
- > **Aucune vue extérieure à l'unité** : l'unité est confinée sur elle-même.

MARQUEUR 3 : Rapport à l'arrière-pays

L'unité est également définie par sa limite et le rapport qu'elle a avec la partie amont des rives, appelé ici « arrière-pays ». La fermeture visuelle peut être liée à la présence d'un coteau viticole, d'un coteau + un front urbain, d'un ouvrage (autoroute, pont...), par des falaises, par une forêt ou par une roselière.

MARQUEUR 4 : Vitesse et distance d'observation

Une unité peut se percevoir en son sein (parcours intérieur) et parfois également depuis l'extérieur. Les vues peuvent être **rapides et furtives** (dynamiques) ou **statiques** (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère).

La distance d'observation de l'unité peut être courte (quelques mètres)

ou plus longue (quelques kilomètres).

Certains secteurs ne permettent aucune vue (passage interdit), mais sont visibles depuis les rives proches ou depuis le lac. D'autres unités sont visibles depuis le train / route / bateau et sont perçues de manière dynamique et éloignée.

D'autres sont vues depuis des points de vues panoramiques principaux (belvédères, cols...) et sont **statiques et éloignées**.

MARQUEUR 5 : Ambiance sonore

Ce marqueur rend directement compte du ressenti d'un lieu. Le parcours des rives a mis en évidence plusieurs ambiances sonores : bruit de l'autoroute / route, du train, ambiances sonores portuaire (bruit des mâts, mouettes, chantiers...), urbaine, ou naturelle (bruissements, chants d'oiseaux, clapotis...). Quelques rares endroits ont été définis comme silencieux. Ces lieux sont très précieux.

MARQUEUR 6 : Spécificité au lac

Certaines unités sont intimement liées au lac, de manière intuitive. Les autres sont plus ordinaires ou pourraient se trouver à d'autres endroits du canton.

MARQUEUR 7 : Rareté à l'échelle cantonale

Certaines unités sont exceptionnelles car uniques ou très rares, d'autres sont remarquables, car peu répandues et d'autres sont plus ordinaires, banalisées ou souvent rencontrées.

MARQUEUR 8 : Les usagers

Les personnes qui fréquentent un site participent à l'ambiance résultante. Ils marquent le site par leur présence (plus ou moins abondante), par leurs usages (dynamiques ou calmes), leurs comportements (en groupe ou solitaires...). Il est donc important d'analyser les usagers rencontrés ou ressentis dans chaque unité : promeneurs, sportifs (marcheurs, joggeurs...), pêcheurs ou autres professionnels lacustres, habitants permanents (villas, PPE) ou temporaires (cabanons, résidences secondaires, camping), enfants (place de jeux, plages), amateurs des milieux naturels (photographes, observateurs...), baigneurs (plages, plongeurs, douches...), navigateurs et plaisanciers (ports, bateaux...), et touristes (clairement de passage).

MARQUEUR 9 : Les accès

Ils ont un fort impact sur la fréquentation d'un lieu et impliquent un caractère plus ou moins public. Cela va jouer sur l'intimité ou au contraire sur la popularité d'une unité. Les accès sont possibles soit en transports publics (bateaux publics / bus / trains), en modes doux (piétons, cyclistes...), soit en véhicules privés (bateaux privés, voitures, motos...). Les accès pour personnes à mobilités réduites n'ont pas été recensés et devraient l'être pour la suite de cette étude.

MARQUEUR 10 : Le caractère principal du site

Il peut être principalement **minéral et donc anthropisé** (bitume, pierre, construit...), **mixte** (minéral / végétal), **végétal et naturel** (milieux naturels), **végétal et horticole** (parc), ou principalement **agricole / viticole**.

MARQUEUR 11 : Les constructions

Elles peuvent être de différentes natures et donner au lieu un caractère particulier : habitations permanentes éparses, front urbain dense, cabanons, petites constructions publiques (buvettes, kiosques, vestiaires...), grandes constructions publiques (piscine / musée...), camping, grandes demeures / villas, industries / STEP / locaux techniques et pêcheries.

MARQUEUR 12 : Les aménagements publics

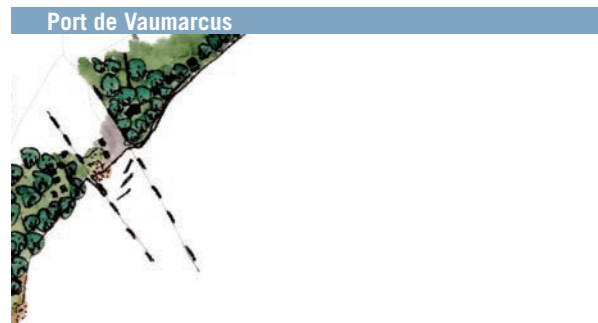
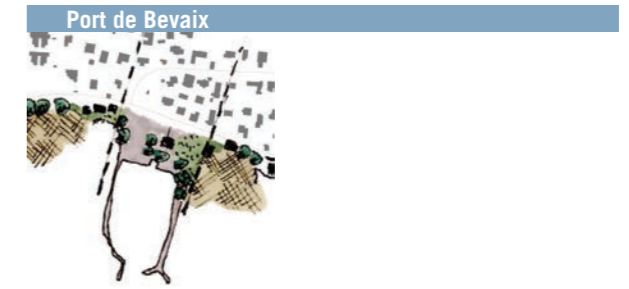
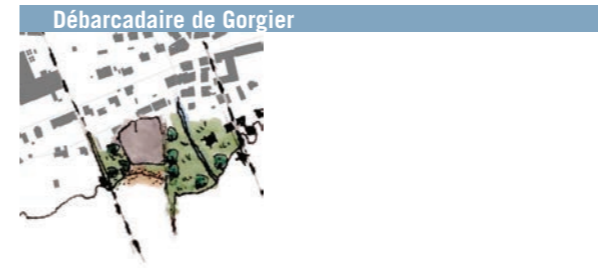
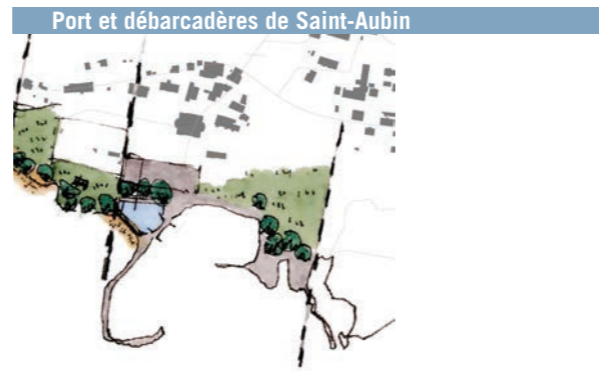
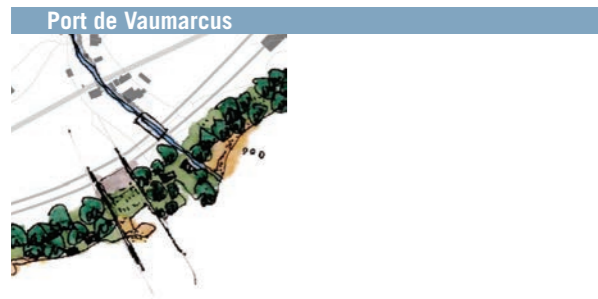
Ils confèrent au site une ambiance caractéristique, même en l'absence d'usagers ou hors saison : plage / douches / port / quais / débarcadère / pontons / place de jeux / tables / chaises / bancs / grill / pelouse / buvette / restaurant / hôtel / kiosque / équipements sportifs / accès à l'eau aménagés...

MARQUEUR 13 : Qualité et charme du lieu

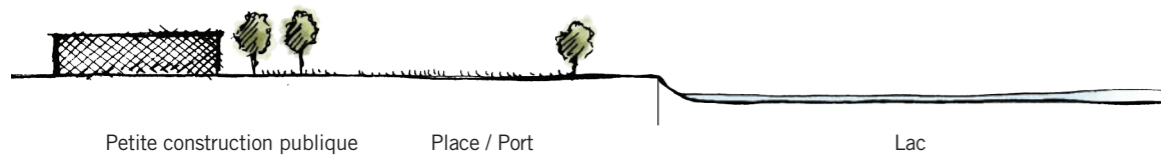
Ce critère est le plus subjectif. Il regroupe plusieurs éléments assez hétérogènes.

- > **Qualité des milieux naturels** : perception visuelle d'arbres et milieux sains, équilibrés, vigoureux,
- > **Qualité architecturale** : bâtiments ou constructions aux caractéristiques architecturales notables : recensement historique ou intervention contemporaine,
- > **Qualité d'aménagement public**,
- > **Ambiance bucolique / romantique**,
- > **Forte appropriation** (jardins / maisons),
- > **Objets particuliers ponctuels naturels** (arbre remarquable, affleurement rocheux...),
- > **Objets particuliers ponctuels anthropiques** (construction particulière ...).

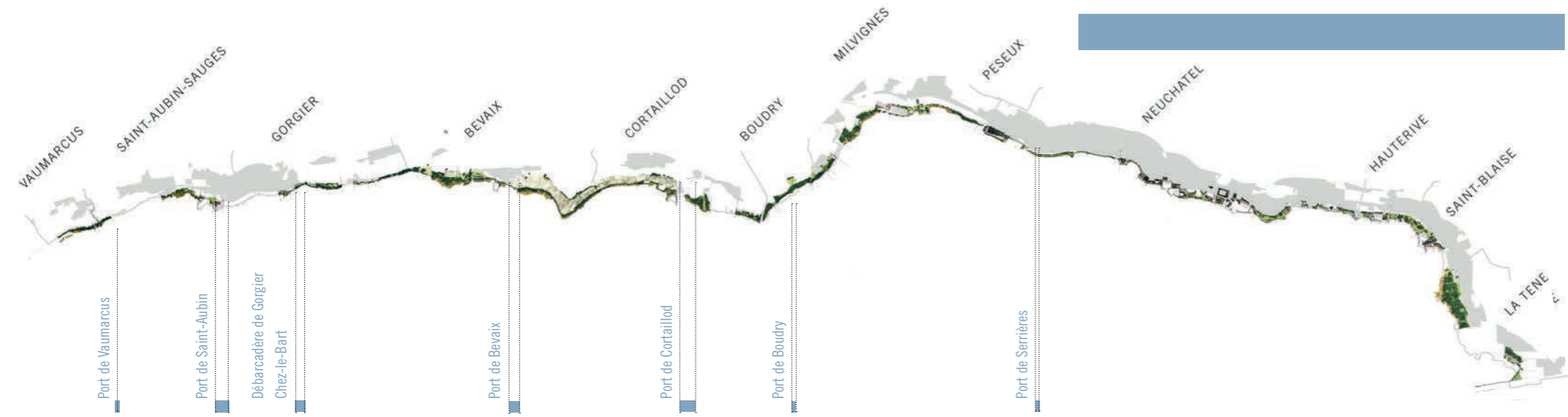
*modifié / adapté par l'homme



Coupe de principe



PETITS PORTS ET DÉBARCADÈRES



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
bus, trains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

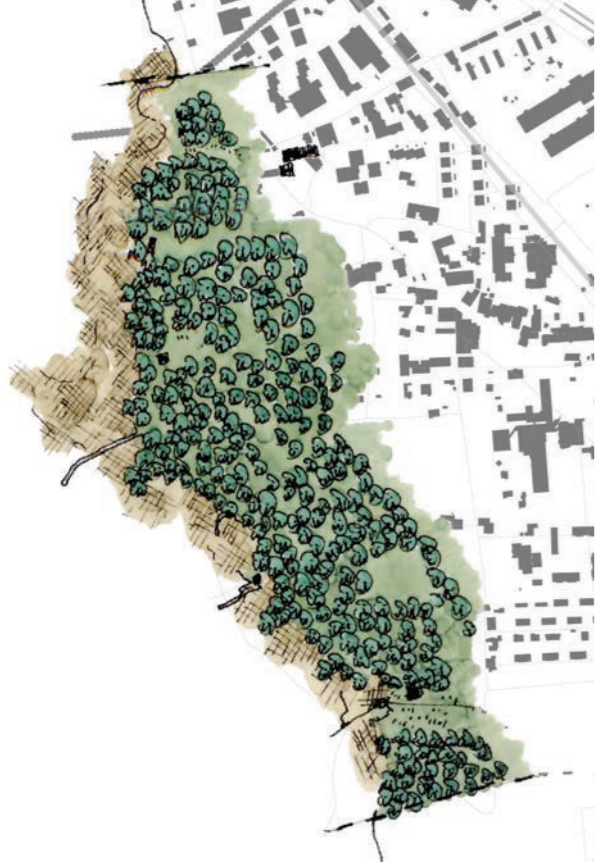
Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

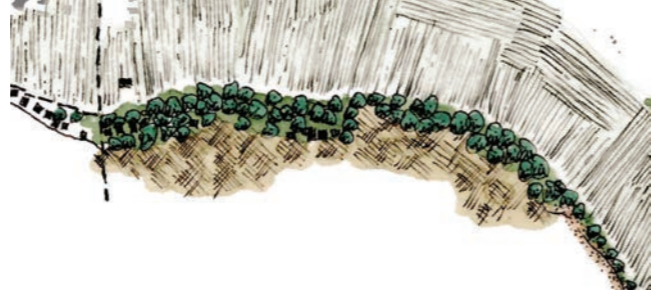
Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau

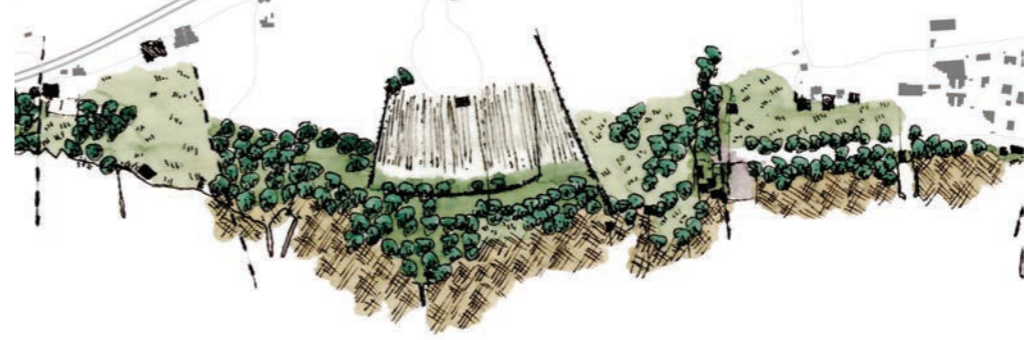
Les Terrres



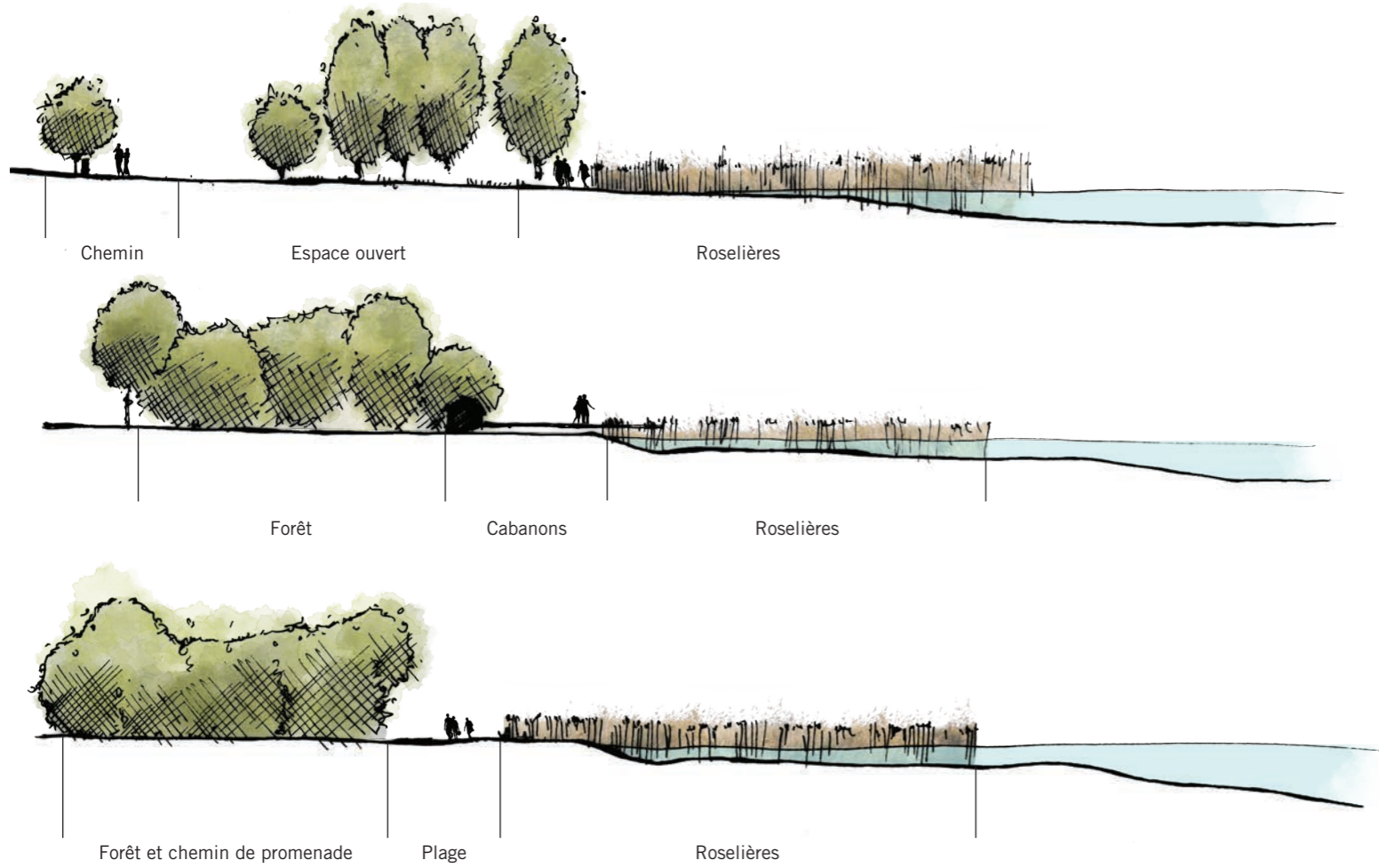
Pointe du Grain



Chauvigny



Coupe de principe



PLAGES ET ROSELIERES



- Rapport au lac (depuis le DP)**
- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
 - Vues dégagées sur Neuchâtel
 - Vues intermittentes sur le lac
 - Vues sur les roselières
 - Pas de vue sur le lac

- Rapport aux autres unités paysagères**
- Vues sur d'autres unités paysagères proches
 - Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
 - Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

- Rapport à l'arrière-pays**
- Fermeture visuelle par un coteau viticole
 - Fermeture visuelle un front urbain
 - Fermeture visuelle un ouvrage
 - Fermeture visuelle par des falaises
 - Fermeture visuelle par une forêt
 - Fermeture visuelle par la roselière

- Usagers**
- Promeneurs
 - Sportifs
 - Pêcheurs ou autres professionnels
 - Habitants permanents / temporaires
 - Enfants
 - Amateurs des milieux naturels
 - Baigneurs
 - Navigateurs et plaisanciers
 - Touristes
 - Campeurs
 - Autres :

- Ambiances sonores**
- Bruit de l'autoroute / route
 - Bruit du train
 - Ambiance sonore portuaire
 - Ambiance sonore urbaine
 - Ambiance sonore naturelle
 - Silencieux

- Épaisseur du secteur public**
- Réduite à un parcours
 - Étendue et parcourable

- Rareté à l'échelle cantonale**
- Unité paysagère unique ou rare
 - Unité paysagère remarquable
 - Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

- Spécificité au lac**
- Unité spécifique au lac
 - Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Vitesse et distance d'observation**
- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
 - Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
 - Pas de vue (passage interdit)
 - Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
 - Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

- Caractère principal**
- Principalement minéral (anthropisé)
 - Mixte (minéral / végétal)
 - Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
 - Principalement végétal - horticole (parc)
 - Principalement agricole

- Qualité / charme**
- Qualité des milieux naturels
 - Qualité architecturale
 - Qualité d'aménagement
 - Ambiance bucolique
 - Forte appropriation (jardins / maisons)
 - Objets paysagers ponctuels naturels
 - Objets paysagers ponctuels anthropiques

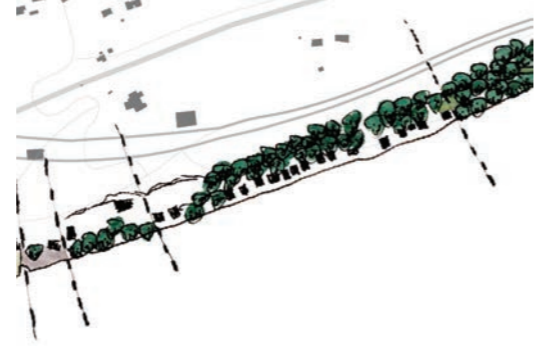
- Constructions**
- Habitations permanentes éparses
 - Front urbain
 - Cabanons de weekend
 - Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
 - Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
 - Camping
 - Grandes demeures / villas
 - Industries / Step / locaux techniques
 - Pêcheurie

- Aménagements publics**
- Plage / douches
 - Port / quais / débarcadère / pontons
 - Place de jeux
 - Tables / chaises / bancs / Grill
 - Pelouse
 - Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
 - Equipements sportifs
 - Accès à l'eau

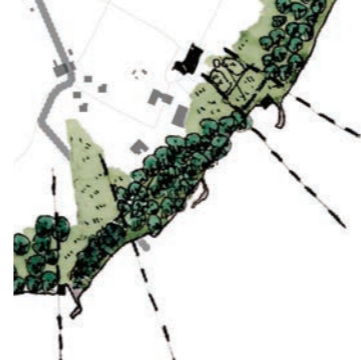
Vaumarcus



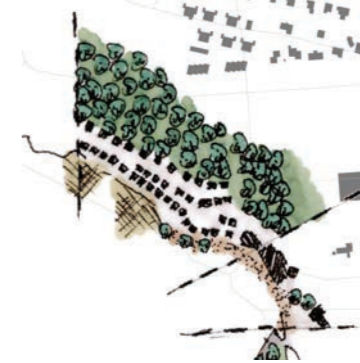
La Pologne



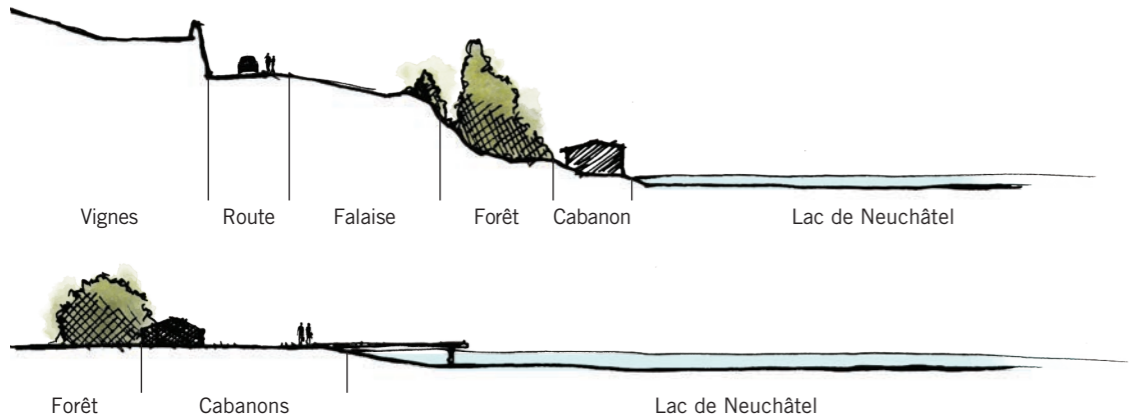
Robinson



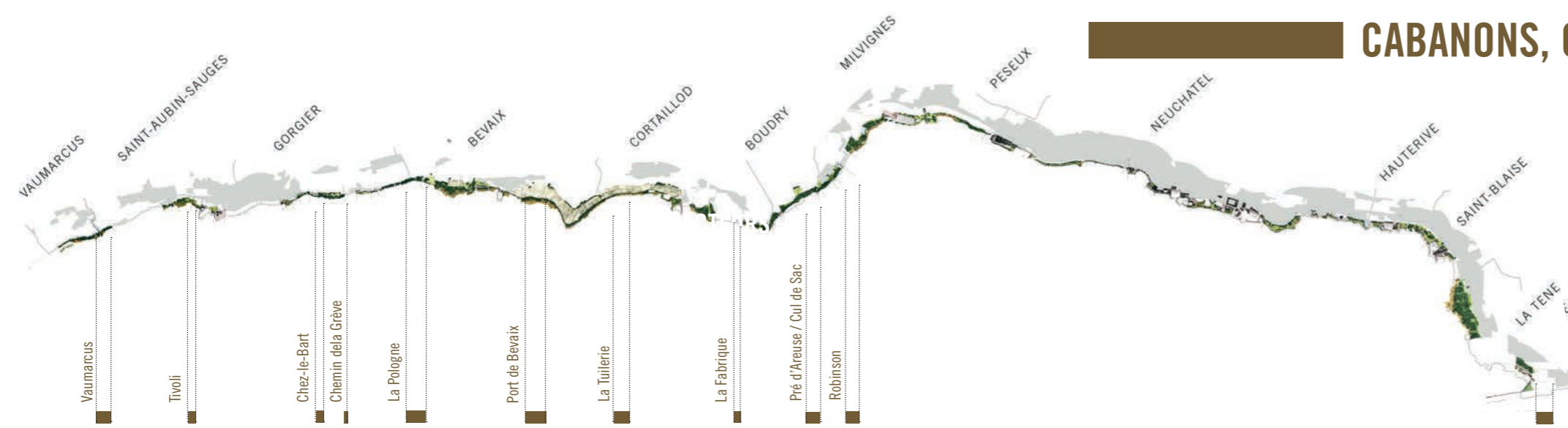
La Tène



Coupes de principe



CABANONS, CHALETS ET MAISONS SECONDAIRES



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cyclistes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Epaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

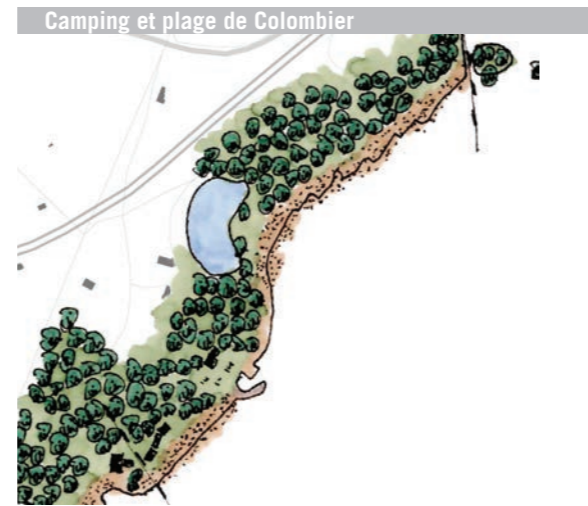
- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Caractère principal

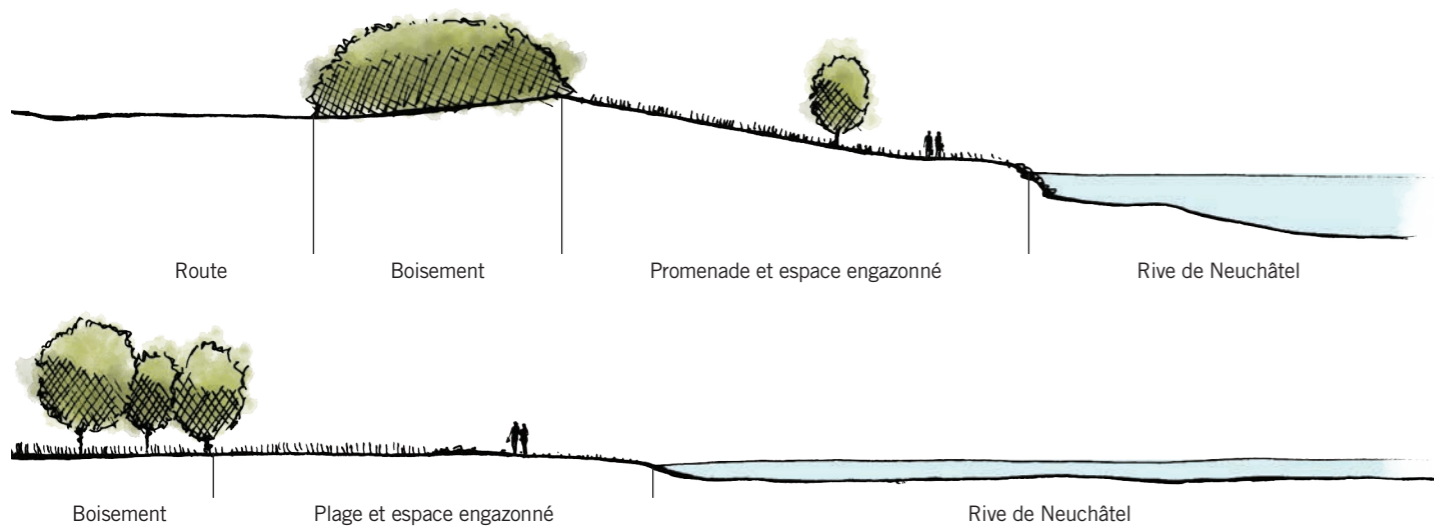
- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Aménagements publics

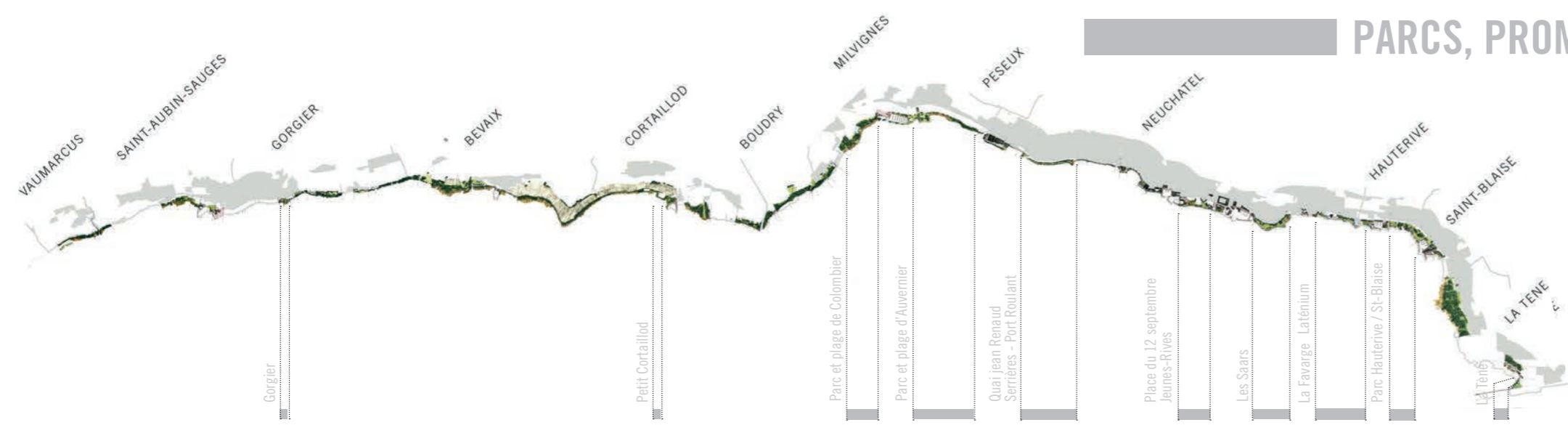
- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau



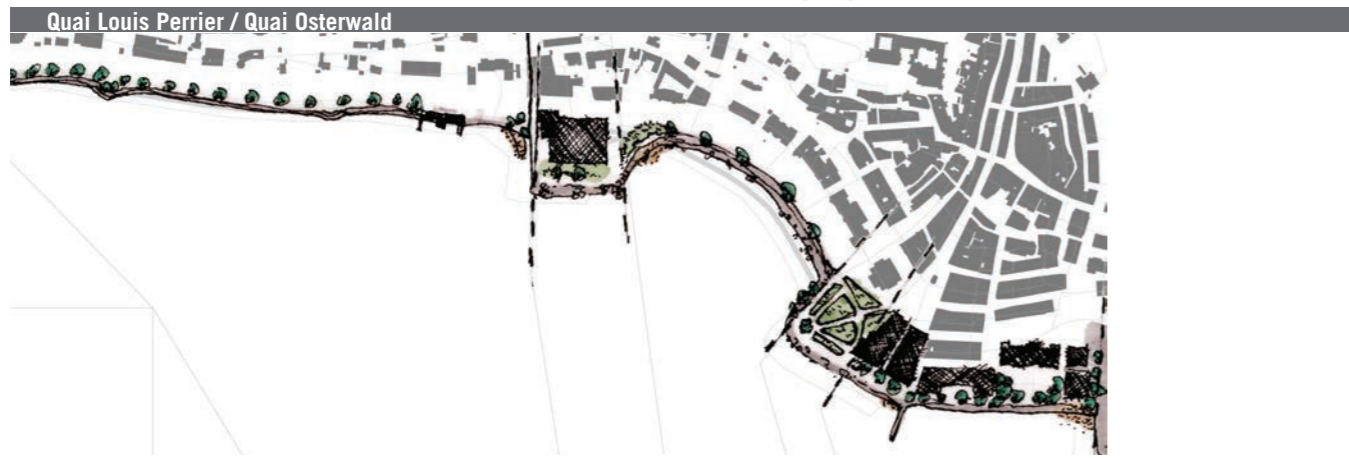
Coupes de principe



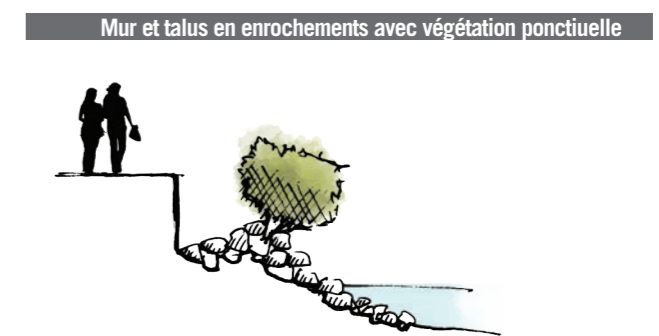
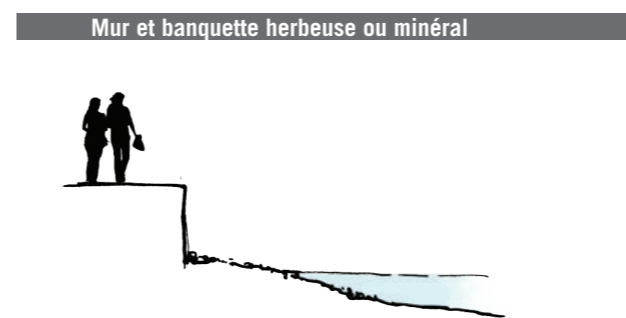
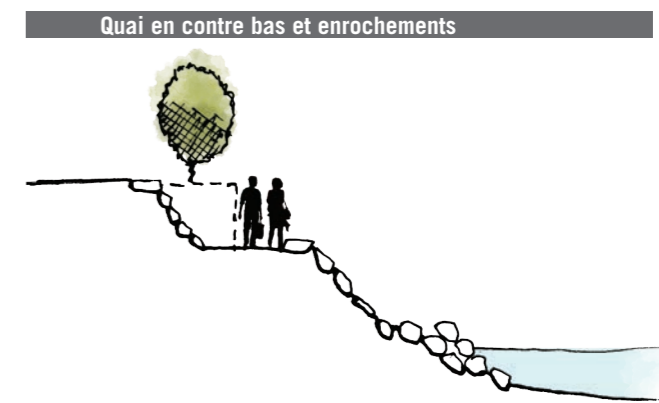
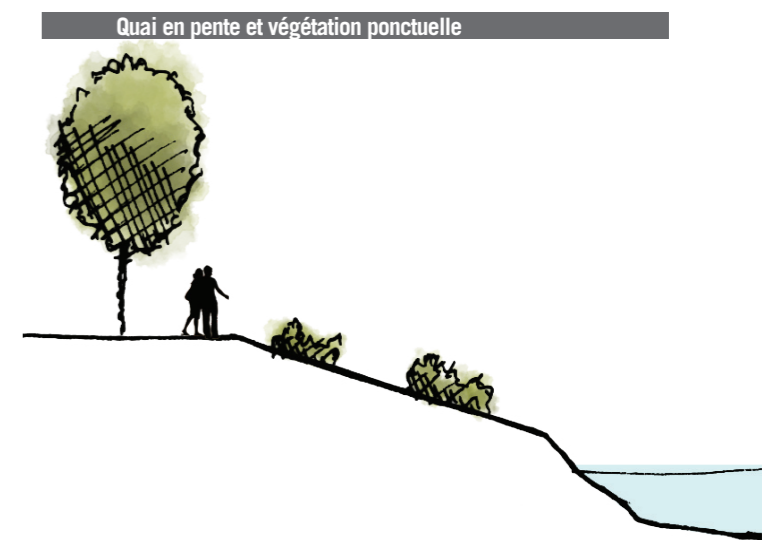
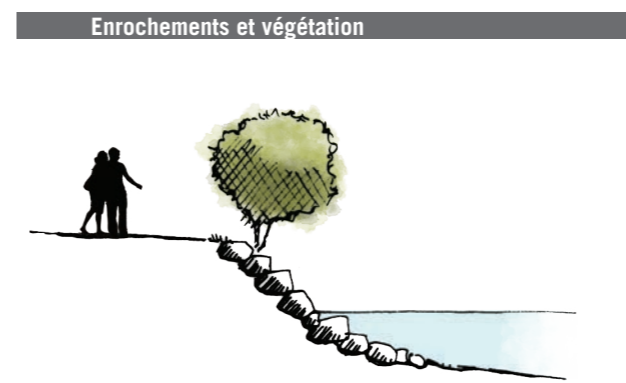
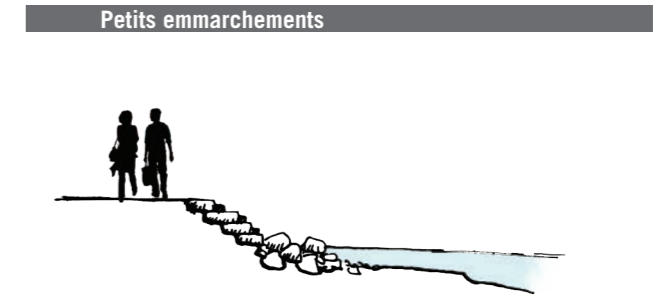
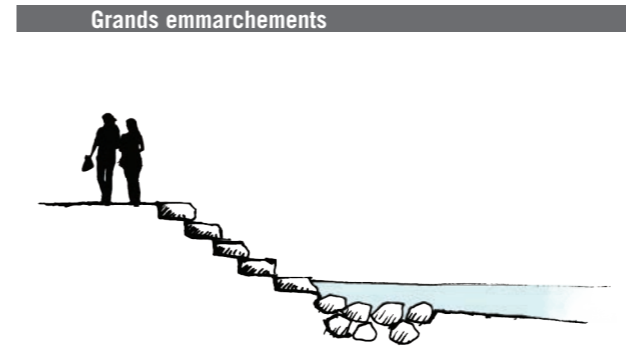
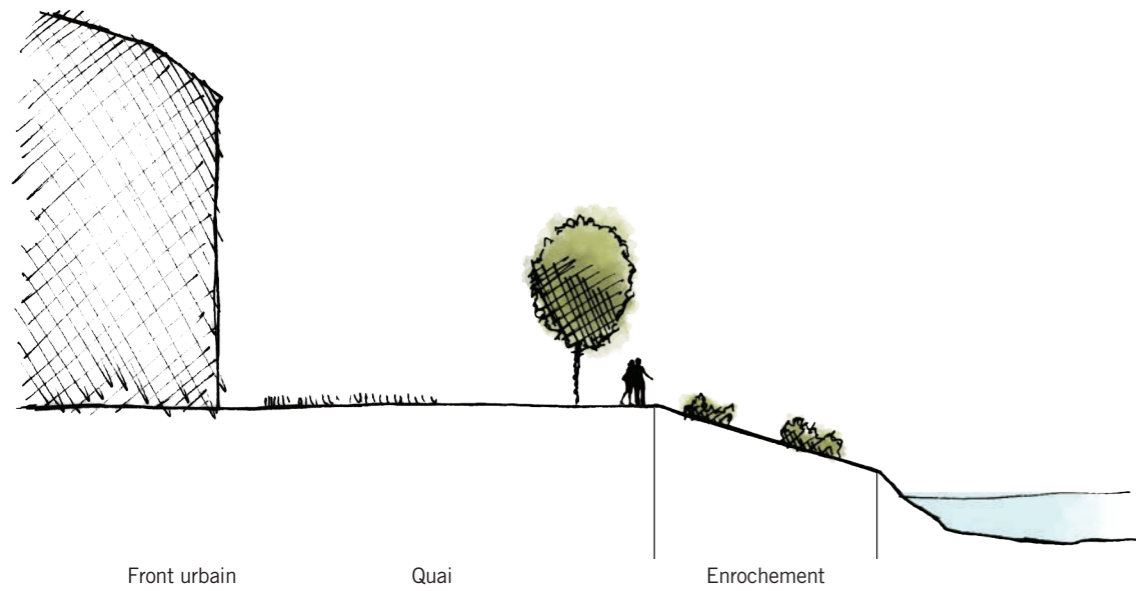
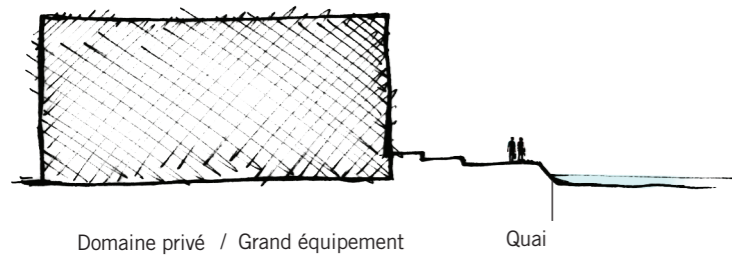
PARCS, PROMENADES ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



<p>Rapport au lac (depuis le DP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes <input checked="" type="checkbox"/> Vues dégagées sur Neuchâtel <input type="checkbox"/> Vues intermittentes sur le lac <input type="checkbox"/> Vues sur les roselières <input type="checkbox"/> Pas de vue sur le lac 	<p>Rapport aux autres unités paysagères</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Vues sur d'autres unités paysagères proches <input checked="" type="checkbox"/> Vues sur d'autres unités paysagères lointaines <input type="checkbox"/> Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité 	<p>Rapport à l'arrière-pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fermeture visuelle par un coteau viticole <input checked="" type="checkbox"/> Fermeture visuelle un front urbain <input type="checkbox"/> Fermeture visuelle un ouvrage <input type="checkbox"/> Fermeture visuelle par des falaises <input checked="" type="checkbox"/> Fermeture visuelle par une forêt <input type="checkbox"/> Fermeture visuelle par la roselière 																																								
<p>Usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Promeneurs <input checked="" type="checkbox"/> Sportifs <input type="checkbox"/> Pêcheurs ou autres professionnels <input type="checkbox"/> Habitants permanents / temporaires <input checked="" type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Amateurs des milieux naturels <input checked="" type="checkbox"/> Baigneurs <input type="checkbox"/> Navigateurs et plaisanciers <input checked="" type="checkbox"/> Touristes <input checked="" type="checkbox"/> Campeurs <input type="checkbox"/> Autres : 	<p>Ambiances sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Bruit de l'autoroute / route <input checked="" type="checkbox"/> Bruit du train <input type="checkbox"/> Ambiance sonore portuaire <input checked="" type="checkbox"/> Ambiance sonore urbaine <input type="checkbox"/> Ambiance sonore naturelle <input type="checkbox"/> Silencieux 	<p>Épaisseur du secteur public</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduite à un parcours <input checked="" type="checkbox"/> Étendue et parcourable 																																								
<p>Accès</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>bon</th> <th>moyen</th> <th>difficile</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Transports publics</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>bateaux publics</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>bus, trains</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mobilités douces</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Piétons</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Cyclistes</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Véhicules privés</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>bateaux privés</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>voitures, motos...</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		bon	moyen	difficile	Transports publics				bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	bus, trains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mobilités douces				Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véhicules privés				bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voitures, motos...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Spécificité au lac</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Unité spécifique au lac <input checked="" type="checkbox"/> Unité pouvant être retrouvée ailleurs 	<p>Rareté à l'échelle cantonale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Unité paysagère unique ou rare <input type="checkbox"/> Unité paysagère remarquable <input checked="" type="checkbox"/> Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée
	bon	moyen	difficile																																							
Transports publics																																										
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																							
bus, trains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																							
Mobilités douces																																										
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																							
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																							
Véhicules privés																																										
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																							
voitures, motos...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																							
<p>Vitesse et distance d'observation</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère) <input type="checkbox"/> Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé) <input type="checkbox"/> Pas de vue (passage interdit) <input checked="" type="checkbox"/> Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics) <input type="checkbox"/> Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux) 	<p>Caractère principal</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Principalement minéral (anthropisé) <input type="checkbox"/> Mixte (minéral / végétal) <input type="checkbox"/> Principalement végétal - naturel (milieux naturels) <input checked="" type="checkbox"/> Principalement végétal - horticole (parc) <input type="checkbox"/> Principalement agricole 																																									
<p>Qualité / charme</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Qualité des milieux naturels <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input checked="" type="checkbox"/> Qualité d'aménagement <input checked="" type="checkbox"/> Ambiance bucolique <input type="checkbox"/> Forte appropriation (jardins / maisons) <input type="checkbox"/> Objets paysagers ponctuels naturels <input type="checkbox"/> Objets paysagers ponctuels anthropiques 	<p>Constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Habitations permanentes éparses <input type="checkbox"/> Front urbain <input type="checkbox"/> Cabanons de weekend <input checked="" type="checkbox"/> Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...) <input checked="" type="checkbox"/> Grandes constructions publiques (piscine / musée...) <input checked="" type="checkbox"/> Camping <input type="checkbox"/> Grandes demeures / villas <input type="checkbox"/> Industries / Step / locaux techniques <input type="checkbox"/> Pêcheurie 	<p>Aménagements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Plage / douches <input type="checkbox"/> Port / quais / débarcadère / pontons <input checked="" type="checkbox"/> Place de jeux <input checked="" type="checkbox"/> Tables / chaises / bancs / Grill <input checked="" type="checkbox"/> Pelouse <input checked="" type="checkbox"/> Buvette / restaurant / hôtel / kiosque <input checked="" type="checkbox"/> Équipements sportifs <input checked="" type="checkbox"/> Accès à l'eau 																																								



Coupes de principe





Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
bus, trains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

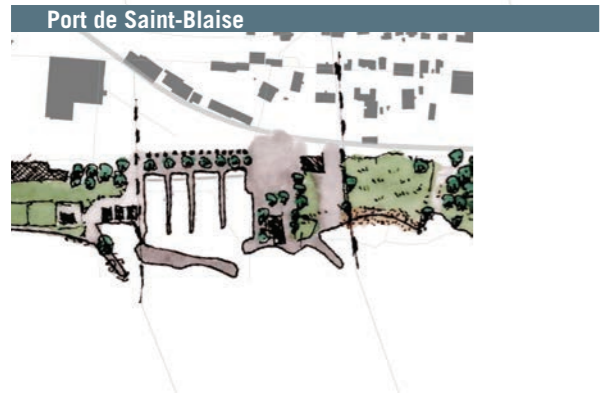
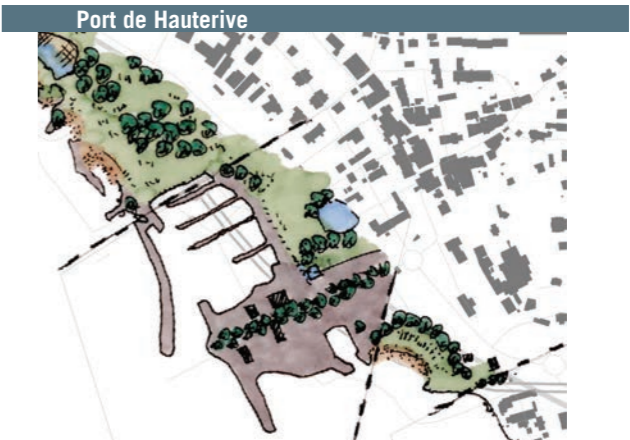
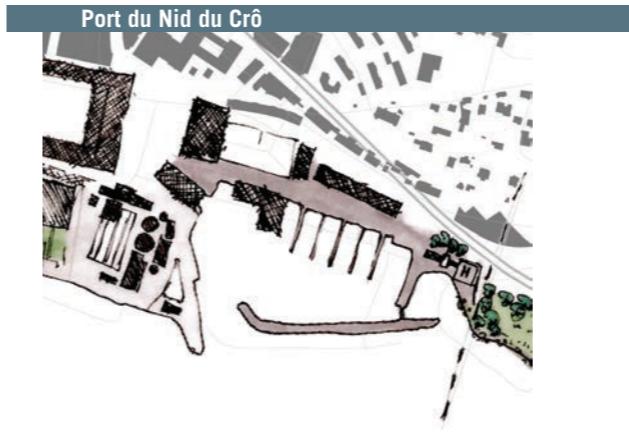
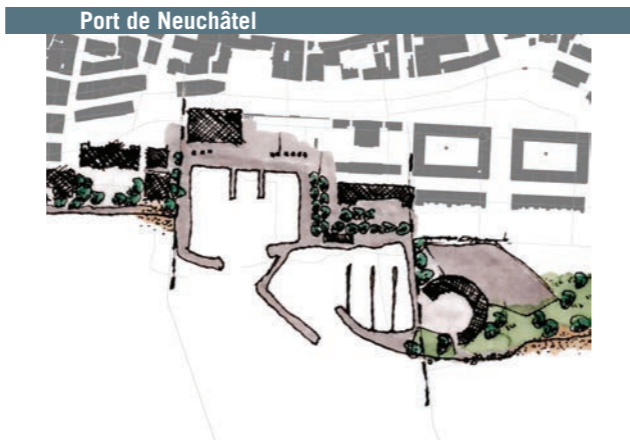
- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Caractère principal

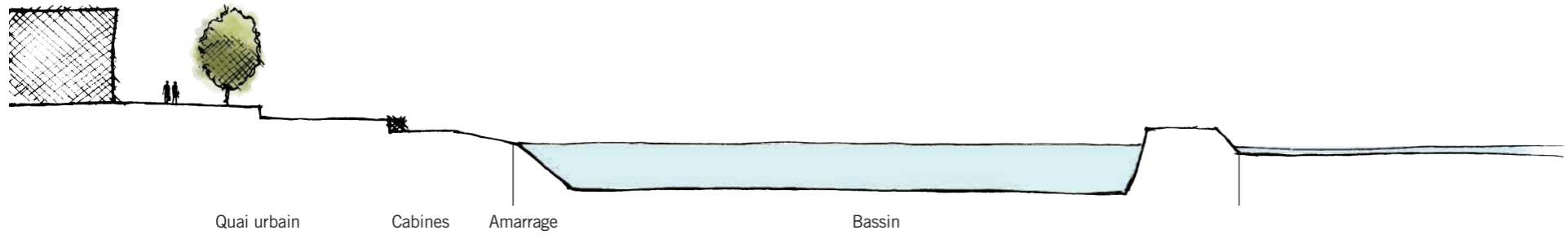
- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

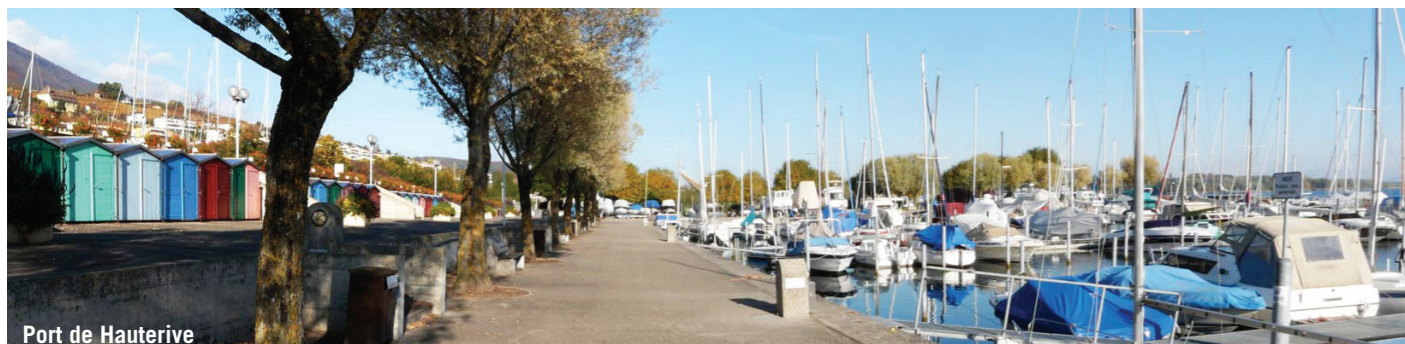
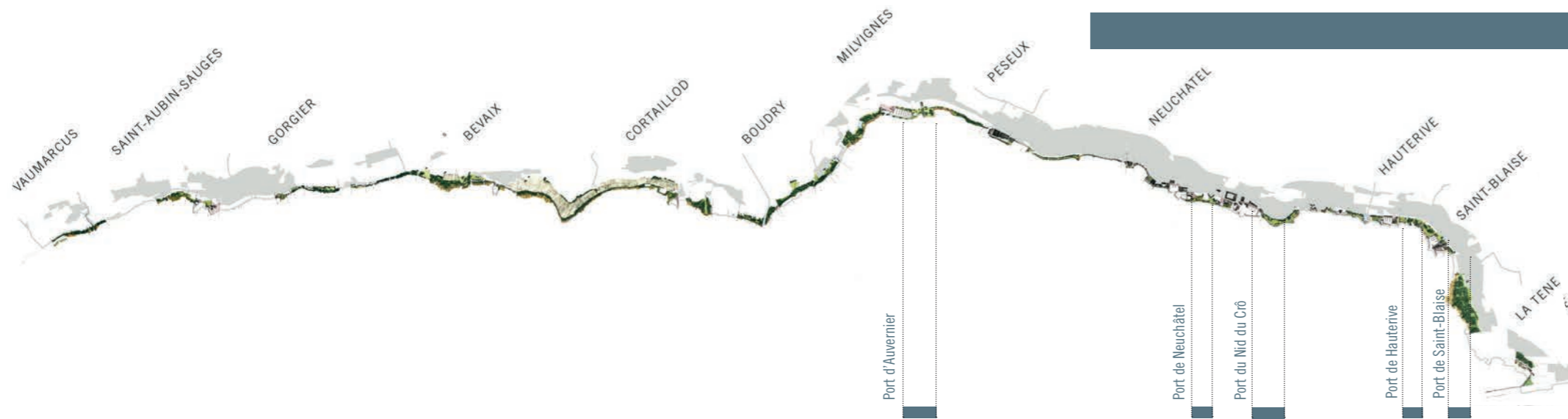
Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Équipements sportifs
- Accès à l'eau



Coupe de principe





Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
bus, trains	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

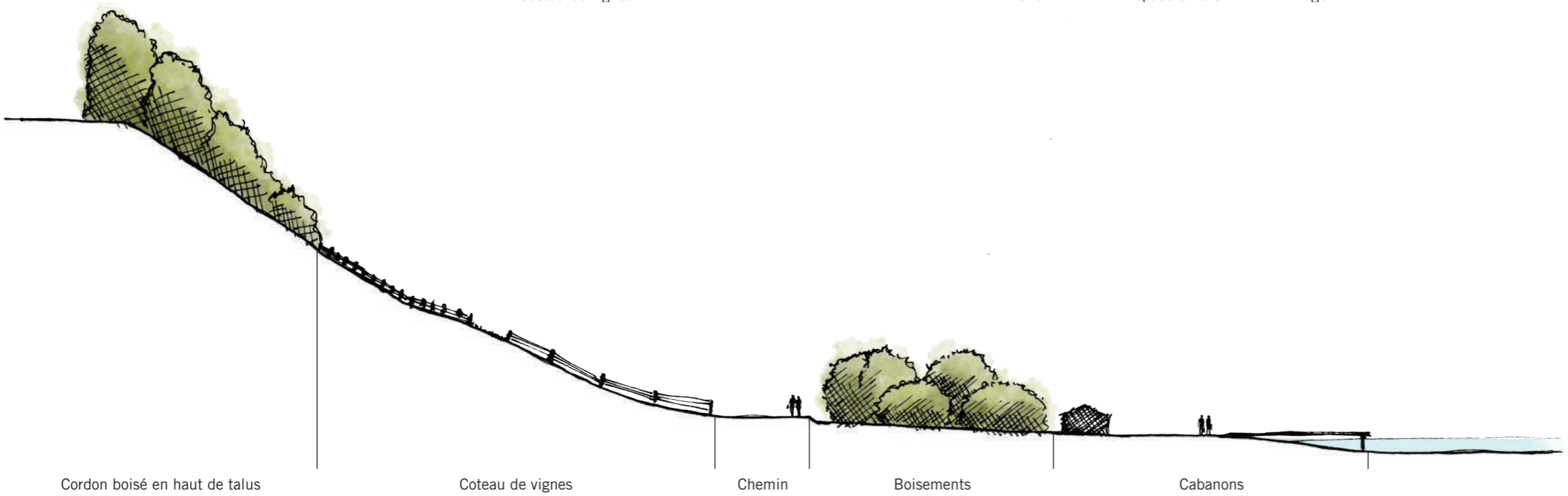
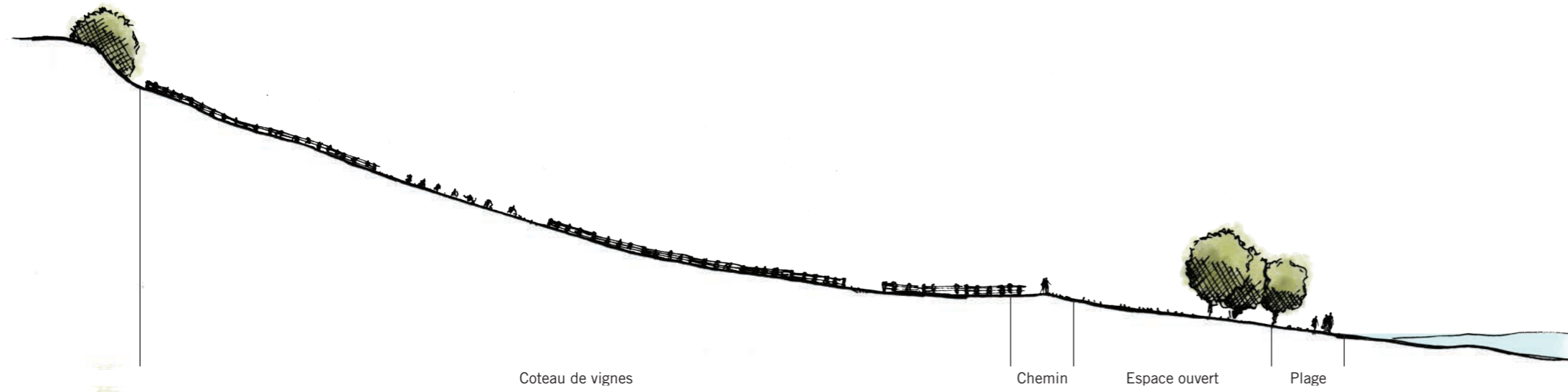
Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau

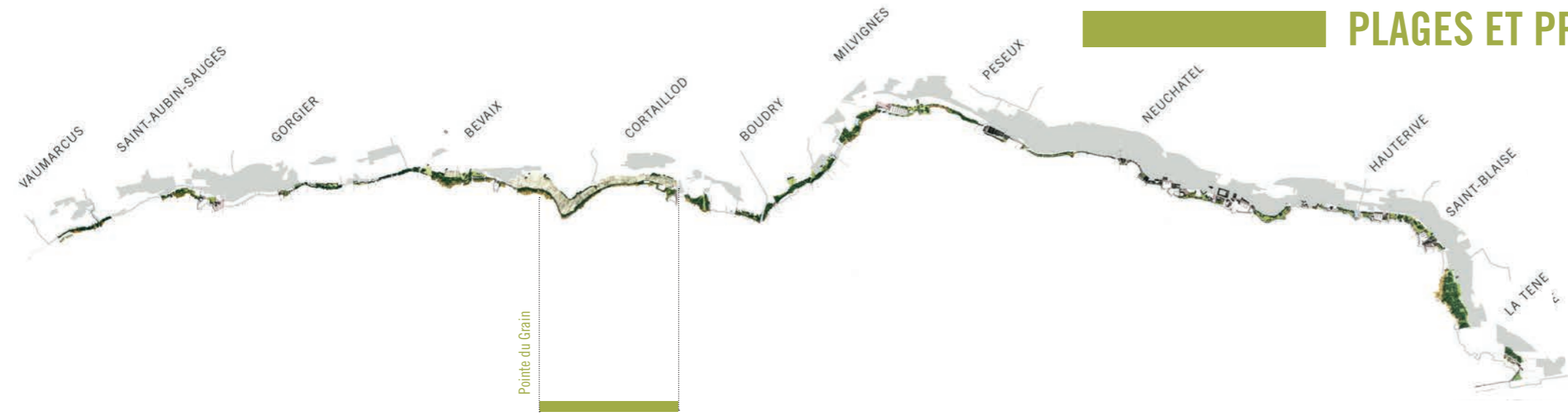
Port d'Auvernier



Coupes de principe



PLAGES ET PROMENADE DE LA POINTE DU GRAIN



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

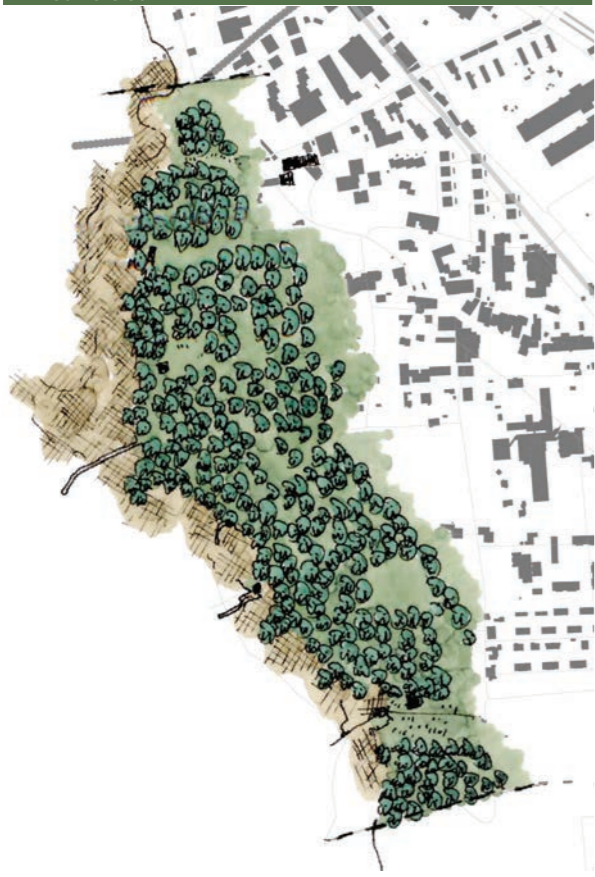
Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Équipements sportifs
- Accès à l'eau

Les Tertres



La Brosse



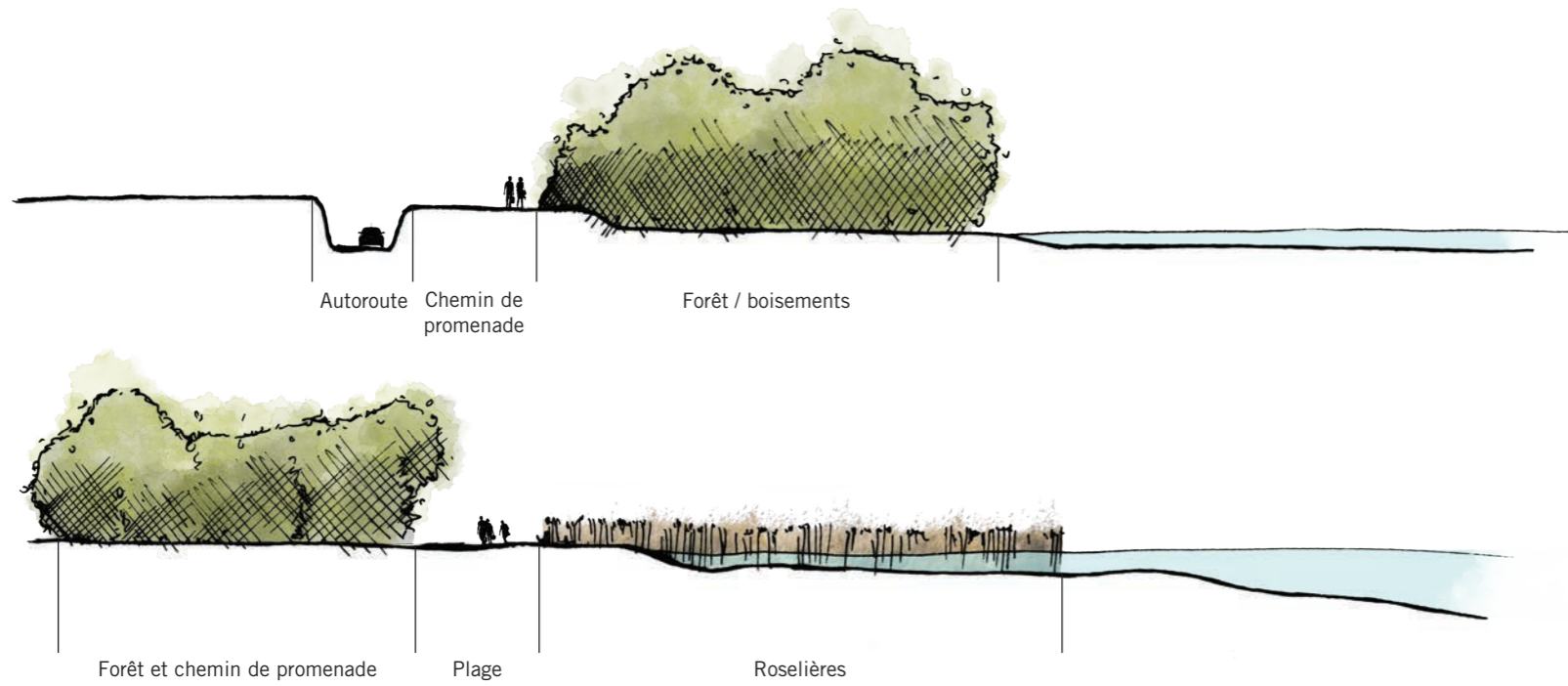
Embouchure de l'Areuse



Près d'Areuse



Coupes de principe





Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheur

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Epaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Etendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

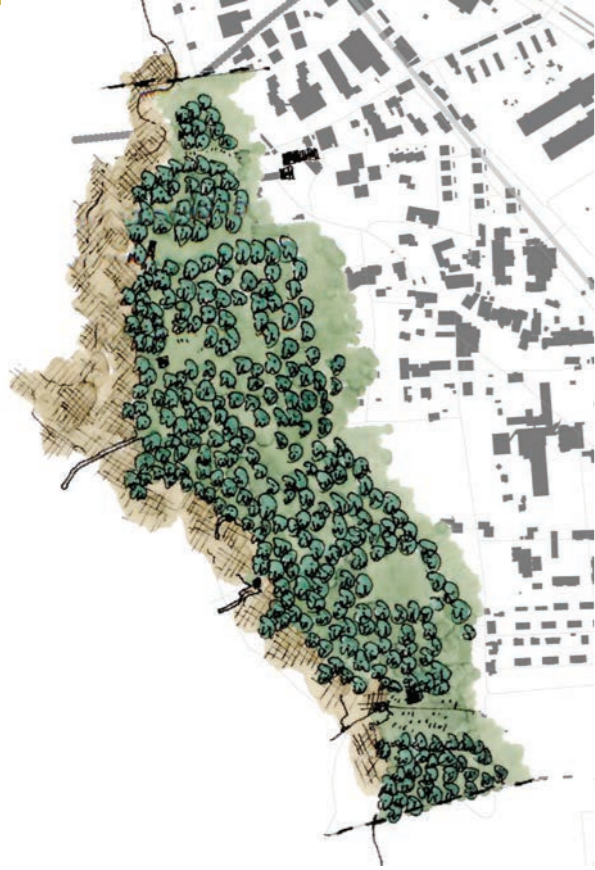
Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau

Les Tertres



Derrière la Croix



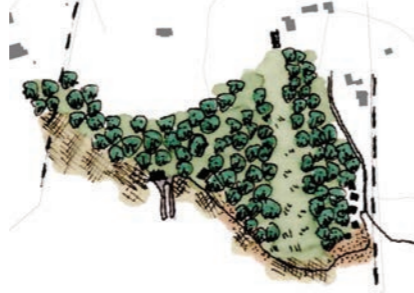
Petit Pré



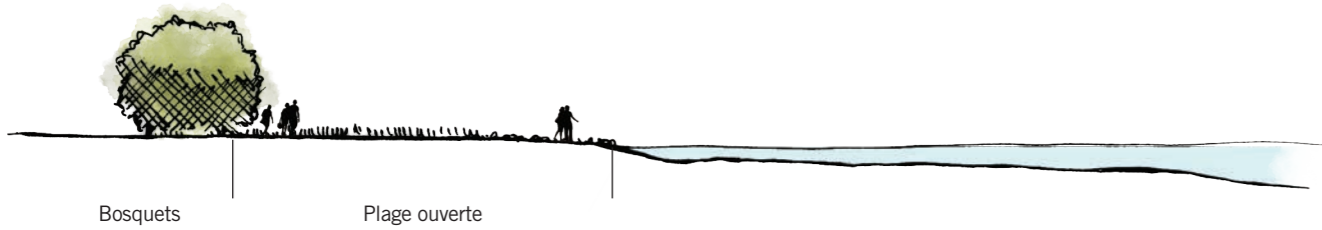
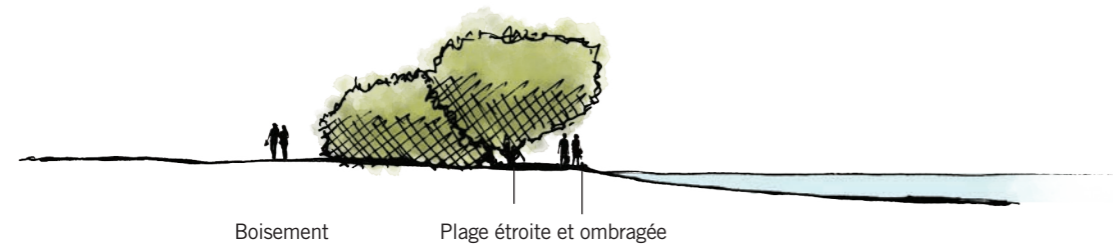
Boudry



Embouchure de l'Areuse



Coupes de principe



PLAGES ET GRÈVES À CARACTÈRE NATUREL



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

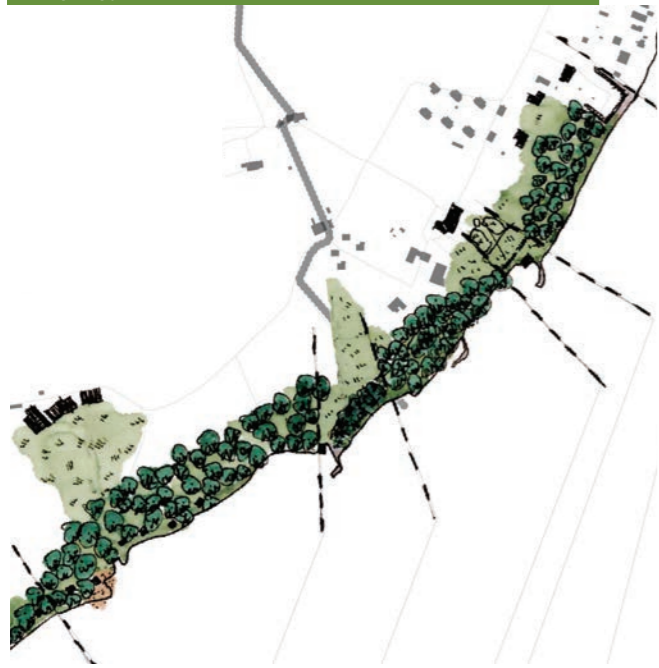
Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Équipements sportifs
- Accès à l'eau

Le Bied



Derrière la Croix



Chemin de la Grève



Poissine le bas



La Tertillière



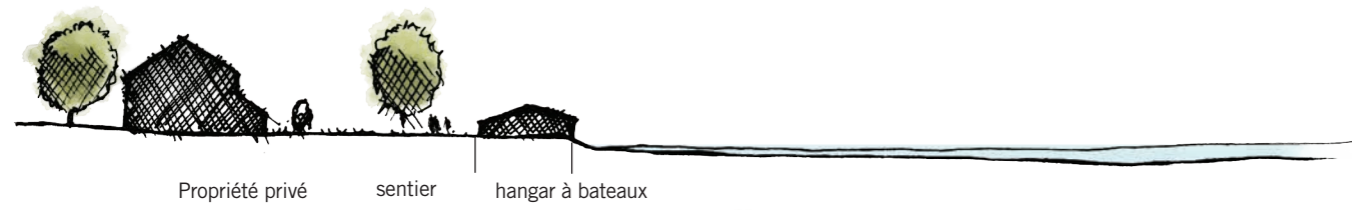
Port Jacod



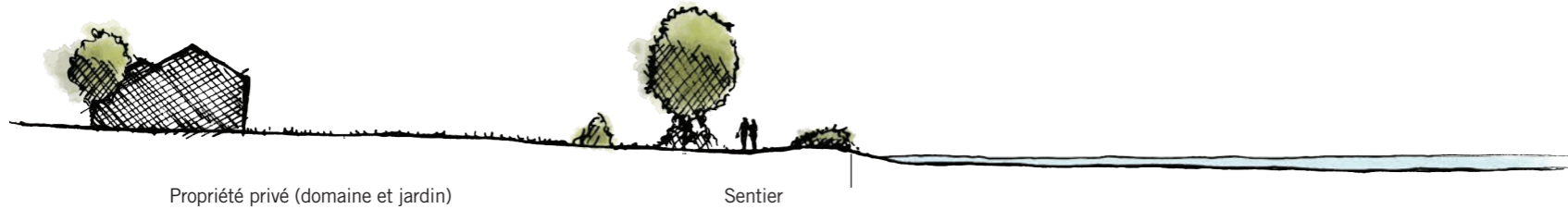
La Brosse



Coupes de principe

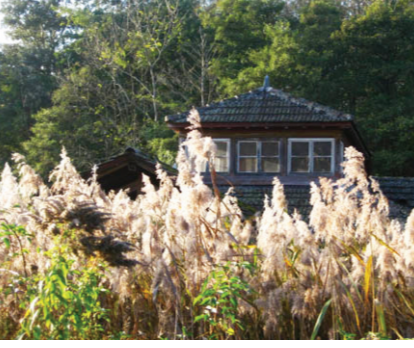
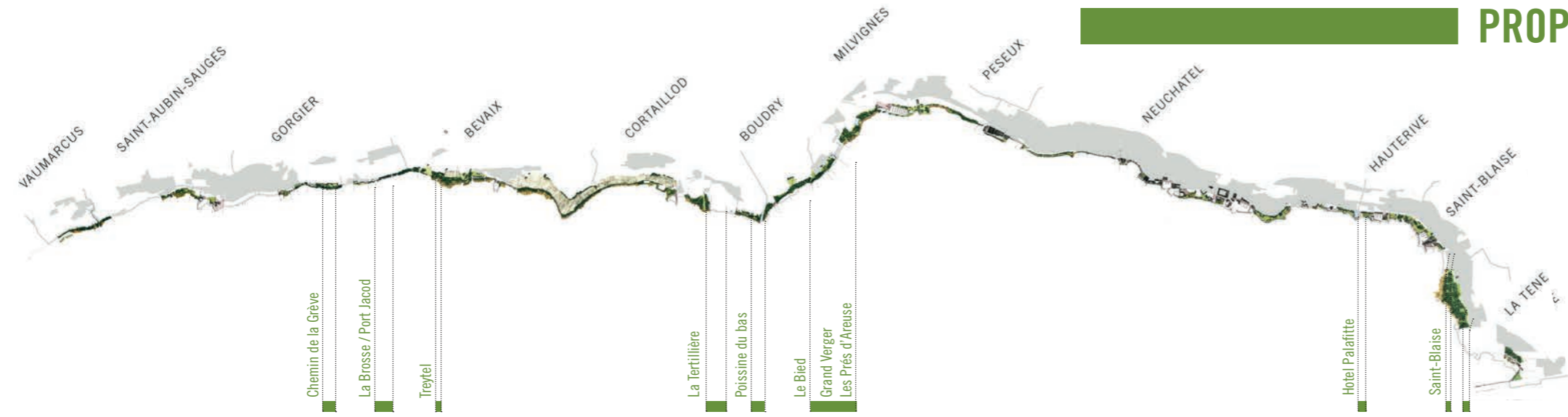


Propriété privé sentier hangar à bateaux



Propriété privé (domaine et jardin) Sentier

PROPRIÉTÉS PRIVÉES FRANCHISSABLES



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Epaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Qualité / charme

- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

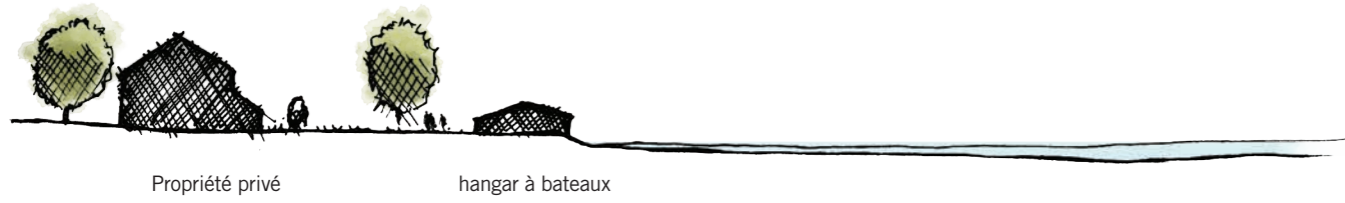
Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau

Chauvigny

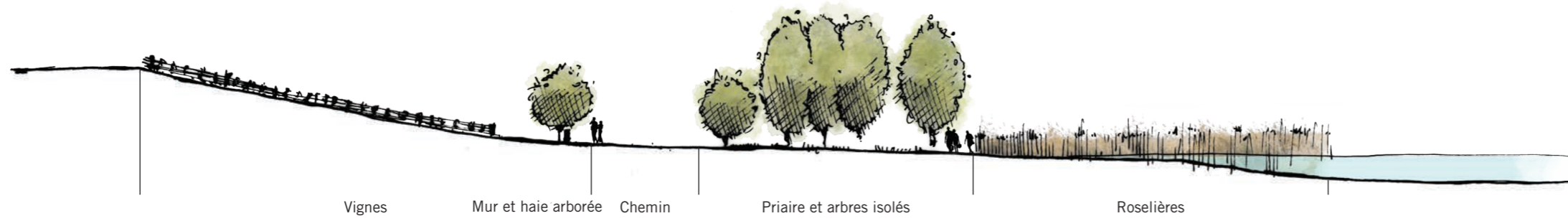


Coupes de principe



Propriété privé

hangar à bateaux



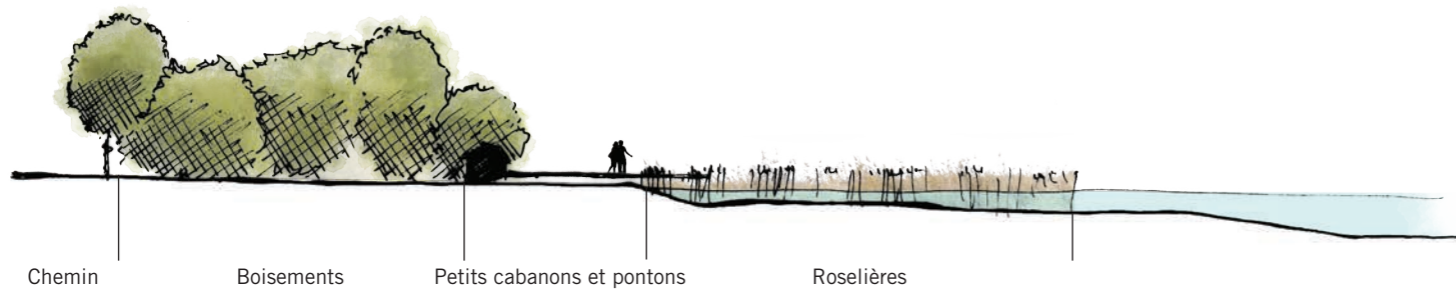
Vignes

Mur et haie arborée

Chemin

Prairie et arbres isolés

Roselières



Chemin

Boisements

Petits cabanons et pontons

Roselières

ROSELIÈRES ET PROMENADE DE CHAUVIGNY



Rapport au lac (depuis le DP)

- Vues dégagées sur le lac / rive sud / Alpes
- Vues dégagées sur Neuchâtel
- Vues intermittentes sur le lac
- Vues sur les roselières
- Pas de vue sur le lac

Rapport aux autres unités paysagères

- Vues sur d'autres unités paysagères proches
- Vues sur d'autres unités paysagères lointaines
- Pas de vue depuis l'extérieur de l'unité

Rapport à l'arrière-pays

- Fermeture visuelle par un coteau viticole
- Fermeture visuelle un front urbain
- Fermeture visuelle un ouvrage
- Fermeture visuelle par des falaises
- Fermeture visuelle par une forêt
- Fermeture visuelle par la roselière

Usagers

- Promeneurs
- Sportifs
- Pêcheurs ou autres professionnels
- Habitants permanents / temporaires
- Enfants
- Amateurs des milieux naturels
- Baigneurs
- Navigateurs et plaisanciers
- Touristes
- Campeurs
- Autres :

Ambiances sonores

- Bruit de l'autoroute / route
- Bruit du train
- Ambiance sonore portuaire
- Ambiance sonore urbaine
- Ambiance sonore naturelle
- Silencieux

Épaisseur du secteur public

- Réduite à un parcours
- Étendue et parcourable

Rareté à l'échelle cantonale

- Unité paysagère unique ou rare
- Unité paysagère remarquable
- Unité paysagère ordinaire / commune / souvent rencontrée

Spécificité au lac

- Unité spécifique au lac
- Unité pouvant être retrouvée ailleurs

Accès

	bon	moyen	difficile
Transports publics			
bateaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
bus, trains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilités douces			
Piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules privés			
bateaux privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
voitures, motos...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vitesse et distance d'observation

- Vues statiques proches (possibilités de s'arrêter / banc / observatoire / belvédère)
- Vues dynamiques douces proches (seul le passage est autorisé)
- Pas de vue (passage interdit)
- Vues dynamiques éloignées (vues depuis le train / route / bateaux publics)
- Vues statiques éloignées (points de vue panoramiques principaux)

Caractère principal

- Principalement minéral (anthropisé)
- Mixte (minéral / végétal)
- Principalement végétal - naturel (milieux naturels)
- Principalement végétal - horticole (parc)
- Principalement agricole

Qualité / charme

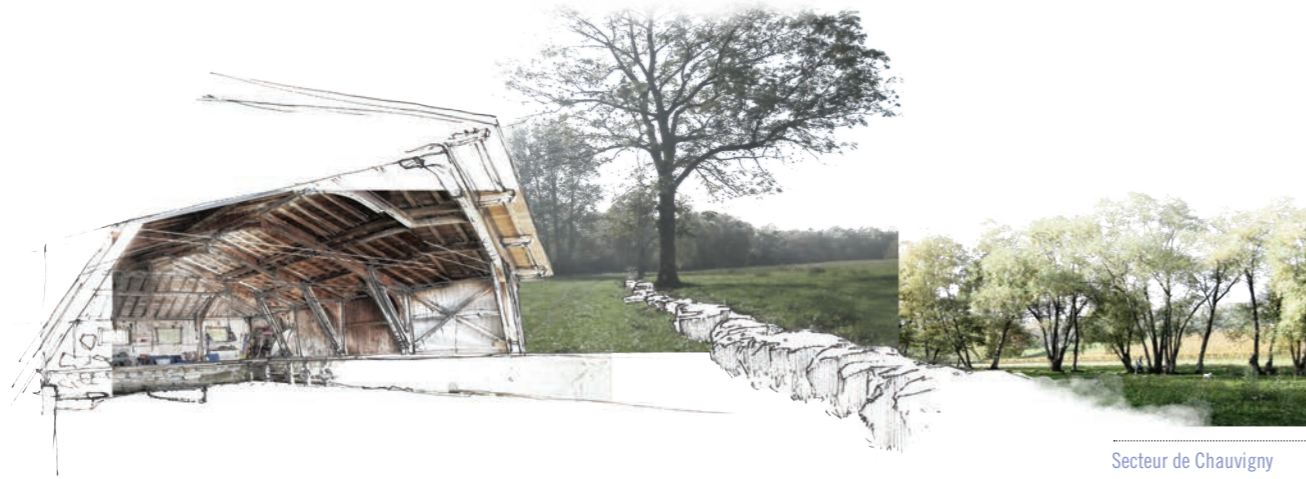
- Qualité des milieux naturels
- Qualité architecturale
- Qualité d'aménagement
- Ambiance bucolique
- Forte appropriation (jardins / maisons)
- Objets paysagers ponctuels naturels
- Objets paysagers ponctuels anthropiques

Constructions

- Habitations permanentes éparses
- Front urbain
- Cabanons de weekend
- Petites constructions publiques (kiosques, vestiaires...)
- Grandes constructions publiques (piscine / musée...)
- Camping
- Grandes demeures / villas
- Industries / Step / locaux techniques
- Pêcheurie

Aménagements publics

- Plage / douches
- Port / quais / débarcadère / pontons
- Place de jeux
- Tables / chaises / bancs / Grill
- Pelouse
- Buvette / restaurant / hôtel / kiosque
- Equipements sportifs
- Accès à l'eau



Secteur de Chauvigny

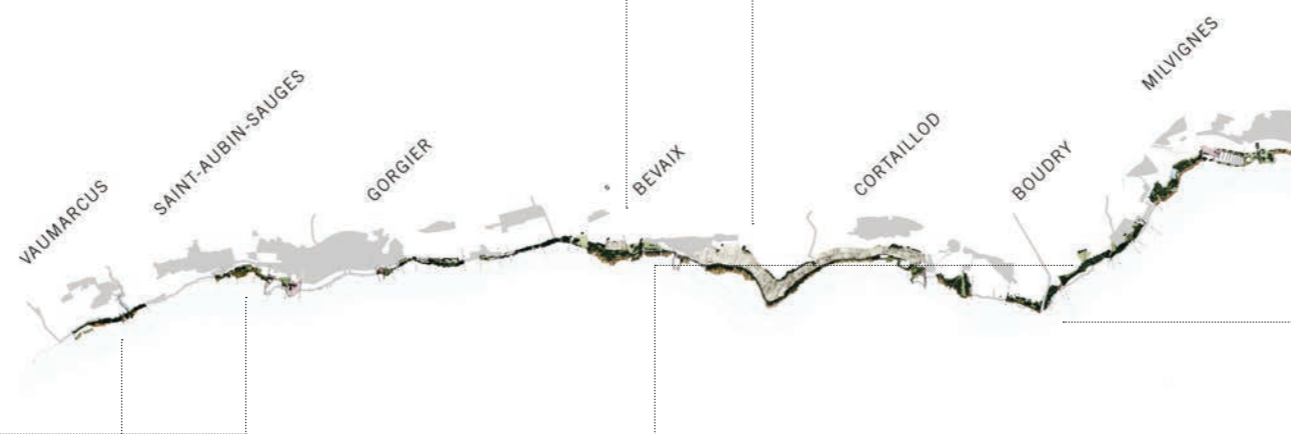


Roselière et plage naturelle



Petits pontons d'amarrage pittoresques
Alignement de piquets plantés dans l'eau
Arbre recouvert de lierre

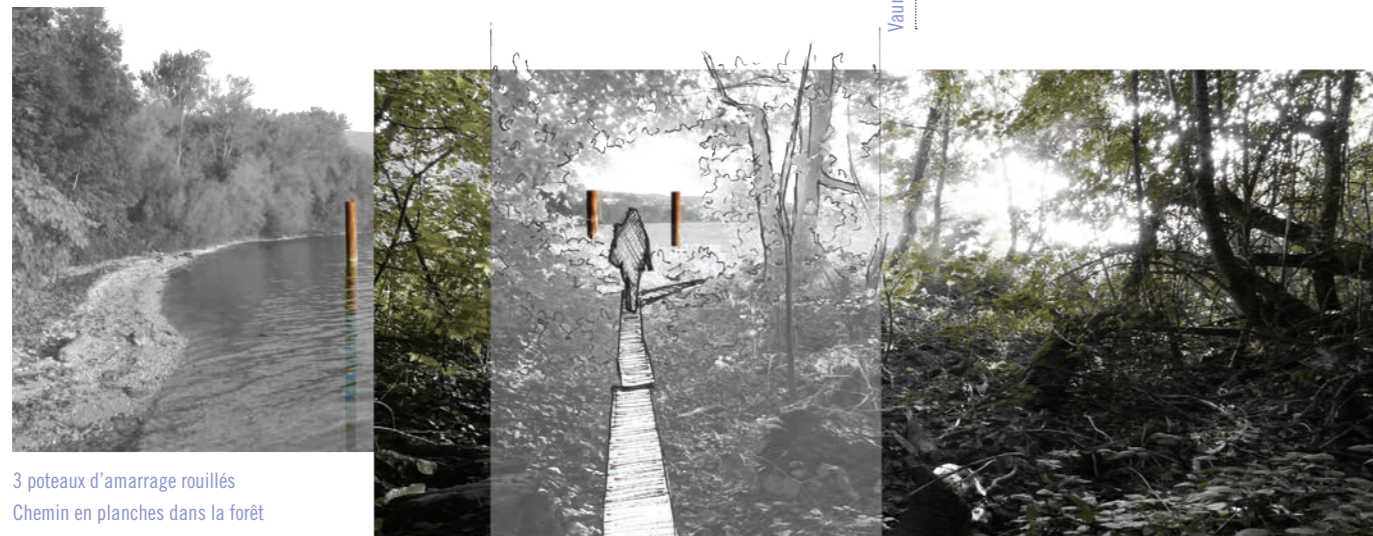
alentours du Port de Saint-Aubin



Vaumarcus



Pointe de l'Areuse

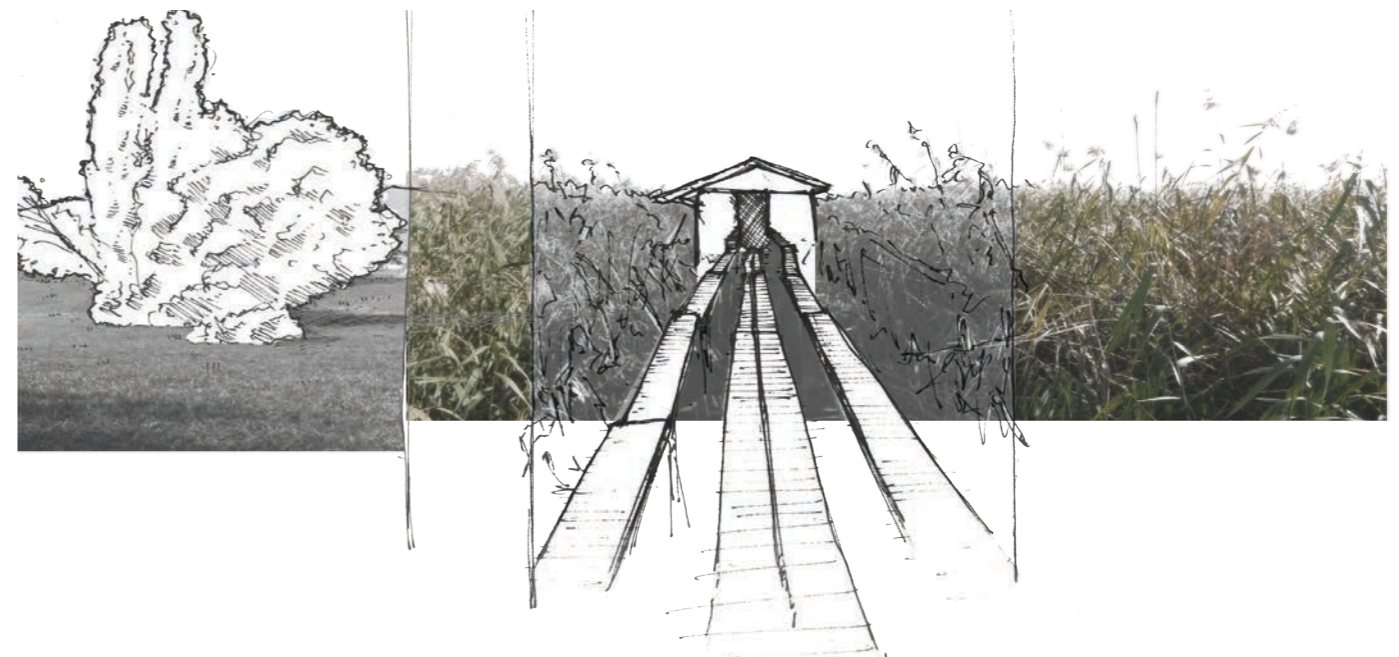


3 poteaux d'amarrage rouillés
Chemin en planches dans la forêt



Coffres et cabanes de pêcheurs

Groupe d'arbres
Muret et arbres alignés
Coteau de vigne
Petits cabanons et pontons dans la roselière



OBJETS PAYSAGERS PARTICULIERS

Cette **fiche particulière** met en évidence la présence régulière, le long des rives «d'objets paysagers particuliers» naturels ou anthropiques existants. Ils sont représentés par des croquis et localisés sur le sentier des rives. Cet inventaire n'est pas exhaustif et est dépendant de la sensibilité individuelle. Pour les uns, ces éléments paysagers seront sans valeur particulière, déplaisants ou quelconques. Pour d'autres, ils seront dignes d'intérêt, beaux, magiques...

Ces éléments sont de grande valeur car la banalisation du paysage est un biais dans notre société inter-culturelle où les références sont de plus en plus partagées à l'échelle planétaire. Les éléments rares, uniques, car intimement liés à un lieu, deviennent donc des biens publics précieux.



Vue sur les Alpes enneigées

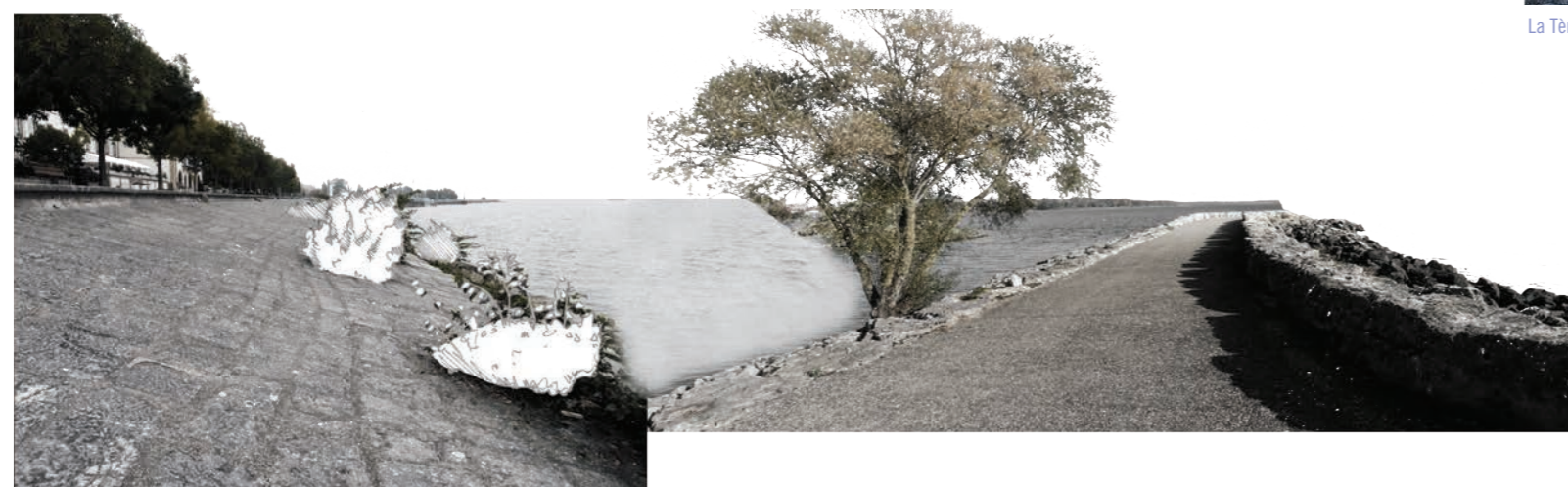


Mur de pierres et végétation

Boudry



La Tène Berge minérale en pente avec incrustation de blocs



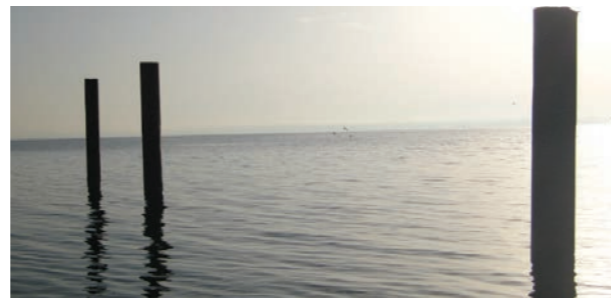
Quai en pente avec arbustes et végétation adventice

Quais à Neuchâtel



Maison en bois sur les rives





Qualités

L'analyse sensible des rives du lac de Neuchâtel met en évidence que celles-ci présentent de grandes qualités :

- > **ATTRACTIVITÉ** : la présence de l'eau, l'espace, l'ouverture et le rapport à la nature sont des éléments importants et attractifs pour la population locale et de passage. La grande concentration d'espaces publics et d'équipements sur cette fine portion de territoire illustre l'attractivité du lac.
- > **ACCESSIBILITÉ** : dans la plupart des cas, les rives sont accessibles. Ces paysages sont donc particulièrement importants pour le Canton, car ils sont visibles par tous. Le sentier du lac, qui relie de part en part les rives neuchâteloises est remarquable.
- > **AMBIANCES VARIÉES ET LISIBLES** : onze unités paysagères ont été identifiées, elles-mêmes séquencées en plusieurs tronçons, ce qui montre la grande diversité des paysages des rives sans pour autant réduire leur lisibilité (dans la majorité des cas).
- > **OBJETS PAYSAGERS ET PAYSAGES UNIQUES** : ces éléments sont de grande valeur car la banalisation du paysage est un biais dans notre société inter-culturelle où les références sont de plus en plus partagées à l'échelle planétaire. Les éléments rares, uniques, car intimement liés à un lieu, deviennent donc des biens publics précieux. Ces éléments sont généralement liés à une appropriation humaine (cabanons, jardins, murs, constructions...) ou à la présence de phénomènes naturels (blocs erratiques, topographie exceptionnelle, affleurements, végétaux...).

CONCLUSION

Limites

L'analyse sensible des rives du lac de Neuchâtel met en évidence également des manquements ou potentiels d'amélioration :

- > **BANALITÉ RELATIVE** : les secteurs aménagés sur les remblais des années 60 / 70 (souvent liés à l'autoroute) sont trop maîtrisés et stériles. Ils ne présentent pas d'originalité liée au lieu ou à une intervention spécifique (artialisation, aménagement paysager ou architectural unique, ouverture à l'appropriation).
- > **INACCESSIBILITÉ** : quelques secteurs sont encore inaccessibles (villas, Nexans, Préfargier, piscine...). Une discussion autour de leur accessibilité doit être relancée, pour améliorer encore le sentier du lac.
- > **IGNORANCE D'OBJETS PAYSAGERS UNIQUES** : ces éléments de grande valeur sont souvent isolés, inaccessibles ou pas mis en valeur.
- > **FIL ROUGE** : la fluidité, la lisibilité et l'attractivité du sentier du lac peuvent être renforcées en proposant un fil rouge tout au long de son parcours.

PHASE 2 : ANALYSES THÉMATIQUES





DANGER
No swimming
No diving
No fishing

Objectif

L'objectif de cette phase 2 est de proposer une **évaluation de la mutabilité**, c'est à dire de tout ce qui est **sujet au changement**, secteur par secteur, en fonction **des conditions cadres**.

L'état actuel peut ne nécessiter aucune intervention particulière, ce qui peut être un **objectif** en soit, selon leur valeur écologique et/ou paysagère actuelle.

Les thématiques analysées sont les suivantes :

- 1. L'ACCESSIBILITÉ** : quels sont les accès, en mobilité douce, en transports publics, en voiture ou en bateau?
- 2. LES DROITS DU SOL** : quelle est la nature de la propriété du sol? Quelles affectations s'appliquent sur les parcelles?
- 3. LES PROTECTIONS NATURELLES ET PATRIMONIALES** : quelles sont les contraintes / restrictions / protections sur ce secteur du point de vue de l'aménagement du territoire, de la nature et du patrimoine? Est-ce que certains secteurs trouvent un équilibre dans leur état actuel? Peut-on améliorer la biodiversité dans les secteurs naturels ou anthropisés (parcs, ville...)?
- 4. LES AMBITIONS PAYSAGÈRES** : elles ont été déterminées sur la base des unités paysagères issues de la phase 1. Est-ce que ce paysage est satisfaisant en l'état? Doit-il évoluer? Vers quel paysage? Dans quelles **conditions**? En effet, l'ambition paysagère pour un site donné est fonction de ses qualités paysagères actuelles. Ce paysage peut supporter ou nécessiter des changements pour tendre vers un nouvel état. Ces changements « acceptables » ou « souhaitables » doivent être cohérents avec ce que peut supporter le site du point de vue paysager. Cela doit être identifié sous forme de « **conditions** ». Ce secteur peut voir son paysage muter, si le nouveau paysage résultant est de telle ou telle nature, et non pas d'une autre.
- 5. LES PROJETS IDENTIFIÉS** (projets à venir, usages conflictuels, usages souhaités...) qui ont été recensés lors des visites locales et par les informations fournies par le COPIL. L'objectif des pouvoirs publics est *a priori* de valoriser le changement visant une meilleure qualité des équipements, des espaces publics et des secteurs à vocation de protection de la nature. Il est donc pris comme parti d'étudier prioritairement les espaces publics. Les secteurs pouvant faire l'objet de nouvelles constructions sont situés dans la zone à bâtir actuellement légalisée. Une densification éventuelle et modérée dans ces secteurs relativement éloignés des rives n'aura a priori pas d'implication majeure dans le paysage.

Echelle de perception du changement

Le paysage **parcouru ou vécu** est sensible au changement. En effet, la plupart des gens perçoivent rapidement les modifications d'un lieu, même subtiles, sans pour autant forcément identifier les éléments nouveaux ou différents.

A plus large échelle, les **paysages perçus depuis des points de vue lointains** sont a priori moins sensibles aux modifications mineures, dans la mesure où leur composition est complexe et étendue sur un large territoire. Ce sont plutôt les grandes interventions à l'échelle territoriale qui sont identifiées de manière évidente et immédiate (éoliennes, carrières, défrichement, infrastructures routières ou électrique...). Dans le cas de cette étude, ces points de vues lointains n'ont pas pu être étudiés. Il est néanmoins important de prendre en compte les points de vues lointains emblématiques si des projets majeurs devaient être proposés (nouvel équipement...).



CONDITIONS CADRES

Le potentiel de mutabilité des paysages des rives est dépendant de l'**aptitude au changement** des secteurs étudiés. Cette aptitude au changement est évaluée entre autres selon les éléments suivants :

- Roulant, Les Saars / Piscine du Nid-du-Crô, Monruz / hôtel Palafitte / Champréveyres / Port de Saint-Blaise.
- > **Inventaire cantonal des objets que l'État entend mettre sous protection** (ICOP) / mesure du PDC S_37
- > **ZP2** (zone à protéger des rives du lac) - affectation communale.
- > **Objets ponctuels** protégés (AT21)

PATRIMOINE

- > **Périmètres archéologiques** : ils délimitent les secteurs où toute fouille, toute construction, toute modification de terrain doit être préalablement signalée à l'Office du patrimoine et de l'archéologie, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires. Le rapport «Palafittes - sites neuchâtelois immergés - mesures de protections» de janvier 2013 - version 1, a été consulté et pris en compte dans l'analyse.
- > **Recensement architectural** (pas étudié).
- > **Sites palafittiques** (issus de l'étude des sites neuchâtelois immergés - mesures de protection - janvier 2013)

Les sites **ISOS** (centres villageois proches du lac et Préfargier) et les tronçons de voies recensées à l'**IVS** proches ne sont pas ou peu dans le périmètre d'étude.

ENVIRONNEMENT

- D'autres contraintes environnementales complètent ces points :
- > **des périmètres de type OPAM** : STEP (Vaumarcus, Saint-Aubin, Colombier, Neuchâtel) et les piscines.
 - > **des périmètres recensés en sites pollués** (nécessitant une investigation afin de déterminer s'ils requièrent une surveillance ou un assainissement) : il s'agit des sites remblayés (Jeunes-Rives / Maladière, Auvernier / Serrières, port de Saint-Aubin, parking de Chauvigny, Cortaillod, Nid-du-Crô).

* une version plus récente et plus complète a été fournie en mai 2013 et a été intégrée directement dans la phase 3.

1. L'ACCESSIBILITÉ

L'**accessibilité** a été étudiée pour les principaux modes de déplacements. L'analyse se fait par «portes d'entrée» sur les rives afin de déterminer la facilité d'accéder au lac. Il est important de préciser que cette analyse n'a pas l'ambition d'être exhaustive. Il s'agit d'une étude thématique rapide qui donne un aperçu de la localisation des interfaces modales et met en évidence le réseau existant. Elle permet de faire un **constat global et synthétique**.

L'accessibilité est évaluée comme «**de bonne qualité**» quand :

- > un secteur des rives se trouve à environ **150 m d'une desserte de transports publics** (arrêt de bus / tram / train),
- > un secteur des rives se trouve à environ **250 m d'une solution de stationnement** (parking public),
- > un secteur des rives est facilement accessible à pied depuis des zones d'habitations, soit au maximum **500 m** d'une centralité urbaine,
- > un secteur des rives est facile d'accès en bateau public, soit à **250 m** d'un débarcadère. L'analyse des ports, en discussion avec le service de la navigation a permis de faire un bilan des **places d'amarrages privées temporaires** dites «visiteurs» et de bouées d'amarrages journalières.

L'accessibilité est nécessaire par les transports publics et individuels pour les sites présentant un aménagement spécifique (ports, parcs, musées...) mais n'est pas forcément **souhaitable** dans les secteurs à vocation naturelle et pédestre.

La superposition de ces différents modes a été synthétisée dans un diagramme analytique. Il met en évidence toute la nuance de l'accessibilité des rives et permet de mettre en rapport les projets d'aménagement avec l'offre actuelle et de réfléchir à l'offre à développer.

2. LES DROITS DU SOL

- > **la propriété du sol** (propriété privée / publique) : un terrain public (domaine public communal, cantonal ou propriété publique) présente à priori plus de facilité au changement.
- > **l'affectation** : il est pris comme principe qu'une affectation à caractère public a plus de facilité au changement. Les affectations concernées sont :
 - la ZV (zone verte),
 - la ZT (zone de tourisme),
 - la ZUP (zone d'utilité publique),
 - la ZSDL a et b (zone de sports - détente - loisirs).

Les **planifications communales** en cours mentionnent sur le secteur d'étude:

- > **Les plans spéciaux à réaliser** sur les secteurs : Port du Petit-Cortaillod et Port de Vaumarcus.
- > **Les périmètres à plan de quartier** (prévus ou en vigueur) : Port d'Auvernier / Maladière / Les Favarges.
- > **Les périmètres à plan directeur** : ils se trouvent essentiellement autour de Neuchâtel.
- > **Les périmètres des sites bâtis** : Préfargier, la ville Neuchâtel, domaine des Bandières à Boudry.

3. LES PROTECTIONS NATURELLES, PATRIMONIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Pour synthétiser l'ensemble des périmètres s'appliquant sur la zone d'étude, il a été défini deux niveaux de «conditions»:

- > **Les «recommandations»** qui sont des éléments indicatifs / de recensement / d'affectation communale, qui doivent permettre des mesures de compensation acceptables s'il y a atteinte, ou des adaptations du projet qui leurs permettent d'être conformes aux prescriptions.
- > **Les «restrictions»** qui présentent des contraintes fortes pour un changement (protection des milieux en l'état).

NATURE

• Recommandations

- > **Décret de 1966** : Catégorie zone de protection naturelle et paysagère de type zone de vignes et grèves : Les Tertres (Saint-Blaise), La Pointe du Grain, Areuse.
- > **Catégorie urbanisation de type zone de constructions basses** : les chalets de la Tène.
- > **Grands périmètres** fournis par le SFFN (version janvier 2013*).
- > **Zone viticole** (en cours de révision) : sont concernés les sites de La Pointe du Grain, Chauvigny, Vaumarcus.
- > **Sites emblématiques** du PDC S_31 : La pointe du Grain et le site palafittique de Monruz.
- > **Sites «dans les lacs et marais autour des Alpes»** - candidature UNESCO du PDC R_37.

• Restrictions

- > **Inventaire des bas-marais et zone alluviale** (PAC Marais) : Les Tertres.
- > **Inventaire fédéral de protection naturelle et paysagère** : «Coteaux de Cortaillod et de Bevaix»
- > **Inventaire fédéral des oiseaux d'eau et migrants** : «Fanel jusqu'à Chablais de Cudrefin, Pointe de Marin»
- > **Inventaire fédéral de protection des paysages** : «Coteaux de Cortaillod et de Bevaix»
- > **Inventaire fédéral de reproduction des batraciens** : «La Pointe du Grain», «La Fabrique»
- > **Zone de protection des rives** (naturelle et paysagère convention Confédération / Etat de Neuchâtel) : Port d'Auvernier, Serrières / Port



CONDITIONS CADRES

4. LES AMBITIONS PAYSAGÈRES

Les différents paysages identifiés dans la phase 1 ont été décrits de manière à déterminer s'il y a un **potentiel de changement paysager** souhaitable (ou non) par secteur.

Ce potentiel a été réparti en trois catégories :

> Potentiel de changement (mutabilité) du paysage «élevé»

Il s'applique essentiellement aux :

- paysages médiocres, ordinaires, peu investis,
- paysages non typiques des rives ou n'exploitant pas le potentiel du lac,
- paysages à caractère public ou à usage collectif «sous-exploité» du point de vue de l'aménagement ou de l'équipement,

Ces paysages peuvent potentiellement être requalifiés ou réaménagés de manière franche.

> Potentiel de changement (mutabilité) du paysage «modéré»

Il s'applique essentiellement aux paysages rares ou uniques / lisibles / typiques, qui présentent déjà des qualités paysagères, mais qui peuvent être encore mises en valeur par des interventions limitées (ouverture visuelle, petits aménagements...). Ce n'est pas le paysage qui change réellement ou fondamentalement, mais le regard qui est porté dessus. On met en scène, on valorise / on artialise* l'existant.

> Potentiel de changement (mutabilité) du paysage «faible»

Il s'applique essentiellement :

- aux paysages privés et inaccessibles à ce jour mais avec des accès à négocier,
- aux paysages dont l'état actuel ne nécessite pas particulièrement d'interventions,
- aux paysages à vocation de protection de la nature où les interventions d'amélioration de la biodiversité n'ont pas de conséquences visuelles fortes.

5. PROJETS IDENTIFIÉS

Les projets ci-dessous sont issus de l'état de connaissance des différents services consultés au cours de l'étude (état mars 2013).

Mobilité

- > Développement de vélos-stations le long des rives du lac,

Urbanisme / Economie / Tourisme

- > Projet Swiss Watch Arena (différents emplacements à l'étude),
- > Revalorisation des actuels dépôts des transports neuchâtelois,
- > Hôtel Palafitte (pérennisation ?),
- > Projet NumaPort (réaménagement du port) à Neuchâtel,
- > Réaménagement des Jeunes-Rives (Projet Ring) à Neuchâtel,
- > Développement du bain des dames à Neuchâtel,
- > Projet de Spa public,
- > Zone de tourisme et développement du port de La Molière / Saint-Aubin (PPA).

Tourisme / Loisirs

- > Mise en place de cartes des sites touristiques prioritaires,
- > Projet «Suisse à Pied parcours thématique «sans barrière»,
- > Ecole de voile de Neuchâtel-Hauterive.

Patrimoine

- > Inventaire des Palafittes (sites Unesco – sites associés) et mesures ad hoc,
- > Laténium (Musée et parc – renforcement du rôle de porte d'entrée pour les sites lacustres ?).

Autre

- > Sites d'atterrage d'une nouvelle ligne électrique sous lacustre.

* artialiser = consiste à mettre en avant les valeurs esthétiques de la nature par différents procédés en mettant en scène le paysage. Notion empruntée à Alain Roger.



Synthèse

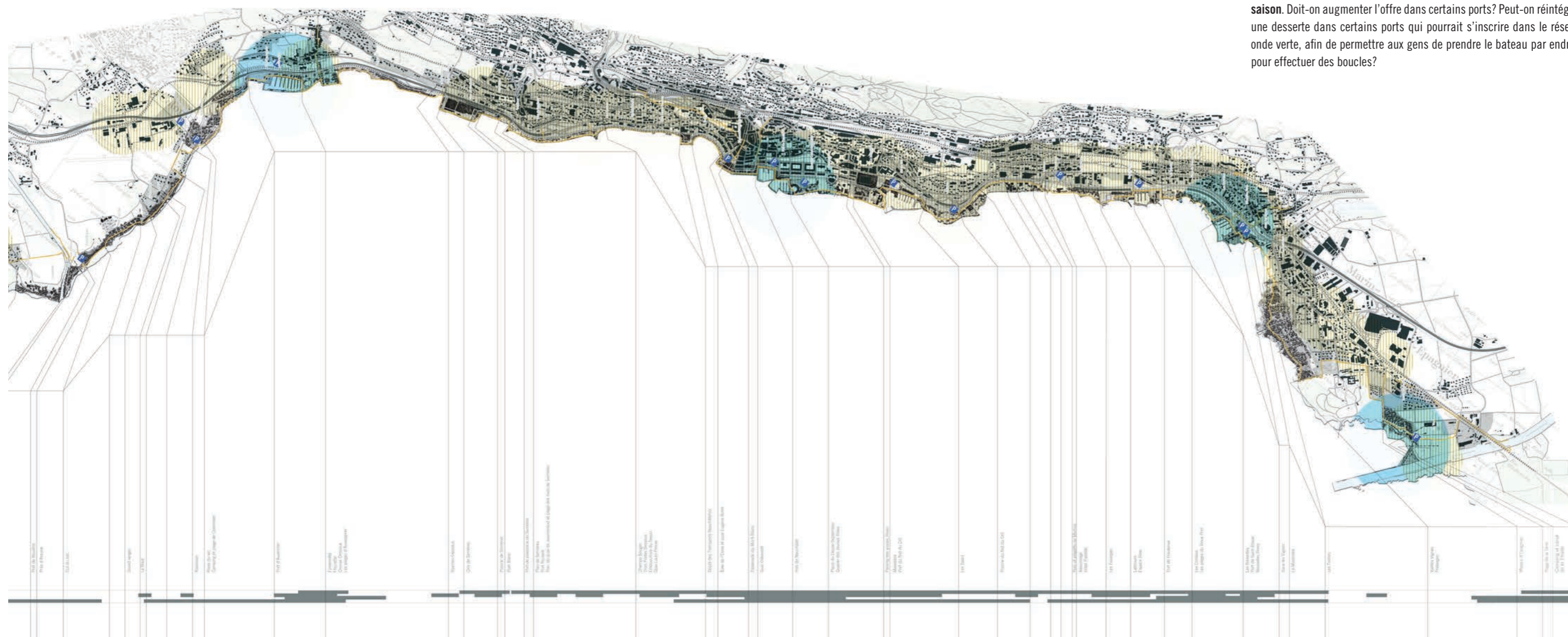
L'**accessibilité** des rives est **globalement bonne**, en effet, peu de secteurs se trouvent à distance d'une «entrée» dans le système. La synthèse de cette analyse permet d'identifier les points suivants:

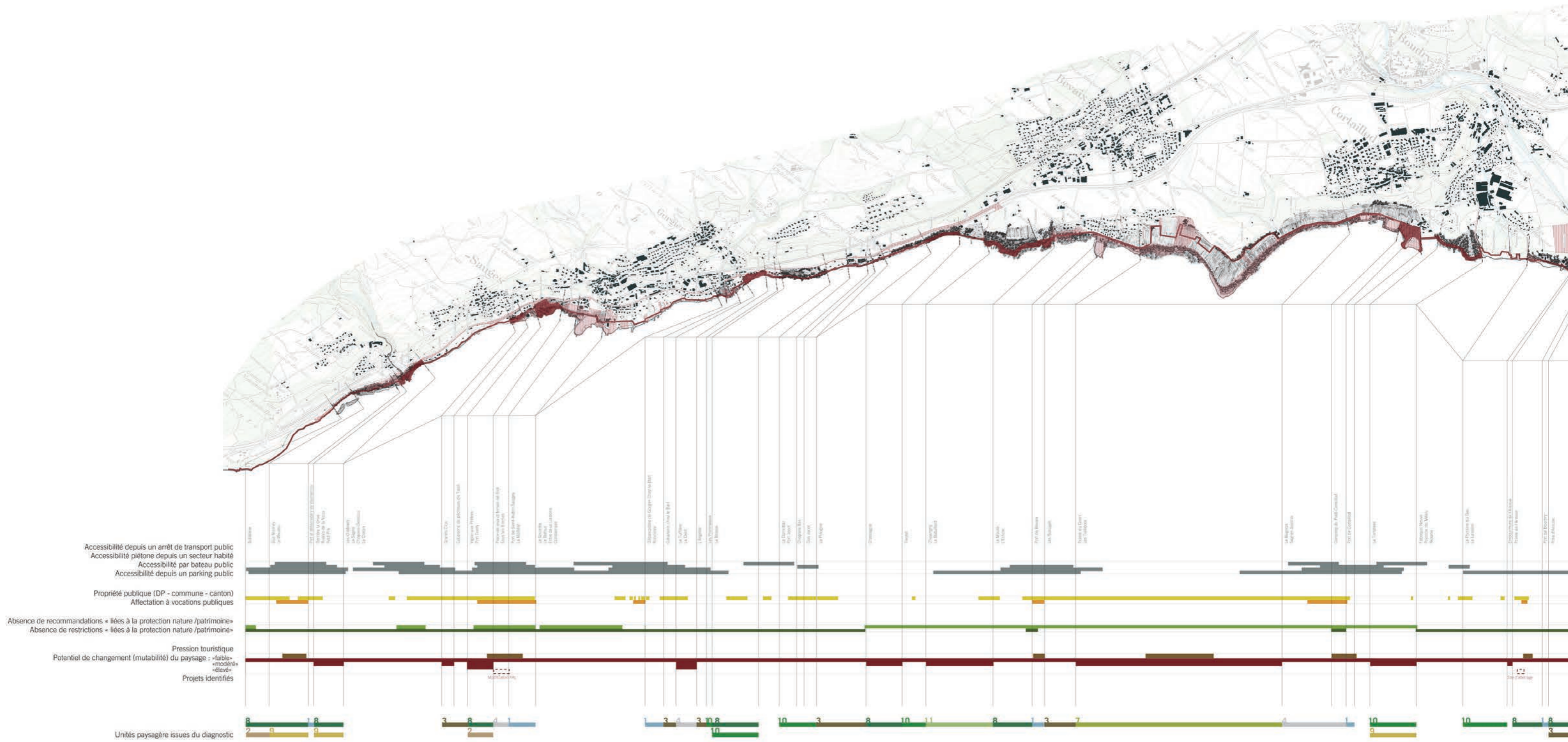
- Les secteurs à «faible accessibilité», où des manquements sont identifiables essentiellement en transports publics sont :
 - > Secteur de Treytel,
 - > Secteur de la Pointe du Grain,
 - > Secteur de la Plaine de l'Areuse et de la plage et port de Boudry,
 - > Secteur des Tertres - Préfargier.

Rappelons que l'accessibilité est nécessaire par les transports publics et individuels pour les sites présentant un aménagement

spécifique mais n'est pas forcément **souhaitable** dans les secteurs à vocation naturelle et pédestre. La Pointe du Grain reste néanmoins un secteur à forte attractivité estivale et un **transport public aux périodes d'affluence pourrait être opportun**.

- La mise en place de **transports publics permettant de revenir à son point de départ** serait pertinente, au moins en période estivale.
- L'analyse des ports, en discussion avec le Service de la navigation a mis rapidement en évidence un **manque de places d'amarrages privées temporaires** dites «visiteurs» et de bouées d'amarrages, en particulier au niveau de la Pointe du Grain.
- Une discussion avec les acteurs du tourisme et de la Société de Navigation du Lac pourrait permettre d'**adapter l'offre en rapport avec la fréquentation des sites touristiques et de loisirs en fonction de la saison**. Doit-on augmenter l'offre dans certains ports? Peut-on réintégrer une desserte dans certains ports qui pourrait s'inscrire dans le réseau onde verte, afin de permettre aux gens de prendre le bateau par endroit pour effectuer des boucles?





SYNTHÈSE DE LA CAPACITÉ AU CHANGEMENT

Synthèse



La synthèse des trois cartes thématiques présentées précédemment met en évidence les secteurs les plus propices au changement, c'est à dire présentant le moins de facteurs limitant ou bloquant le processus d'aménagement du territoire. Le diagramme complet des trois thèmes met en évidence la **superposition des différents critères** sur un secteur donné :

- > bonne accessibilité globale,
- > droits du sol publics,
- > absence ou peu de restrictions « nature/patrimoine »,
- > adéquation avec une unité paysagère apte au changement, analysée lors de la phase 1.

Sur le diagramme, un certain nombre de **projets connus** des services cantonaux pouvant initier le changement ont été reportés également (Numaport, Projet Ring, sites d'atterrage d'une ligne électrique sous-lacustre à l'étude, extension de port ou sites existants, site de renaturation...)

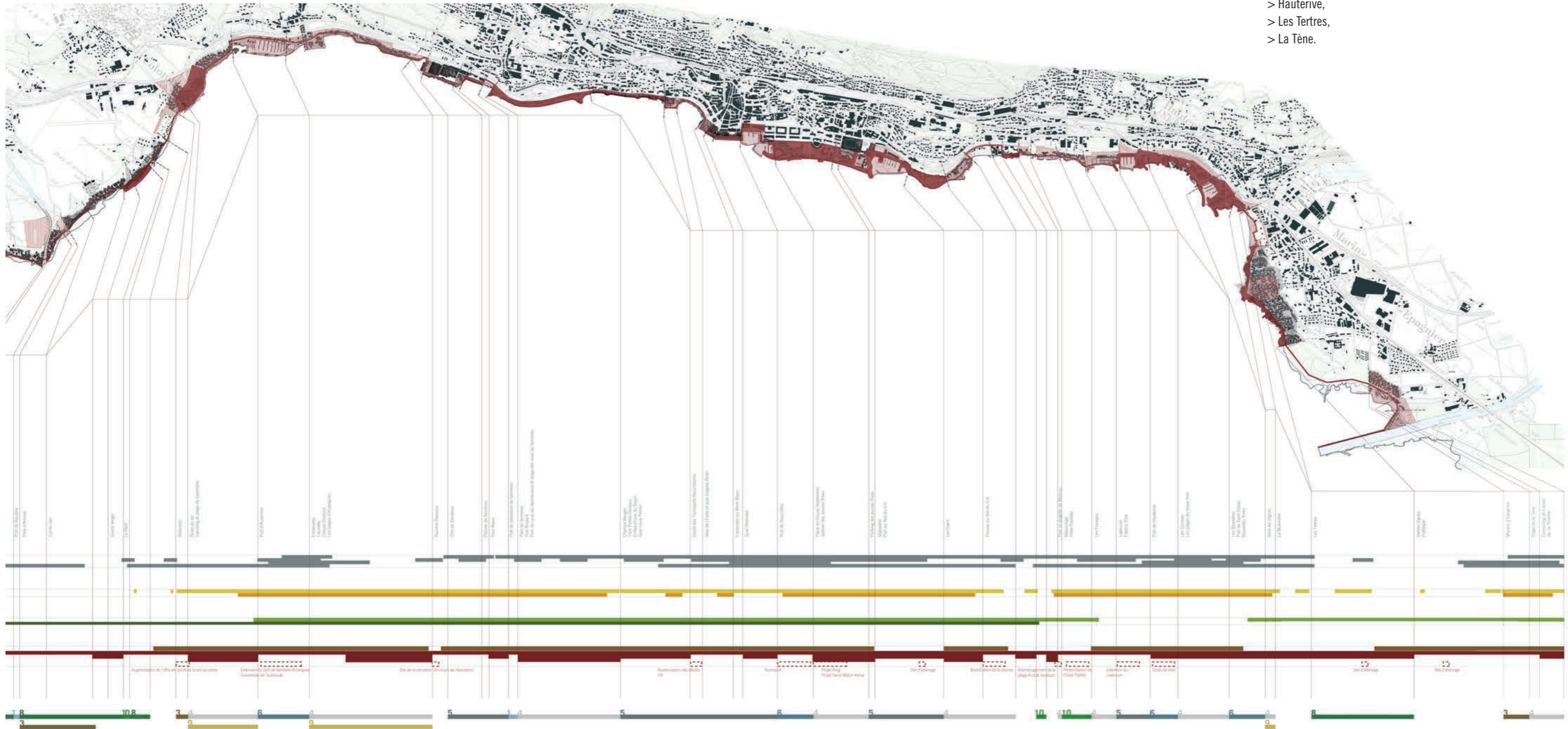
Les **sites au plus grand potentiel de changement** sont les suivants :

- > Saint-Aubin : Port Conty / port et terrains de foot,
- > Gorgier : La Tuffière / Chez-le-Bart,
- > Plages et camping de Colombier-Auvernier,

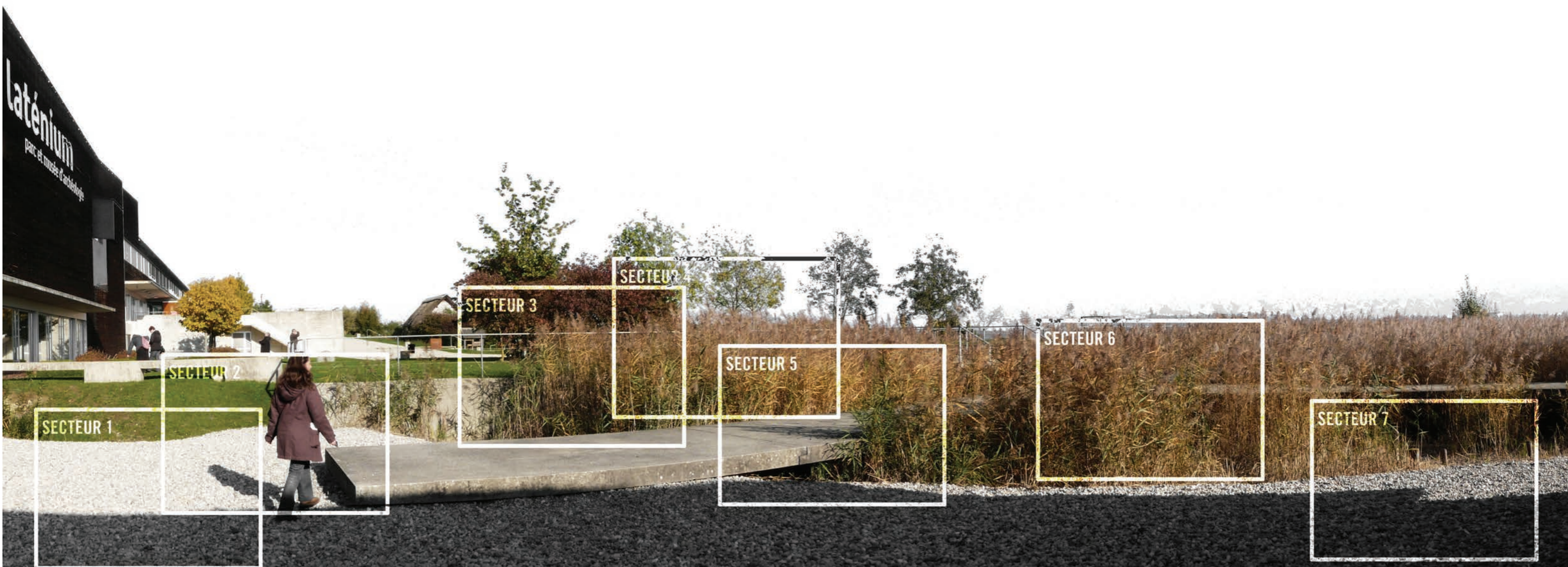
- > Quais et parc de Serrières / Port Roulant,
- > Jeunes-Rives,
- > Les Saars,
- > Monruz.

De manière plus **modérée**, les secteurs suivants sont identifiés comme aptes au changement, avec des restrictions :

- > Chauvigny / La Pointe du Grain,
- > La Tertillière,
- > L'embouchure de l'Areuse / Les Prés d'Areuse,
- > La piscine de Serrières,
- > Les quais Louis Perrier et Ostervald,
- > Le port du Nid-du-Crô,
- > Hauterive,
- > Les Tertres,
- > La Tène.



PHASE 3 : PROJET DE PAYSAGE



Seul le passage à pied est autorisé !
Les promeneurs sont aimablement
priés de passer sans s'arrêter
sur la propriété, sur les grèves
ou sur le môle.

Merci de coopérer



INTRODUCTION

Objectifs

L'objectif de cette troisième phase est de proposer un «**projet de paysages**» sur les rives du lac de Neuchâtel. Le projet de paysage a pour ambition d'aborder l'aménagement par une approche **qualitative, sensible et culturelle** d'un territoire, qui passe par l'étude classique des caractéristiques de l'espace complétée par un regard paysager. Cela permet de fédérer le projet autour d'une identité paysagère construite sur un **regard collectif**.

Jean Pierre Boutinet (2001) propose de distinguer le projet de paysage comme suit : «Le projet de paysage se soucie d'être porteur d'une identité qu'il s'agit de révéler et mettre en valeur. Il vise à intégrer au mieux dans le temps et dans les pratiques de l'espace, sa proposition d'aménagement». Le projet de paysage «cherche ce qui donne sens au lieu, à un moment donné pour une population donnée».

Démarche

Le paysage a été longtemps une résultante de l'activité de l'homme dans son territoire. Depuis peu, notre société cherche à avoir une action volontaire sur ses paysages : nos activités se trouvent déterminées par le paysage que l'on souhaite conserver ou obtenir. En effet, les paysages, même ceux qui sont perçus comme les plus « naturels » sont le fruit de l'interaction de l'homme avec son environnement. Il est maître de préserver « activement » ou de faire évoluer un paysage avec plus ou moins de contrôle. Ce changement de paradigme est encore nouveau et prospectif.

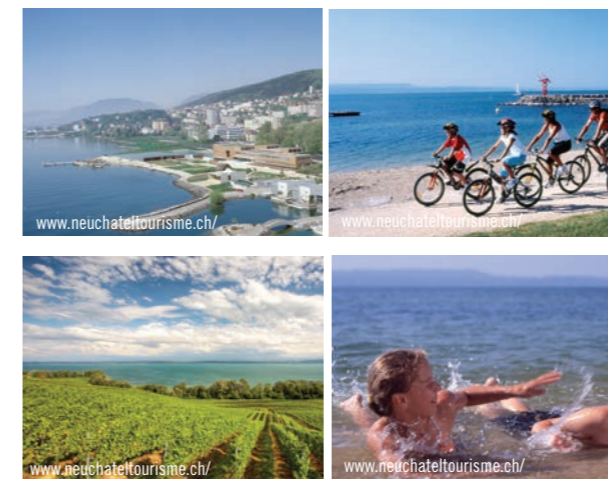
Quels paysages veut-on pour demain ? Cette question est stratégique et implique des choix d'aménagement du territoire. Cette réflexion est complexe, n'est pas unique, ni absolue.

Dans une telle approche, le paysage est produit par l'intervention sur le territoire, il ne lui préexiste pas. C'est pourquoi un geste essentiel consiste à construire le regard et la représentation collective, partagée qui transforme durablement un territoire en «paysage».

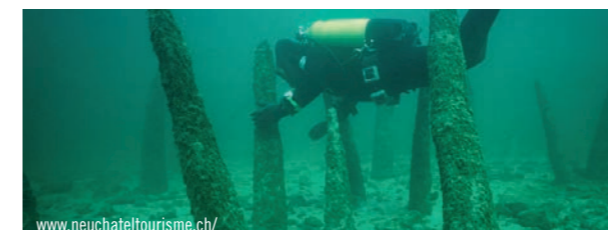
Elle doit être réfléchi sous forme de propositions, afin de provoquer la discussion. Un consensus doit être trouvé pour parvenir à construire les paysages de demain, de manière active, au moins dans les secteurs où les pouvoirs publics ont une possibilité d'agir activement (réserves naturelles, espaces publics, etc...).

Les différents secteurs des rives présentent des particularités spécifiques étudiées en phase 1 et 2. La synthèse de ces éléments permet de qualifier la nature des projets en fonction des paysages et aptitudes au changement. La nature des différents types de paysages (ambiances identifiées en phase 1) permet de déterminer globalement la nature des interventions possibles.

Le lac de Neuchâtel est un des éléments de la communication touristique et économique du canton ou de la région. Sa représentation graphique (sites internet et supports de communication de la promotion touristique et économique), ne le met pas pour autant particulièrement en avant.



Ce qui est plus surprenant, c'est absence de la mention du lac dans la rubrique «sports nautiques» où seules les piscines sont mises en avant, sans mentionner les aménagements publics au bord du lac et les sports proposés. Ils sont décrits dans la rubrique «plages» dans l'onglet «sites naturels».



Loisirs, tourisme et attractivité économique

En termes d'équipements de loisirs et touristiques, une réflexion est menée avec la promotion économique et touristique neuchâteloise. En effet, les activités touristiques (destinées à un public de résidents temporaires avec un potentiel de dépenses locales) doivent être dans la mesure du possible regroupées en «pôle(s)» afin de créer une synergie et une attractivité à l'échelle inter-cantonale (49% des nuitées hôtelières sont effectuées par des Suisses / 14% par des français en 2010 - Source OFS / TN).

Les activités de type «loisirs» (population locale) doivent être réfléchies dans une perspective de parcours et / ou de boucles (piétons / vélos) depuis les arrêts de transports publics locaux ou les secteurs

d'habitations. De petits équipements peuvent trouver place sur ces parcours, et l'accès aux pôles touristiques doit être également assuré.

Du point de vue de l'attractivité économique pour des entreprises visant à choisir cette région pour s'implanter, il s'agit d'offrir une possibilité d'implantation ainsi que les services nécessaires pour accueillir des hôtes de passage : hôtellerie et restauration de standing.

La problématique des ports est également à prendre en compte. En effet, la question de positionner un nouveau port ou de proposer une extension est d'actualité pour répondre à la demande. L'extension du port de Serrières (limitée pour des questions d'accès) ou du port du Nid-du-Crô sont mises en discussion. Il est également nécessaire de réfléchir à l'offre en matière de places «visiteurs» dans les ports avec des équipements touristiques.

Familles de projets

Les aménagements ou équipements identifiés comme inexistantes ou sous-développés sont les suivants :

- > Hôtellerie : hôtels deux ou trois étoiles - auberge de jeunesse,
- > Hébergement alternatif (cabane, roulotte...),
- > Camping (extension),
- > Restauration : restaurant à cible familiale / bar-disco pour public de nuit,
- > Parc avec accès à l'eau aménagé,
- > Pataugeoire / place de jeux aquatique,
- > Piste vita ou assimilée,
- > Aménagements pour la location de matériels de loisirs nautiques : pédalos / planches / barques / radeaux...
- > Aménagements pour clubs sportifs nautiques (aviron, canoë, fun board, ski-nautique, wakeboard, wakesurf et wakeskate) ou autres (tir à l'arc, beach-volley...),
- > Aménagements pour club de plongée et aménagements sous-lacustres,
- > Développement de l'itinéraire cyclable et pédestre par boucles / parcours + sentiers thématiques / parcours dans l'eau,
- > Location de vélos publics,
- > Artialisation d'éléments existants ou à créer,
- > Observatoire, belvédère, mise en scène du paysage,
- > Spa / centre wellness sur le lac,
- > Animations des quais (brocante / manège / vendeurs...),
- > Aquarium extérieur ou Aquarium du lac (ex: Lac du bourget, musée du Léman),
- > Barge / pontons,
- > Etang de pêche,
- > Observatoire de la vie aquatique,
- > Aménagements d'observation de la nature (cabanes / observatoire).



OBJECTIF, PRINCIPES ET MESURES

Méthodologie

Le projet de paysage se base sur un **objectif général** qui consiste à **valoriser les rives du lac tout en respectant leur identité paysagère**. Cet objectif est fondamental car il met en évidence la volonté du Service de l'aménagement du territoire de ne pas rester passif, et de ne pas laisser ce territoire emblématique évoluer seulement au gré des opportunités. La volonté de valoriser les rives met en évidence **la reconnaissance d'un territoire exceptionnel** et en même temps d'un **déficit de vision future**.

Le projet de paysages a pour ambition de se concrétiser sous forme d'un **plan directeur sectoriel** à l'issue du processus de participation et de consultation. C'est pourquoi, le projet est restitué sous forme d'un plan synoptique et de mesures d'aménagement concrètes. Ces mesures ont été regroupées en quatre familles de principes qui synthétisent les points essentiels à respecter pour arriver à l'objectif général.

Le projet de paysages présenté dans ce chapitre est le résultat du travail d'urbaplan. Les groupes d'accompagnement (COPIL et COPROJ) ont suivi et enrichi le projet au fur et à mesure de son développement.

Afin de prendre en compte le regard collectif, qui contribue à définir le paysage, un **atelier participatif** a été organisé en juin 2013 pour soumettre les différentes propositions (voir chapitre 4).

Le projet présenté dans les pages suivantes est l'**étape d'avancement avant la présentation en atelier participatif**. Les remarques issues de l'atelier seront décrites dans le dernier chapitre.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Valoriser les rives en respectant leurs identités paysagères

PRINCIPES 1

Garantir la lisibilité et la qualité paysagère des rives

Mettre en valeur l'identité des rives et au patrimoine des sites

Mesure 1a Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics et à l'architecture des éléments construits

Mesure 1b Favoriser l'artialisation et la mise en scène du paysage local, en particulier par le biais d'interventions artistiques pérennes ou événementielles sur le sentier du lac essentiellement

Mesure 1c Mettre en valeur le patrimoine naturel et palafittique : panneaux didactiques, localisation des sites...

Mesure 1d Élaborer une charte des chalets permettant d'unifier certains aspects et de garantir le droit de marchepied dans ces secteurs

Mesure 1e Favoriser les activités typiques du lac telles que la pêche et la vente locale

PRINCIPES 2

Concentrer les interventions dans les secteurs déjà investis et accessibles

Préserver les secteurs peu investis

Mesure 2a Limiter au minimum les nouvelles constructions sur les rives du lac

Mesure 2b Proposer une reconversion ou un autre usage à certains sites en reconversion (à court ou moyen terme)

Mesure 2c Identifier les ports pouvant accueillir une extension et améliorer l'offre en place visiteurs ou bouées

Mesure 2d Conserver les secteurs à ambiance naturelle prédominante (valeur biologique reconnue) les plus intègres possibles. Le démontage de chalets par opportunités dans ces secteurs doit être étudié

PRINCIPES 3

Améliorer l'attractivité et la diversité de l'offre touristique et de loisirs régionale

Identifier des sites d'accueil pour des projets d'envergure

Mesure 3a Identifier et hiérarchiser les pôles de développement et les ports

Mesure 3b Aménager des parcs urbains aux abords des secteurs à forte densité d'habitations

Mesure 3c Améliorer l'offre en hébergements et services

Mesure 3d Identifier des sites d'accueil potentiels pour un projet public / privé d'envergure

Mesure 3e Mettre en valeur l'identité de la ville, donner / créer une image forte pour Neuchâtel

PRINCIPES 4

Poursuivre la continuité des réseaux de mobilité douce

Améliorer l'accessibilité au lac

Mesure 4a Faire appliquer le droit de marchepied

Mesure 4b Améliorer l'accessibilité au lac pour les cycles

Mesure 4c Créer des boucles de parcours depuis les secteurs habités et interfaces principales de transport (parking / gare / débarcadère...)

Mesure 4d Augmenter ou améliorer la qualité des accès au lac (plage / quais...)

Mesure 4e Améliorer l'aménagement des chemins, rues et routes existantes



NE 6314

MESURES

Mesures 1 et 2

Mesure 1a Apporter une attention particulière à la qualité des espaces publics et à l'architecture des éléments construits.

- > Cette mesure s'applique particulièrement aux secteurs présentant de larges espaces publics, plutôt urbains et à proximité des ports.
- > Elle incite les pouvoirs publics à se soucier de la qualité de ces espaces lors de réaménagements futurs, en faisant par exemple des concours d'urbanisme ou de paysagisme sur les espaces verts.
- > La qualité de ces espaces passe également par le niveau de biodiversité qu'il est possible de favoriser en utilisant, par exemple, des végétaux de station et indigènes ou en créant des haies diversifiées.

Mesure 1b Favoriser l'artialisation et la mise en scène du paysage local, en particulier par le biais d'interventions artistiques pérennes ou événementielles sur le sentier du lac essentiellement.

- > Cette mesure s'applique particulièrement sur les rives du lac ou sur les espaces publics attenants. Elle est décrite de manière plus significative dans les pages suivantes.

Mesure 1c Mettre en valeur le patrimoine naturel et palafittique

- > Cette mesure est proposée au niveau de chaque site palafittique recensé. Ces sites sont presque totalement immergés et peu visibles pour le grand public. Il est proposé de mettre en évidence ces sites par la pose de panneaux didactiques ou autres éléments informatifs (application smartphone, plaquette touristique...).
- > Après discussion avec l'Office du patrimoine et de l'archéologie, il a été identifié un site au niveau du camping du Petit-Cortailod qui pourrait faire l'objet d'un lieu d'information sur la thématique complétant le Laténium.

Mesure 1d Élaborer une charte des chalets

- > Cette mesure s'applique sur tous les secteurs où se trouvent des chalets, maisons de week-end, cabanons et autres petites constructions annexes.
- > Une charte intercommunale permettrait d'unifier certains aspects des chalets et de garantir le droit de marchepied dans ces secteurs. Cette charte donnerait un panel de choix de couleurs de peinture, de matériaux de façades et de toitures ainsi que des indications sur le traitement des limites de propriétés (haies, par-vue...).
- > La charte est incitative et n'a pas de caractère obligatoire.
- > Le démontage de chalets dans certains secteurs à vocation naturelle peut s'envisager si les constructions ne respectent pas les lois ou normes en vigueur, sont désaffectées ou mal entretenues, isolées, gênantes...
- > Cette mesure vise à harmoniser sans banaliser les rives construites. En effet, les chalets font partie de l'identité des rives comme cela a été évoqué dans la phase 1. Cependant, certains abus ou excès de propriété privée ont été identifiés et doivent être adaptés.

Mesure 1e Favoriser les activités typiques du lac telles que la pêche et la vente locale de produits du lac.

- > Cette mesure s'applique sur l'ensemble des sites de pêche professionnelle qui doivent être maintenus et soutenus par les autorités publiques. En effet, cette activité est caractéristique des lacs suisses, va dans le sens du développement durable et doit perdurer.
- > Le nombre de pêcheries peut être augmenté ainsi que le nombre de point de vente aux particuliers et professionnels.

Mesure 2a Limiter au minimum les nouvelles constructions sur les rives du lac

- > Cette mesure s'applique sur tout le linéaire des rives peu ou pas construites. Elle va dans le sens des directives d'aménagement du territoire du Plan directeur cantonal qui vise à densifier les secteurs déjà construits et limiter les constructions ailleurs.

Mesure 2b Proposer une reconversion ou un autre usage à certains sites (à court ou moyen terme).

- > Cette mesure s'applique particulièrement aux entrepôts TransN, hangars du port du Nid-du-Crô, ou aux constructions désaffectées.

Mesure 2c Identifier les ports pouvant accueillir une extension et améliorer l'offre en place visiteurs ou bouées.

- > Une réflexion sur la hiérarchisation des ports a été menée permettant de définir des ports à fort / moyen / faible développement.
- > Les ports du Nid-du-Crô et de Serrières sont identifiés comme candidats à augmenter leur capacité d'accueil en amarrages pour les locaux (commune, canton) et les étrangers ou visiteurs (autres cantons ou personnes de passage). Le port de Serrières seraient plutôt destiné aux usagers occasionnels avec un tarif inférieur aux ports de Neuchâtel ou Nid-du-Crô destinés aux usagers avec plus de rotations. Un bilan des bateaux «ventouses» doit être effectué pour libérer des places occupées abusivement.
- > Dans l'ensemble, les ports doivent proposer plus de places visiteurs ou des bouées journalières.
- > Certains sites doivent s'équiper en bouées, en particulier les secteurs de plages publiques attractives (Pointe du Grain, etc).

Mesure 2d Conserver les secteurs à ambiance naturelle prédominante (valeur biologique reconnue) les plus intègres possibles.

- > Des mesures de protection ou d'amélioration des milieux naturels et espèces indigènes sont prioritaires,
- > Le démontage de chalets par opportunités dans ces secteurs doit être étudié,
- > Les accès au lac qui sont limités à quelques endroits ponctuels,
- > Les aménagements sont intégrés au paysage environnant et ont une emprise limitée,
- > Certains secteurs, comme Vaumarcus (en face des îles) ou aux Tertres, peuvent accueillir des aménagements d'observation de la nature (observatoires pour les oiseaux, tour, etc...). Un élément haut visible depuis le train ou l'autoroute marquerait l'entrée dans le canton.



MESURES

Mesures 3 et 4

Mesure 3a Identifier et hiérarchiser les pôles de développement et les ports.

- > Une réflexion sur la hiérarchisation des sites pouvant accueillir un fort / moyen / faible développement a été menée. Les sites les plus favorables au développement sont situés dans un contexte urbain et accessible par les différents modes de transport. Le regroupement des activités est favorable et apporte une synergie d'ensemble. Il limite la pression humaine sur d'autres sites plus naturels.

Mesure 3b Aménager des parcs urbains aux abords des secteurs à forte densité d'habitations.

- > Les grands espaces publics ou collectifs aux abords de la ville de Neuchâtel présentent les caractéristiques des parcs urbains d'agglomération, en termes de programmation, de localisation et d'échelle. Cependant, ils sont à ce jour encore gérés comme des unités indépendantes par les communes adjacentes. Une vision et une gestion d'ensemble de ces espaces permettrait une meilleure lisibilité de ces parcs et une économie d'échelle. Cela permettrait également une cohérence d'aménagement et une bonne accessibilité depuis les zones habitées à proximité.

Mesure 3c Améliorer l'offre en hébergement et services.

- > Le bilan du Service de l'économie et du Tourisme neuchâtelois met en évidence une carence en matière d'hébergement et de restauration (dans certains ports particulièrement),
- > Une offre alternative en hébergement familial ou atypique serait à envisager dans les secteurs de camping (roulottes, cabanes dans les arbres, etc...).
- > Les buvettes populaires sont à conserver dans les endroits actuels. Une ou deux buvettes peuvent compléter l'offre. Une charte du mobiliers doit être mise en place entre le propriétaire / gérant et la commune concernée pour proposer des éléments coordonnés et intégrés dans le paysage.

Mesure 3d Identifier des sites d'accueil potentiels pour un projet public / privé d'envergure.

- > Cette mesure est une demande du Service de l'économie et du Service de l'aménagement du territoire qui souhaitent pouvoir anticiper une demande d'implantation d'un projet public et/ou privé d'envergure sur les rives.
- > Les sites retenus sont à proximité de la ville de Neuchâtel, sur des terrains très accessibles et sans qualité particulière du point de vue paysager ou urbain.

Mesure 3e Mettre en valeur l'identité de la ville, donner / créer une image forte pour Neuchâtel.

- > La ville de Neuchâtel ne se distingue pas, à ce jour, par la présence d'un monument ou d'un élément urbain ou naturel particulier. La visibilité de la ville et l'identité de ses rives peuvent être renforcées. Il pourrait être intéressant de proposer un traitement spécifique des rives en ville de Neuchâtel par l'implantation d'un élément original. Plusieurs villes présentent cette caractéristique comme Genève avec son jet d'eau, Vevey avec la fourchette de l'Alimentarium, Montreux avec la statue de Freddie Mercury par exemple.

Mesure 4a Faire appliquer le droit de marchepied.

- > Le droit de marchepied est inscrit dans la loi sur la protection et la gestion des eaux *. Il est déjà appliqué dans de nombreux secteurs mais d'autres sont encore inaccessibles aux promeneurs. Des solutions pour garantir la continuité du réseau sont à mettre en œuvre tout en garantissant l'intimité des propriétaires.
- > Une signalétique et un balisage spécifiques devront être étudiés pour homogénéiser le parcours et rappeler les règles de savoir-vivre aux promeneurs.

Mesure 4b Améliorer l'accessibilité au lac pour les cycles.

- > Le réseau pour vélos existant passe souvent à l'arrière des rives. La cohabitation des cycles et des piétons est parfois délicate et doit être réfléchi avec plus de précision à l'issue de cette étude.
- > Des stations de vélos en libre location doivent être aménagées en cohérence avec le parcours et les points attractifs.

Mesure 4c Créer des boucles de parcours depuis les secteurs habités et les interfaces principales de transport.

- > Pour inciter les habitants proches de rives à marcher (préoccupation de la santé publique) et à limiter les micro-déplacements en véhicules privés (occupation des places de stationnement), il est proposé de mettre en place des parcours de proximité depuis les secteurs habités (villages, quartiers, hameaux...) ou depuis les interfaces de mobilités (parking / gare / débarcadère...). Le parcours en boucle est à privilégier.

Mesure 4d Augmenter ou améliorer la qualité des accès au lac.

- > Les accès au lac sont très prisés et doivent accueillir la population locale et touristique. Ils doivent être bien signalés et présenter les services et activités en adéquation avec le lac.
- > Plusieurs sites peuvent améliorer le rapport au lac en permettant en particulier un accès facilité à l'eau pour toutes les catégories de la population (enfants / adultes / nageurs / plongeurs / sportifs...). En particulier, les enrochements souvent présents le long des rives pourraient être adaptés pour améliorer le confort (pontons, rampes, gradins...).

Mesure 4e Améliorer l'aménagement des chemins, rues et routes existantes.

- > Des routes ou rues, le long desquelles se trouve le sentier du lac sont peu adaptées à la marche. Elles présentent un caractère routier qu'il faudrait aménager.

* Rappel : Loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE)

CHAPITRE 2 Art. 40 1 Chacun a le droit de passer librement sur les rives neuchâteloises des lacs de Neuchâtel et de Bière, sauf exceptions reconnues d'intérêt public par le Conseil d'État.

Art. 42 Les rives étant d'utilité publique, l'État a, en tout temps, la faculté d'exproprier les riverains ou de leur opposer un droit de préemption.

Art. 43 1 Les propriétaires riverains de l'Areuse, du Buttes, du Seyon, du Doubs et de la Thielle doivent réserver un marchepied de nonante centimètres de largeur.



PICTOGRAMMES

Des pictogrammes ont été dessinés pour permettre une lecture plus rapide et synthétique des familles de mesures envisagées sur les rives par secteur. Ils ont été utiles en particulier lors de l'atelier participatif. Ils sont associés à des images de référence qui illustrent, sans figer pour autant le principe ou l'idée envisagée dans un secteur. Ces références permettent d'initier la discussion, de concrétiser le discours ou de mettre en évidence des incompréhensions.

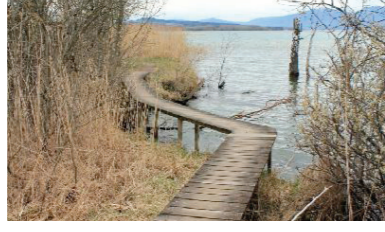
- | | |
|--|--|
|  Aménagement du chemin pédestre |  Hôtellerie |
|  Valorisation des milieux naturels |  Restauration |
|  Parc urbain |  Loisirs |
|  Site palafittique |  Camping |
|  Identité |  Aménagement des berges |
|  Parcours artialisé |  Débarcadère ou bouées / places visiteurs |
|  Boucle pédestre |  Port |
|  Point d'observation |  Projet public d'envergure |
|  Application du droit de marchepied |  Piste cyclable |
|  Charte des chalets |  Favoriser les activités liées à la pêche |
|  Aménagement des plages | |



IDENTITE



DROIT DE MARCHIE PIED



PARC URBAIN



RESTAURATION



CAMPING



AMENAGEMENT DU SENTIER



VALORISATION DES MILIEUX NATUREL



PICTOGRAMMES



**POINT
D'OBSERVATION**



**PARCOURS
ARTISANAL**



**AMÉNAGEMENT
DES
PLAGES**



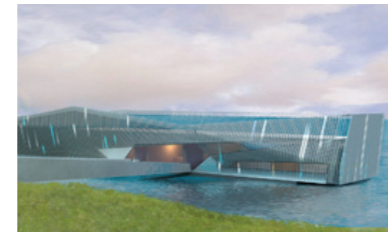
LOISIRS



**AMÉNAGEMENT
DES
BERGES**



**PROJET D'ENVERGURE
PUBLIC**



**CHARTER DES
CHÂLETS**



DÉBARCADÈRE



PORT



SITE PALAFITTIQUE



BOUCLE PÉDESTRE



HÔTELLERIE





ARTIALISATION



Définition

Une des mesures proposée de manière récurrente dans ce projet de paysage est l'**artialisation** du paysage. Cette notion est assez méconnue, bien qu'assez répandue, et nécessite une illustration. L'artialisation consiste à mettre en valeur un lieu, un paysage, qui présente des qualités sensibles, et que l'on souhaite magnifier. Le but d'une telle démarche est avant tout de «donner à voir», de «mettre en scène» le paysage, qui bien souvent est «vu» mais pas «contemplé». Dans notre société dynamique où de multiples stimulations nous parviennent en permanence, le temps de la contemplation est réduit, voire inexistant. L'artialisation d'un site permet de retenir le regard, de le concentrer sur un objet naturel (paysage, arbre remarquable, point de vue...) ou anthropique (oeuvre d'art perenne ou temporaire, ouvrage, aménagement...). Cette démarche est en totale adéquation avec l'aménagement d'un sentier pédestre où la vitesse de déplacement est lente, où le promeneur a le temps et l'attention pour son environnement.

Un courant de l'artialisation est le **Land Art**. Ces interventions d'artistes en pleine nature ont à l'origine l'objectif de magnifier la nature ou porter un regard différent sur le monde, faire prendre conscience de son environnement. Le land art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.

Les premières œuvres ont été réalisées dans les paysages désertiques de l'Ouest américain à la fin des années 1960. Les œuvres les plus imposantes, réalisées avec des équipements de construction, portent le nom d'Earthworks (littéralement terrassements). Une autre manière d'artialiser un site consiste à faire intervenir des artistes, des écoles ou étudiants qui présentent des œuvres ou installations en pleine nature, ou à ciel ouvert. Cette manifestation peut être temporaire, saisonnière, associée à un symposium ou une manifestation ou définitive.

On notera à Neuchâtel, l'exemple de l'Expo 02 où plusieurs pavillons et installations sur les rives étaient une forme d'artialisation. De même, le festival de Môtiers ou de Cernier présentent un concept qui entre dans cette catégorie. Dans le canton de Vaud, à Assens, un parcours thématique est ainsi mis en place chaque année autour d'un ruisseau et dans les champs entourant le village.



Andy Goldworthy



Nils Udo

Exemples

Afin de concrétiser cette mesure, quelques illustrations de parcours artialisés ou d'installations de Land Art sont proposées.

• Route artialisée en Norvège «DETOUR»

Architecture and design along 18 national tourist routes in Norway



• Le Voyage à Nantes (France)

Le Voyage à Nantes est une manifestation conçue sous la forme d'un parcours à travers la ville et ses environs. Tantôt loufoque et anecdotique, tantôt monumental et renversant, ce «voyage immobile» est, pour les Nantais comme pour les visiteurs, une façon de (re)découvrir la ville autrement. Land art, spectacles, installations durables ou éphémères, événements culinaires composent le programme chaque année qui est renouvelé.





PLAN SYNOPTIQUE

Le plan se décompose en plusieurs thématiques :

- **Mobilité douce** : le sentier du lac, dans son état actuel, présente déjà un potentiel remarquable de promenade. Le projet distingue :
 - > le réseau pédestre existant permettant d'effectuer de **courts parcours en boucle** (n'utilisant pas le même chemin à l'aller et au retour) depuis les localités ou centralités situées en dehors du périmètre. Il s'agit en effet de proposer des «entrées» depuis les gares ou les quartiers d'habitations proches du lac, pour favoriser l'attractivité des rives et favoriser la marche à pied.
 - > le sentier au bord du lac existant, mais présentant des **éléments pouvant être améliorés** en termes de confort, de signalétique, de qualité, voire de sécurité.
 - > les tronçons de sentier à **créer** en faisant appliquer le droit de marchepied.
 - > les tronçons de sentier de **haute qualité paysagère** à préserver en l'état ou à mettre en valeur grâce à de petits aménagements, des installations artistiques ou didactiques ponctuelles.
 - > le **réseau vélo à créer** au bord du lac en connexion au réseau existant.
 - > le **réseau vélo existant** permettant des boucles depuis des centralités hors périmètre.
- **Tendances d'aménagement** :
 - > les milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement, en raison des périmètres ou inventaires de protection s'appliquant sur ces secteurs.
 - > les secteurs non construits de type «parcs» ou «espaces de détente», à maintenir ou améliorer. Certains sites peuvent accueillir un projet de parc urbain.
 - > les secteurs à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels, qui doivent conserver cette qualité naturelle et paysagère (boisement, grands arbres...).
 - > les zones à vocation naturelle identifiées par le SFFN* :
 - type 1 : zone à vocation naturelle prioritaire : grand-ensemble présentant une grande concentration de milieux de très grande valeur, protégés ou méritant protection, une richesse faunistique et floristique (y compris forestière) importante, une connectivité forte avec l'arrière-pays et latéralement.
 - type 2 : vocation naturelle avec potentiel d'amélioration où les autres activités sont tolérées : grand-ensemble présentant également une grande concentration de milieux et d'espèces protégées ou méritant protection. Potentiel d'amélioration en faveur du maintien de l'état actuel.
 - type 3 : vocation naturelle et tolérant d'autres activités : grand-ensemble occupé ou utilisé par des espèces importantes/protégées, mais qui n'ont pas de vocation de protection. Leur naturalité doit être préservée.

- > les secteurs à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement. Ces secteurs doivent accueillir préférentiellement des projets permettant de développer les activités économiques majeures régionales (hôtels, restaurations, services, loisirs...).
- > les secteurs à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste, en respectant les qualités paysagères du lieu (villages, petits ports...).
- > les secteurs dynamiques pluri-fonctionnels à renforcer.
- > les secteurs urbains à composante minérale marquée (quais, espaces publics,...) à valoriser par l'aménagement de l'espace public, le maintien ou l'aménagement d'activités attractives saisonnières ou pérennes (brocantes, fêtes, marchés...).
- > les sites potentiels d'accueil d'un projet public et/ou privé d'envergure. Il s'agit d'identifier des terrains actuellement non construits de taille suffisante pour accueillir un projet conséquent dont la localisation sur les rives est justifiée.

Notes :

* Liste des données utilisées pour la détermination des grands ensembles en annexe

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ●●●● Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre ○●●●○ Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...) ●●●● Sentier à créer (application du droit de marchepied) ●●●● Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...) — Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant — Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre | <p>Tendances d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement ■ Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain ■ Secteur à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels ○ Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1) ○ Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2) ○ Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3) ■ Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement ■ Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste ○ Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer ■ Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser ■ Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur |
|--|--|

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement



Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain



Secteur à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels



Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)



Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)



Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste



Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer



Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser



Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur



Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)



Sentier à créer (application du droit de marchepied)



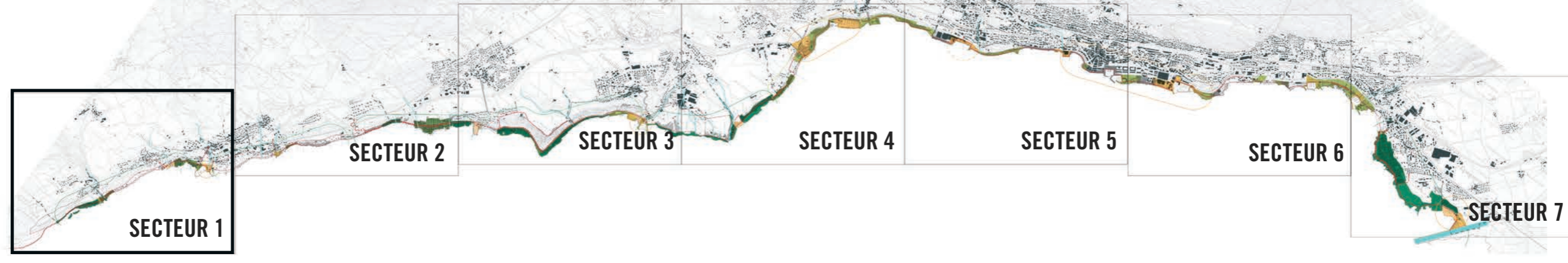
Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)



Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant



Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



SECTEUR 1

VAUMARCUS / SAINT-AUBIN / GORGIER

0 100 500 1000 m

1/10 000



Ballalière / Bois Monney

1b Placer le sentier du lac sur le chemin forestier pour améliorer sa qualité paysagère et le confort sonore

1b Artialiser le sentier

1c Installer un cabanon / une tour d'observation de la nature

2d Valoriser les milieux naturels Étudier le démontage des chalets. Préserver les plages à caractère naturel

4b Améliorer l'accessibilité du sentier pour les vélos



4c Assurer la continuité avec le sentier hors canton et avec le village et le château de Vaumarcus

4b Améliorer l'accessibilité du sentier pour les vélos



Port de Vaumarcus

2a Conserver un port modeste sans construction ni valorisation touristique spécifique

3a Vérifier la pertinence du débarcadère hors saison

1b Artialiser le sentier

4c Signaler une boucle de parcours pédestre vers le village



Derrière la Croix

2d Préserver la plage à caractère naturel mais accessible

1b Artialiser le sentier

4d Améliorer l'accès piétonnier (sentier et signalétique)



4a Faire appliquer le droit de marchepied



Grands Clos / Tivoli

1d Faire appliquer une charte des chalets

1e Valoriser le «village des pêcheurs» : aménagement du stationnement / point de vente / petite restauration

2d Valoriser les milieux naturels

4a Faire appliquer le droit de marchepied dans le secteur de Tivoli

1b Artialiser le sentier

1c Signaler la présence d'un site palafittique

4c Aménager une boucle de parcours pédestre vers le village



Port de Saint-Aubin/Gorgier

3a Favoriser le développement touristique

3c Favoriser le développement des activités de loisirs en synergie avec le port (logements, hôtel, restauration, équipement de loisirs...)

2c Aménager des places pour bateaux visiteurs

4a Faire appliquer le droit de marchepied au niveau de la STEP

4a Faire appliquer le droit de marchepied

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement



Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain



Secteur à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels



Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)



Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)



Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste



Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer



Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser



Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur



Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)



Sentier à créer (application du droit de marchepied)



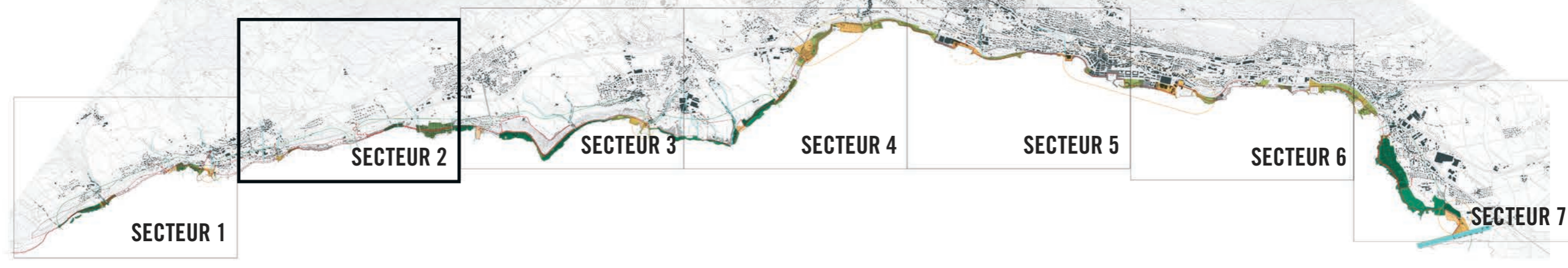
Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)



Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant



Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



SECTEUR 2

GORGIER / SAINT-AUBIN / BEVAIX

0 100 500 1000 m

1/10 000



Chez le Bart

- 3a** Limiter le développement à des activités de loisirs en synergie avec le lac et restauration
- 4a** Faire appliquer le droit de marchepied
- 1b** Artialiser le sentier
- 1c** Signaler la présence d'un site palafittique
- 4c** Signaler une boucle de parcours pédestre vers le village



Chemin de la Grève

- 3a** Valoriser les falaises et les plages
- 1b** Proposer un poste d'artialisation et mise en scène des objets paysagers existants



Rue du Littoral

- 4a** Faire appliquer le droit de marchepied
- 4d** Aménager un accès public au lac



La Pologne

- 1b** Artialiser le sentier
- 1d** Faire appliquer une charte des chalets
- 2d** Valoriser les milieux naturels
- 4c** Signaler une boucle de parcours pédestre vers le village



Treytel / Chauvigny

- 1b** Proposer des postes d'artialisation et mise en scène des objets paysagers existants
- 4d** Rendre le petit port accessible au public
- 1c** Signaler la présence de sites palafittiques
- 2d** Valoriser les milieux naturels
- 4c** Signaler une boucle de parcours pédestre vers le village

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement

Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain

Secteur à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels

Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)

Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)

Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste

Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer

Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser

Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur

Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre

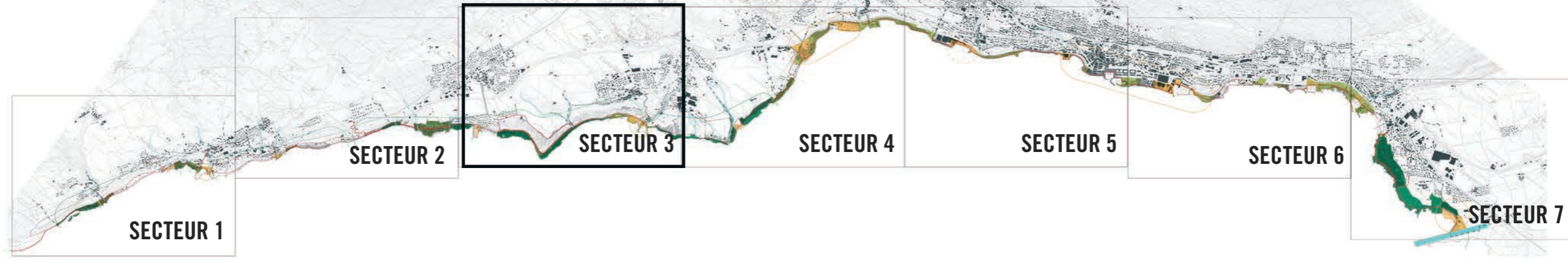
Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)

Sentier à créer (application du droit de marche/pied)

Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)

Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant

Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



SECTEUR 3

BEVAIX / BOUDRY / CORTAILLOD

0 100 500 1000 m

1/10 000



Le Moulin

- 1c** Signaler la présence d'un site palafittique
- 2d** Valoriser les milieux naturels
- 4e** Améliorer la qualité du parcours pédestre le long de la route



Port de Bevaix

- 3a** Limiter le développement à des activités de loisirs et services en synergie avec le lac
- 2c** Aménager des places pour bateaux visiteurs



Pointe du Grain

- 1b** Artialiser le sentier
- 1c** Signaler la présence d'un site palafittique
- 2d** Valoriser les milieux naturels Étudier le démontage des chalets. Préserver les plages à caractère naturel
- 4c** Créer ou compléter un sentier dans les vignes, reliant les villages
- 4d** Aménager modestement la plage (meublier / signalétique...) et de la buvette
- 4e** Améliorer la qualité du parcours pédestre le long de la route



Port du Petit-Cortailod

- 1c** Signaler la présence d'un site palafittique
- 3a** Favoriser le développement touristique (logements, hôtel, restauration...)
- 3c** Favoriser le développement des activités de loisirs en synergie avec le port (activités de loisirs...)
- 3c** Étendre le camping et proposer de l'hébergement alternatif (roulotte, cabane...) et d'autres équipements en déplaçant les terrains de foot
- 2c** Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 4d** Aménager ou étendre la plage du camping et aménager les accès aux berges
- 4e** Créer des boucles depuis les villages alentours

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement

Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain

Secteur à ambiance « naturelle » accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels

Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)

Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)

Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste

Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer

Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser

Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur

Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre

Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)

Sentier à créer (application du droit de marchepied)

Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)

Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant

Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre





SECTEUR 4

MILVIGNES

0 100 500 1000 m








1/10 000

La Tertillière / Fabrique Neuve

2d Valoriser les milieux naturels

4a Faire appliquer / améliorer la signalétique du droit de marchepied

Poissine / Embouchure de l'Areuse





1b Artialiser le sentier

2d Valoriser les milieux naturels et renaturer l'embouchure (déplacement des cabines)

4b Améliorer l'accessibilité des cycles

4c Créer des boucles depuis les secteurs habités alentours

4e Déplacer / ajouter une passerelle

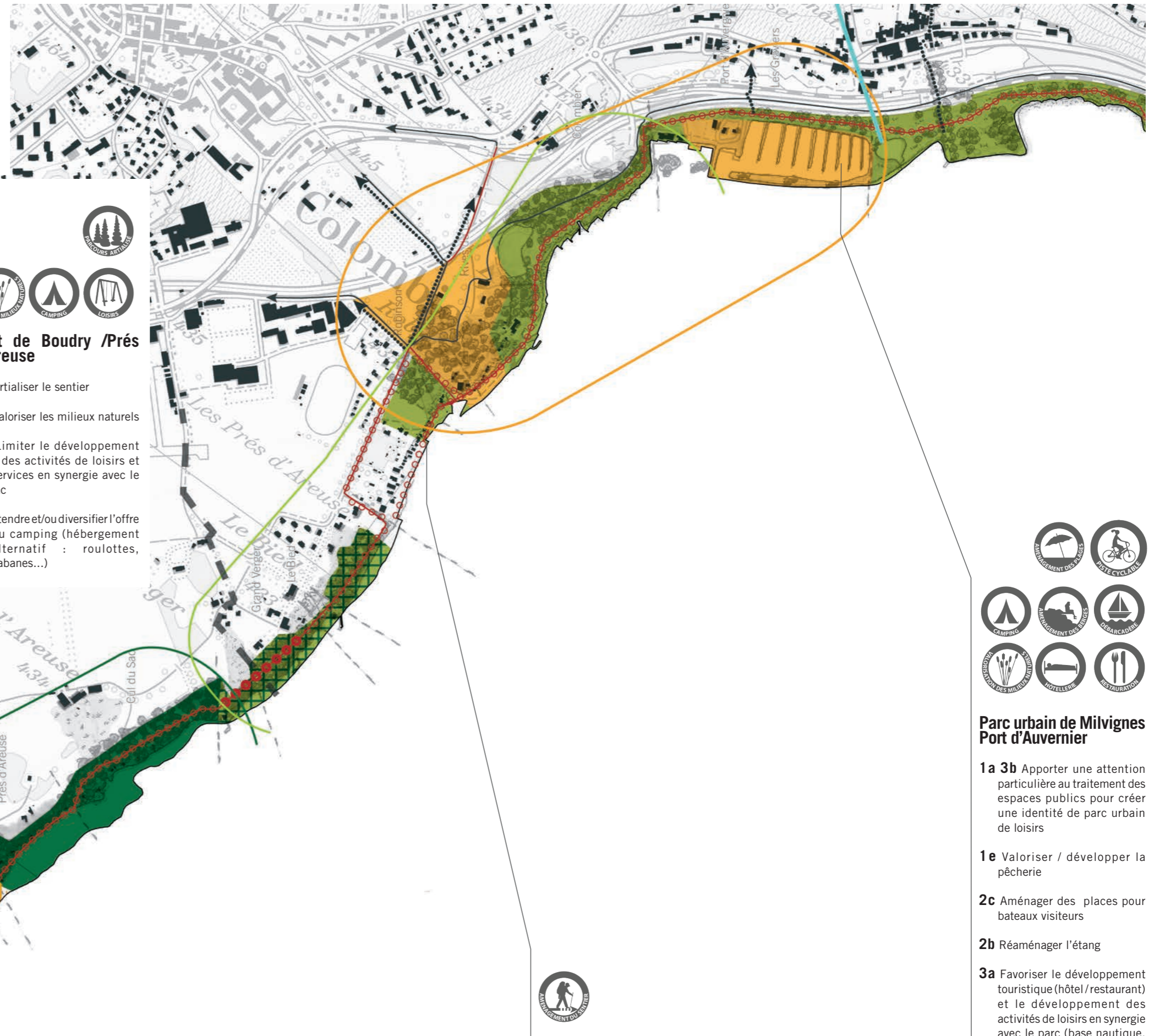
Port de Boudry /Prés d'Areuse

1b Artialiser le sentier

2d Valoriser les milieux naturels

3a Limiter le développement à des activités de loisirs et services en synergie avec le lac

3c Etendre et/ou diversifier l'offre du camping (hébergement alternatif : roulettes, cabanes...)



Prés d'Areuse / Robinson

4a Faire appliquer / améliorer la signalétique du droit de marchepied



Parc urbain de Milvignes Port d'Auvergnier

- 1a 3b** Apporter une attention particulière au traitement des espaces publics pour créer une identité de parc urbain de loisirs
- 1e** Valoriser / développer la pêche
- 2c** Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 2b** Réaménager l'étang
- 3a** Favoriser le développement touristique (hôtel / restaurant) et le développement des activités de loisirs en synergie avec le parc (base nautique, activités de loisirs...)
- 3c** Etendre le camping et proposer de l'hébergement alternatif (roulotte, cabane...)

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement

Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain

Secteur à ambiance « naturelle » accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels

Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)

Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)

Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste

Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer

Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser

Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur

Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre

Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)

Sentier à créer (application du droit de marchepied)

Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)

Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant

Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



SECTEUR 5

SERRIÈRES / VILLE DE NEUCHÂTEL

0 100 500 1000 m

1/10 000



Port de Serrières

- 1a** Apporter une attention à la qualité des espaces publics et en particulier des quais
- 1e** Valoriser / développer une pêcherie
- 2c** Etudier une extension du port (amarrage des locaux)
Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 3a** Favoriser le développement de loisirs en synergie avec la ville
- 4d** Améliorer la connectivité avec la ville



Port Roulant

- 1a** Apporter une attention à la qualité des espaces publics
- 3b 4d** Aménager le parc urbain et les berges



Quai Louis Perrier / Bains des dames / Dépôt TransN

- 1a** Apporter une attention à la qualité des espaces publics
- 1b** Artialiser les quais
- 2b** Compléter l'offre des bains des dames et conserver son atmosphère. Déplacer le dépôt et remplacer par un site touristique ou de services (Centre des congrès, aquarium, musée du lac, salle d'événements...)



L'Evole / Quai Eugène Borel / Esplanade du Mont-Blanc

- 1a** Apporter une attention à la qualité des espaces publics, en particulier des quais de l'esplanade
- 1b** Artialiser les quais
- 3e** Mettre en valeur l'identité de la ville (image forte identitaire)



Port de Neuchâtel

- 1a** Apporter une attention à la qualité des espaces publics, en particulier des quais du port
- 1b** Artialiser les quais
- 2c** Regrouper les amarrages touristiques. Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 3e** Mettre en valeur l'identité de la ville (image forte identitaire)

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement

Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain

Secteur à ambiance « naturelle » accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels

Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)

Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)

Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement

Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste

Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer

Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser

Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur

Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre

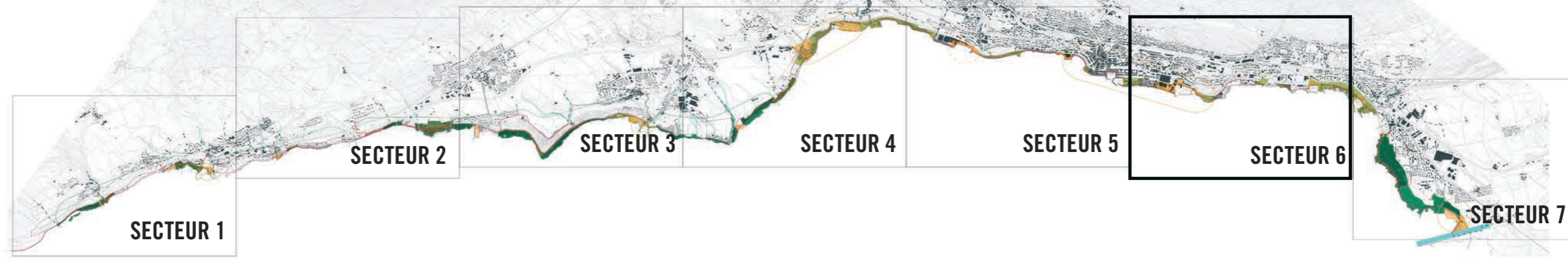
Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artialisation, signalétique...)

Sentier à créer (application du droit de marchepied)

Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artialisation / petits aménagements...)

Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant

Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre

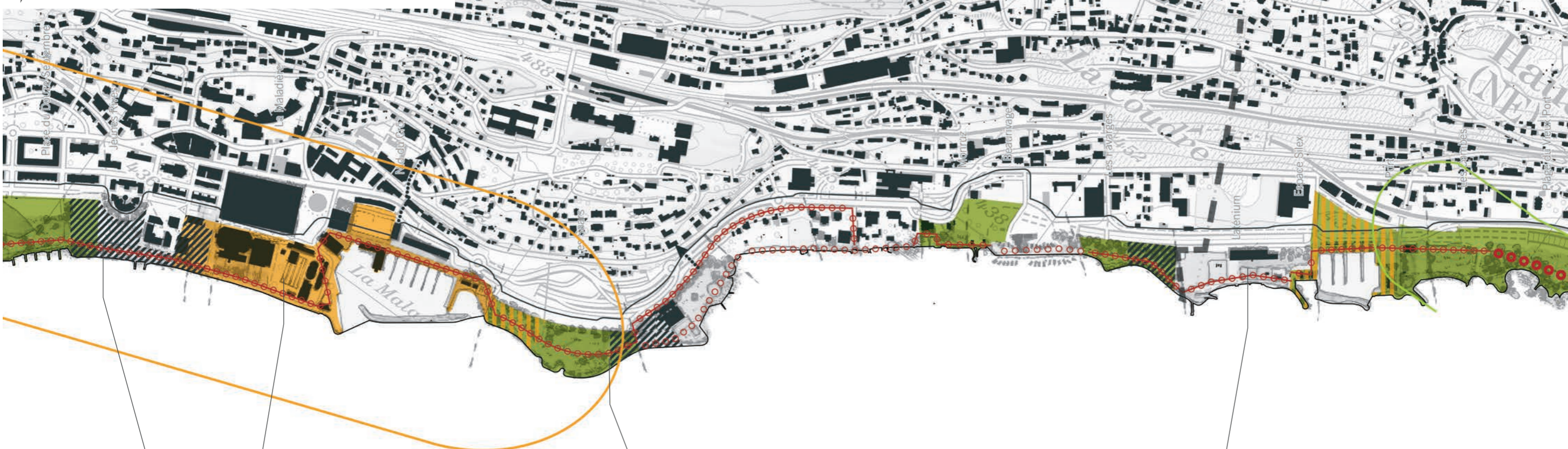


SECTEUR 6

CENTRE DE NEUCHÂTEL / HAUTERIVE

0 100 500 1000 m

1/10 000



Jeunes-Rives / Maladière

- 1a Apporter une attention à la qualité des espaces publics
- 1b Artialiser les quais
- 3d Réserver un site potentiel pour un projet public / privé d'envergure
- 3e Mettre en valeur l'identité de la ville (image forte identitaire)
- 4d Améliorer la qualité des accès à l'eau



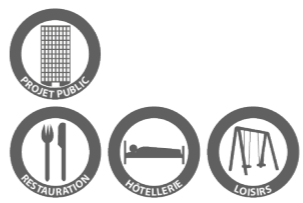
Port du Nid-du-Crô

- 1a Apporter une attention à la qualité des espaces publics des quais et des abords de la STEP
- 1e Valoriser / développer une pêcherie
- 2c Etudier une extension du port (amarrage des locaux) Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 3a Favoriser le développement de loisirs en synergie avec la ville et regrouper les activités nocturnes ou sonores
- 4d Améliorer la connectivité avec la ville



Les Saars / Piscine

- 1a Apporter une attention à la qualité des espaces publics du parc
- 3b 4d Aménager le parc urbain et les berges
- 3d Réserver un site potentiel pour un projet public / privé d'envergure
- 4a Faire appliquer le droit de marchepied hors saison au niveau de la piscine et abords
- 4d Améliorer la connectivité avec la ville



Hôtel Palafitte / Laténium

- 3a Péréniser l'hôtel et développer un site de services de luxe (spa / location de bateaux...)
- 3d Réserver un site potentiel pour un projet public / privé d'envergure
- 4d Améliorer la connectivité avec la ville

LÉGENDE

Milieux naturels à maintenir et protéger prioritairement



Parc à maintenir, améliorer ou site pouvant accueillir un projet de parc urbain



Secteur à ambiance «naturelle» accueillant des aménagements publics modestes et ponctuels



Zone à vocation naturelle prioritaire (type 1)



Zone à vocation naturelle avec potentiel d'amélioration (type 2)



Zone à vocation naturelle et activités sans objectif de protection mais à biodiversité à développer (type 3)



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs à renforcer prioritairement



Secteur à vocations touristique, économique et de loisirs nécessitant un renforcement plus modeste



Secteur dynamique pluri-fonctionnel à renforcer



Secteur urbain (quai, espaces publics,...) à valoriser



Site potentiel d'accueil d'un projet public et/ou privé majeur



Réseau piéton existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre



Sentier au bord du lac existant à améliorer (confort, artalisation, signalétique...)



Sentier à créer (application du droit de marchepied)



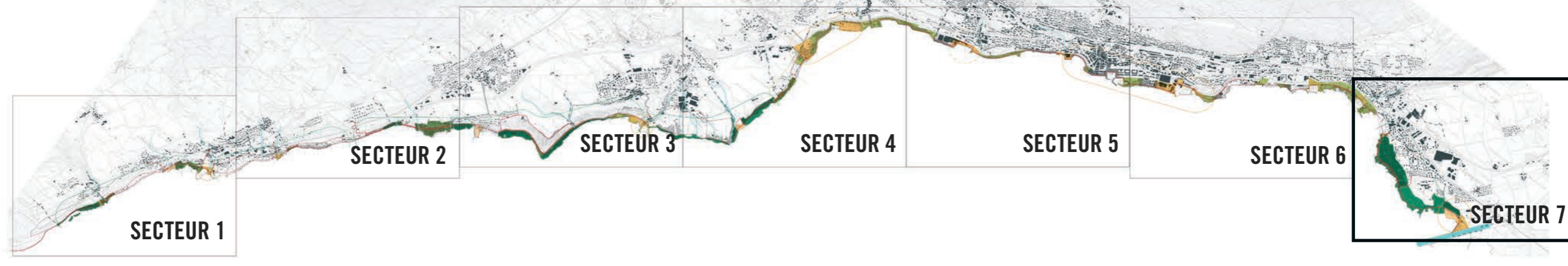
Tronçon de sentier de haute qualité paysagère à mettre en valeur (artalisation / petits aménagements...)

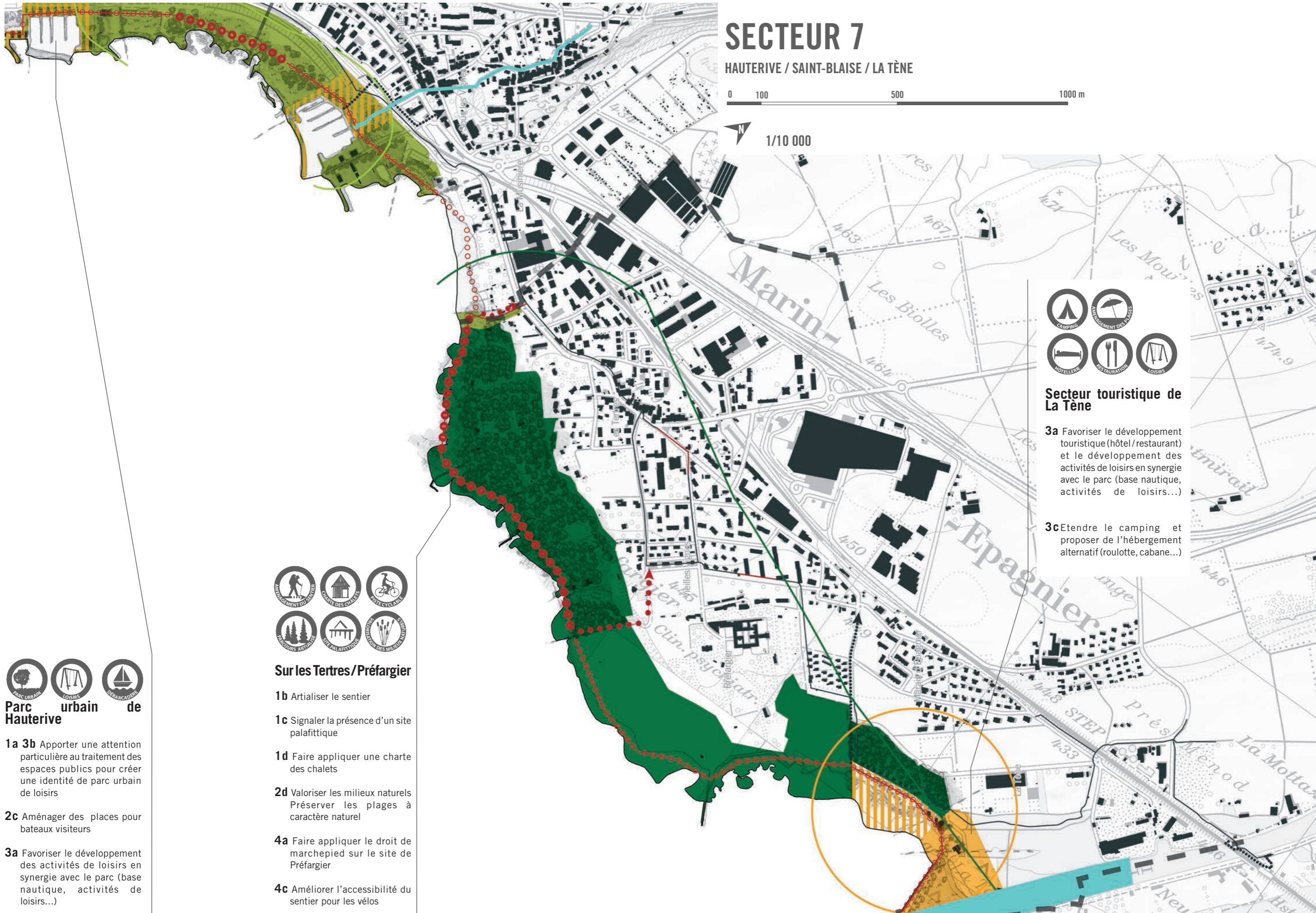


Réseau vélo à créer au bord du lac en connexion au réseau existant



Réseau cycle existant permettant des boucles depuis les localités et centralités hors périmètre





SECTEUR 7

HAUTERIVE / SAINT-BLAISE / LA TÈNE



1/10 000



Sur les Tertres / Préfargier

- 1b Artialiser le sentier
- 1c Signaler la présence d'un site palafittique
- 1d Faire appliquer une charte des chalets
- 2d Valoriser les milieux naturels
Préserver les plages à caractère naturel
- 4a Faire appliquer le droit de marchepied sur le site de Préfargier
- 4c Améliorer l'accessibilité du sentier pour les vélos



Parc urbain de Hauterive

- 1a 3b Apporter une attention particulière au traitement des espaces publics pour créer une identité de parc urbain de loisirs
- 2c Aménager des places pour bateaux visiteurs
- 3a Favoriser le développement des activités de loisirs en synergie avec le parc (base nautique, activités de loisirs...)

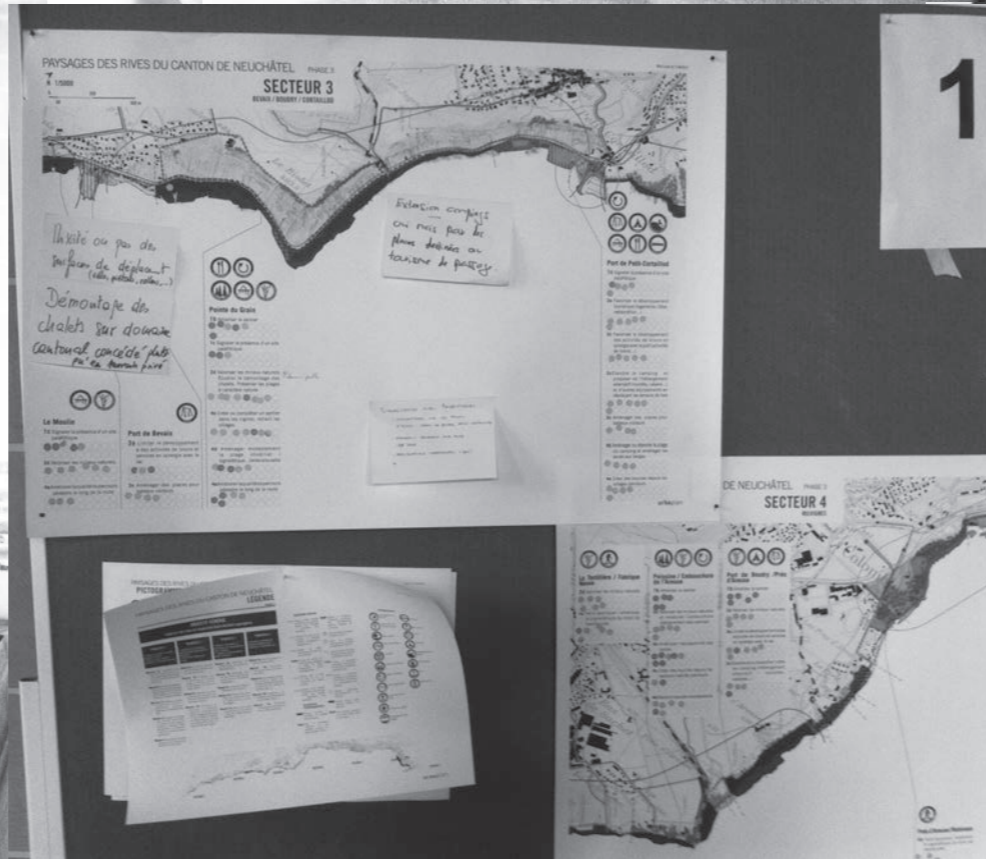
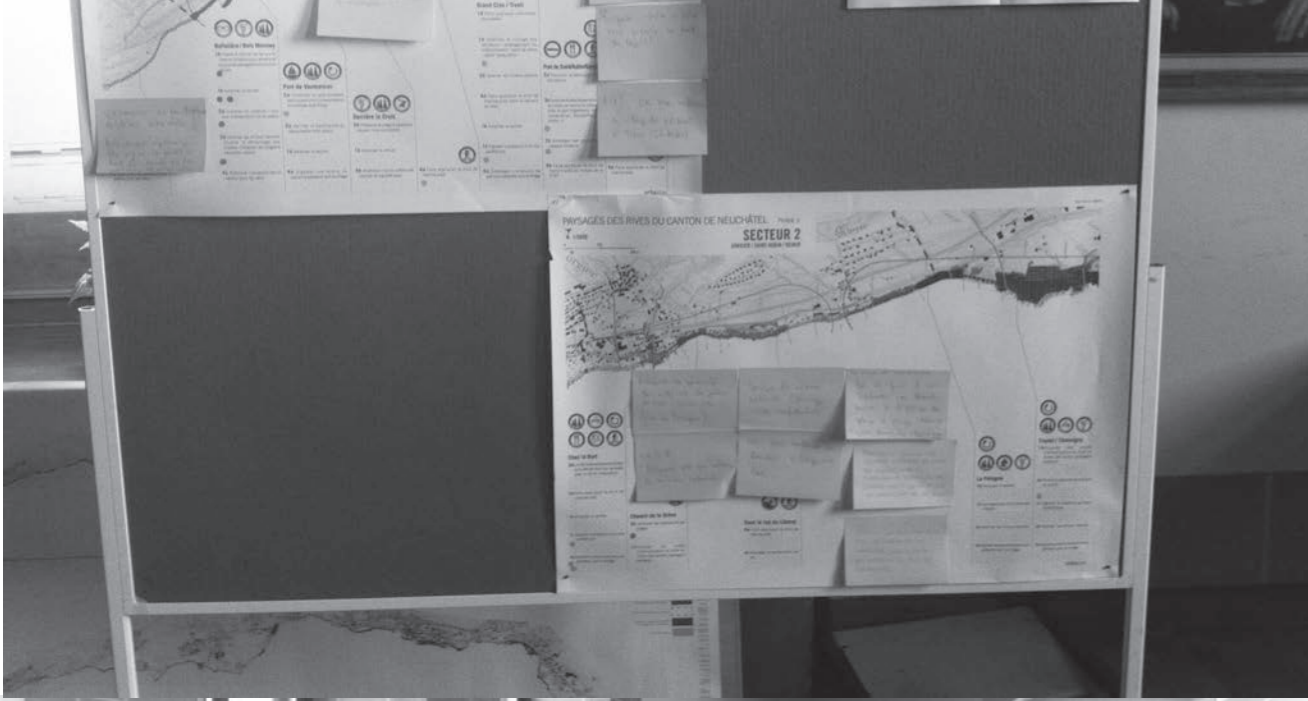


Secteur touristique de La Tène

- 3a Favoriser le développement touristique (hôtel / restaurant) et le développement des activités de loisirs en synergie avec le parc (base nautique, activités de loisirs...)
- 3c Etendre le camping et proposer de l'hébergement alternatif (roulotte, cabane...)

PHASE 4 : ATELIER PARTICIPATIF





CONTEXTE, OBJECTIFS ET PROGRAMME

Le service de l'aménagement du territoire s'est chargé de faire la synthèse des discussions et des remarques ou questions formulées pendant l'atelier, de la manière la plus objective possible.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- > Informer et permettre un premier échange autour des résultats de l'étude de base avant pré-consultation officielle (automne 2013).
- > Valider des objectifs et principes généraux en effectuant la pesée des intérêts représentés par les différents acteurs (créer un consensus – identifier les pierres d'achoppement).
- > Consolider de l'opportunité et la faisabilité des mesures de détail proposées par le mandataire – faire remonter de nouveaux projets et de nouvelles idées.

Une soixante de personnes, représentants des communes et de tous les milieux concernés ont été invités par lettre du 22 mai 2013 (pré-information) et courrier du 13 juin 2013 (invitation avec programme détaillé et documentation). 45 personnes ont répondu à l'appel. La démarche était appuyée par le Chef de Département, qui n'a malheureusement pas pu participer.

L'atelier a eu lieu le 18 juin 2013 dans la Salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel et dans la Salle du Grand Conseil pour la présentation initiale.

Les invités présents représentaient :

- > Communes concernées : La Tène, Saint-Blaise, Hauterive, Neuchâtel, Milvignes, Boudry, Cortaillod, Bevaix, Chez-le-Bart, Saint-Aubin Sauges. Vaumarcus était excusée.
- > Services de l'Etat impliqués par une thématique (SPCH, SCTR, Service des sports, NECO, SAGR, SCAN, SFFN, SENE, Station viticole) et commissions cantonales concernées (nature, forêts, faune terrestre et aquatique, tourisme-loisirs et sports).
- > Milieux intéressés (Tourisme neuchâtelois, chambres économiques de commerce et immobilières, associations de protection de la nature, associations de sports et loisirs, tiers).

DÉROULEMENT

Après les salutations et introductions d'usage, l'atelier s'est déroulé comme suit :

> **Exposé** par le bureau Urbaplan résumant le contenu du projet,

> **Atelier thématique** (Durée = 40') : Discussion du projet de paysage dans son ensemble et dans les grandes lignes par tables (4 groupes) autour des objectifs et des grands principes. Les invités sont répartis par centres d'intérêts (écologie, économie, loisirs, mobilité).

Groupe 1: Mobilité, transport, accessibilité des rives (SPCH, SCTR comme auditeurs privilégiés)

Groupe 2: Activités de loisirs, parcs urbains, ports (SAT, SCAN comme auditeurs privilégiés)

Groupe 3: Milieux naturels, palafittes et autres secteurs sensibles (SFFN, OMAN comme auditeurs privilégiés)

Groupe 4: Valorisation économique et touristique, hébergement et restauration (NECO, TN comme auditeurs privilégiés)

> Plenum - restitution de l'atelier 1 (30'),

> Lancement de la 2ème partie: rappel des objectifs (5').

> **Atelier géographique:** lors du deuxième tour, les invités sont répartis par région géographique pour parler des mesures de détail. Dans ce cas, le noyau dur des groupes est constitué des communes concernées. Les groupes sont les suivants:

A. secteur 1 et 2 : communes de Vaumarcus / Gorgier-Saint-Aubin / Bevaix

B. secteur 3 et 4 : Boudry-Cortaillod / Colombier-Auvernier (Milvignes)

C. secteur 5 et 6 : Ville de Neuchâtel

D. secteur fin 6 et 7 : Hauterive / St-Blaise / La Tène

Dans chaque groupe, il y a une planche A1 avec une partie du projet de paysage. Les propositions sont validées avec des gommettes (rouge / vert) et des post-it. Durée 40 minutes.

> Restitution des résultats par table à partir des affiches.

> Synthèse par le Chef de service SAT, informations sur la suite.

La possibilité a été offerte au terme de l'atelier de transmettre encore des remarques au Chef de service de l'aménagement du territoire jusqu'au 15 août 2013.

Cette possibilité n'a été utilisée que par deux associations (Neuchâtel Rando, Cercle de la Voile de Neuchâtel).

Le SAT a reçu en sus plusieurs courriels de remerciements et félicitations concernant la bonne organisation de cet événement.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Valoriser les rives en respectant leurs identités paysagères

PRINCIPES 1

Garantir la lisibilité et la qualité paysagère des rives

Mettre en valeur l'identité des rives et au patrimoine des sites

Mesure 1a Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics et à l'architecture des éléments construits

Mesure 1b Favoriser l'artialisation et la mise en scène du paysage local, en particulier par le biais d'interventions artistiques pérennes ou événementielles sur le sentier du lac essentiellement

Mesure 1c Mettre en valeur le patrimoine naturel et palafittique : panneaux didactiques, localisation des sites...

Mesure 1d Élaborer une charte des chalets permettant d'unifier certains aspects et de garantir le droit de marchepied dans ces secteurs

Mesure 1e Favoriser les activités typiques du lac telles que la pêche et la vente locale

PRINCIPES 2

Concentrer les interventions dans les secteurs déjà investis et accessibles

Préserver les secteurs peu investis

Mesure 2a Limiter au minimum les nouvelles constructions sur les rives du lac

Mesure 2b Proposer une reconversion ou un autre usage à certains sites en reconversion (à court ou moyen terme)

Mesure 2c Identifier les ports pouvant accueillir une extension et améliorer l'offre en place visiteurs ou bouées

Mesure 2d Conserver les secteurs à ambiance naturelle prédominante (valeur biologique reconnue) les plus intègres possibles. Le démontage de chalets par opportunités dans ces secteurs doit être étudié

PRINCIPES 3

Améliorer l'attractivité et la diversité de l'offre touristique et de loisirs régionale

Identifier des sites d'accueil pour des projets d'envergure

Mesure 3a Identifier et hiérarchiser les pôles de développement et les ports

Mesure 3b Aménager des parcs urbains aux abords des secteurs à forte densité d'habitations

Mesure 3c Améliorer l'offre en hébergements et services

Mesure 3d Identifier des sites d'accueil potentiels pour un projet public / privé d'envergure

Mesure 3e Mettre en valeur l'identité de la ville, donner / créer une image forte pour Neuchâtel

PRINCIPES 4

Poursuivre la continuité des réseaux de mobilité douce

Améliorer l'accessibilité au lac

Mesure 4a Faire appliquer le droit de marchepied

Mesure 4b Améliorer l'accessibilité au lac pour les cycles

Mesure 4c Créer des boucles de parcours depuis les secteurs habités et interfaces principales de transport (parking / gare / débarcadère...)

Mesure 4d Augmenter ou améliorer la qualité des accès au lac (plage / quais...)

Mesure 4e Améliorer l'aménagement des chemins, rues et routes existantes

REMARQUES GÉNÉRALES

Les points suivants sont ressortis de la synthèse en plenum :

> Principes proposés globalement soutenus.

> Deux principales critiques (a et b) et des nuances à apporter aux principes:

a) La question de la biodiversité a été insuffisamment prise en compte. Le projet a été conçu en mettant l'homme au centre. Besoin de rééquilibrage dans la suite du processus.

b) Sous l'angle du développement économique, ce qui est proposé est timide. Besoin de mieux valoriser les structures de formation à proximité du lac et d'établir une synergie entre tourisme et formation.

c) Les accès doivent être différenciés: dans certains cas ils doivent être mis en lien avec les infrastructures, dans d'autres endroits les accès doivent être contenus (préservation le naturel sauvage – tout ne doit pas être donné à voir ou à vivre).

d) Conflits piétons-vélos: faut-il envisager de dédoubler les réseaux (évaluer les conséquences en matière d'aménagement et de consommation de surfaces vertes).

e) Signalétique insuffisante (réflexion fine à mettre en place. Par exemple, pas de fléchage des sites palafittiques. Dans ce cas, mettre en place une autre manière de valoriser (accessibilité et lien avec le Laténium).

f) Prévoir un accès au lac en certains points pour les personnes à mobilité réduite.

g) Application du droit de marchepied: principe soutenu mais la mise en œuvre doit rester souple et pragmatique (respect de l'existant et des privés). Ne pas négliger l'entretien des équipements car la sécurité doit être garantie.

h) LNM à intégrer à Onde verte, au moins proposer des forfaits «all-in one» l'été.

i) Les espaces verts et les parcs en ville doivent rester à disposition de la population.

j) OK pour de nouveaux hébergements, restaurants, centre de congrès, etc. mais en retrait de la rive. Idem pour les accès, parkings, etc.

k) Dépôt des trams à Neuchâtel : à priorité localisation judicieuse pour faire autre chose et mettre mieux en valeur les rives (vérifier la faisabilité d'une utilisation différente – quid d'un nouvel emplacement pour les trams).

l) Chartes de chalets: veiller à ne pas banaliser les constructions. La diversité crée le charme. Une certaine simplicité de moyens («cabanes») doit rester au rendez-vous.

m) «Artialisations» (démarche Land'Art): de manière différente ou par site déjà anthropisé, pas sur l'intégralité des sites, notamment les lieux dévolus à la nature. OK sur les Jeunes-Rives.

n) Développement des ports: gestion des places plutôt que création de nouveaux ports et démonstration du besoin (choix de l'extension de Serrières validé globalement) + buvettes. Répartition des fonctions entre les différents ports. Agrandissement du port de Saint-Aubin évoqué positivement.

o) Valoriser les pêcheries.

REMARQUES ISSUES DES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL

ATELIER THÉMATIQUE

Groupe 1: Mobilité, transport, accessibilité des rives

Mesures 1a - 1c - 2a - 2d - 3b - 3c - 4a - 4c ont été plébiscitées. Mesures 1 b et 3d sont nettement rejetées.

Toutes les autres mesures ont prêté à discussion (avis divers).

Commentaires additionnels (post-it)

- Articuler arrêts TP et réseaux MD,
- Information touristique /TP orientée TP/MD sur les rives,
- MD: besoins des habitants / besoins touristiques,
- Mesure 4a: Assurer le droit de passage à pied sur toutes les rives (NE-Rando),
- Mesure 4a: Faire coïncider davantage la notion juridique du «droit de marchepied» et la réalité d'un sentier pédestre balisé suivant vraiment les rives (NE-Rando),
- Le «Sentier du lac» mériterait qu'un dépliant soit publié pour en vanter tout le charme (NE-Rando),
- Le long du lac, en traversant des propriétés privées, on devrait pouvoir être autorisé à faire halte à certains endroits précis (NE-Rando),
- Accès au lac pour la baignade depuis les espaces verts Monruz – Laténium (NE-Rando),
- Il n'y a aucun hôtel avec piscine sur le Littoral (défaut d'accueil touristique),
- Onde verte + navigation = course < CHF 3.- (LNM).

Groupe 2: Activités de loisirs, parcs urbains, ports

Mesures 1a – 1b - 1d - 1e- 2b - 2c - 3a- 3b - 3e - 4c - 4e ont été plébiscitées,

Mesures 2a (limiter au maximum les nouvelles constructions sur les rives du lac) – 2d (Le démontage des chalets par opportunités dans ces sites doit être étudié) – 4b (Accès aux cyles) sont nettement rejetées

Toutes les autres mesures ont prêté à discussion (avis divers).

Commentaires additionnels (post-it)

- Enorme demande pour des places de port,
- Impact financier très positif du développement de la navigation privée pour les communes, le canton et la navigation,
- Mesure 2d: Rives à valoriser «belles rives»: Limiter les barrières qui obstruent la vue sur le lac,
- Mesures 4a / 4b: Donner la priorité aux piétons proche du lac,
- Si conflit / danger entre cycles et piétons, accepter de mettre les cycles à l'arrière,
- Mesure 4d: Collaboration entre cycles - piétons – chevaux et VTT,

SYNTHÈSE DE L'ATELIER

- Gérer les dégradations sur les rives et dans les espaces verts (gestion de l'espace public),
- Silex-plage: bruit géré de manière différente selon le type de manifestation,
- Ne pas «tout ouvrir, partout, pour tout».

Groupe 3: Milieux naturels, palafittes et autres secteurs sensibles

Mesures 1a - 1c – 1e- 2a - 2d – 3a- 3b - 3e - 4a- 4e ont été plébiscitées

Mesures 1d- 2b - 2c – 3c - 3d – 4b – 4c – 4d sont nettement rejetées

Toutes les autres mesures ont prêté à discussion (avis divers)

Commentaires additionnels (post-it)

- Faire appliquer le droit de marchepied est une priorité,
- Des cycles au bord du lac = danger pour les autres utilisateurs,
- Lien très fort avec la position géographique, donc difficile de dissocier les mesure des sites à apprécier de cas en cas),
- Mesure 2d: Associer avec les hotspot «biodiversité»,
- Activités typiques du lac doivent être favorisées,
- Accès au lac : bien gérer la problématique du parking. Supprimer certains parkings. Rendre les autres payant. Créer des vélos-stations.
- Augmenter l'offre d'hébergement mais sans reproduire l'exemple du Palafitte, car forcément au détriment d'autre-chose. Limiter sur la rive même + éviter les effets de coupure,
- Endroits semi-naturels (Pointe du Grain): ne pas ajouter encore plus d'équipements.

Groupe 4: Valorisation économique et touristique, hébergement et restauration

Toutes les mesures ont été plébiscitées à l'exception des mesures suivantes:

- Mesure 2a : limiter au maximum les nouvelles constructions sur les rives du lac (rejetée),
- Mesure 2d: Le démontage des chalets par opportunités dans ces sites doit être étudié (rejeté),
- Mesure 4a: Faire appliquer le droit de marchepied (rejeté).

Commentaires additionnels (post-it)

- En principe, plutôt d'accord. Néanmoins la formulation de certaines mesures doivent être moins tranchée),
- Principes très généraux, souvent liés entre eux,
- Synergie tourisme-formation: développer ce secteur,
- Démontage des chalets: attention au respect des propriétaires et des concessions,
- Application du droit de marchepied: tenir compte du contexte, interventions sensibles,
- Principe 4 (mobilité-accessibilité) étroitement lié aux infrastructures.



REMARQUES ISSUES DES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL

ATELIER GÉOGRAPHIQUE

Secteur 1: Vaumarcus / Saint-Aubin / Gorgier

- Vaumarcus: Ne pas déplacer le chemin «sentier du lac» sur ce tronçon,
- Artialisation éphémère à la rigueur et plutôt en bordure de l'autoroute que sur le sentier du lac et dans les milieux naturels,
- Mesures de gestion appropriée pour maintenir la biodiversité (mesure 2d),
- Le groupe n'est pas favorable aux mesures 1b et 2d dans le secteur Ballalière / Bois Monney,
- Conserver un Port modeste sans construction ni valorisation touristique spécifique à Vaumarcus est plébiscité (mesure 2a),
- Port de Saint-Aubin-Sauges / Gorgier: Gérer les places de bateaux louées et réserver des emplacements visiteurs complémentaires, envisager une extension (mesure 2c),
- Rétablir le droit de marchepied et faire en sorte qu'il corresponde à un sentier du bord du lac, mais dans le respect des privés (mesure 4a),
- Urgent: Créer un hôtel avec piscine au bord du lac (mesure 3a),
- Favorable à créer un village de pêcheurs à Tivoli – Saint-Aubin avec point de vente et restauration (mesure 1e). Le parcage devra être géré ainsi que l'aménagement soigné de cette zone.

Secteur 2: Gorgier / Bevaix

- Gorgier: Assurer la pérennité du matériel du sentier du lac (pontons, etc.) vers La Pologne
- Assurer un entretien durable du sentier du lac amélioré, soit un sentier qui corresponde au droit de marchepied (mesure 4a)
- «Préserver» plus que «valoriser» (formulation) les milieux naturels (mesures 3a / 2d)
- Valoriser les falaises et les plages, Chemin de la Grève (mesure 3a),
- Laisser les milieux naturels sauvages assez confidentiels (idem sites palafittiques sensibles)
- OK pour renforcer les boucles village-lac (mesure 4c)
- Favoriser la création de boucles pédestres à partir des localités avec: 1) utilisation du sentier du lac 2) retour vers le point de départ en amont (avec vue sur le lac).
- Dans le monde entier il y a des structures. De mi juin à mi-septembre, on devrait pouvoir se déplacer de plage en plage (bateau, bus). LMN devrait être intégrée à Onde verte.
- Rendre le petit port de Treytel Chauvigny accessible au public a été noté vert. (mesure 4d)

Secteur 3: Bevaix / Boudry / Cortaillod

- Bevaix: Mixité ou pas des surfaces de déplacement (vélos, piétons, rollers) (mesure 4e),
- Démontage des chalets sur domaine cantonal concédé plutôt que sur terrain privé (mesure 2d),
- Cortaillod – Boudry – Petit-Cortaillod: Extension des campings: oui mais pour des places destinées au tourisme de passage (mesure 3c)
- Bevaix- Pointe du Grain- Petit-Cortaillod: Signalisation des sites palafittes: concentrer sur les points d'accès : ports de Bevaix et Petit-Cortaillod (mesure 1c) / Panneaux généraux pour toute une zone / Applications smartphone (GPS),
- Le groupe émet de grosses réserves pour artialiser le sentier à la Pointe du Grain (mesure 1b).

Secteur 4: Milvignes

- La Tertillière / Fabrique Neuve: Les mesures 2d et 4a sont plébiscitées
- Poissine / Embouchure de l'Areuse: grosses réserves concernant l'artialisation du sentier (mesure 1b),
- Idem en ce qui concerne l'accessibilité des sites (mesure 4b),
- Port de Boudry /Prés d'Areuse: grosses réserves concernant l'artialisation (mesure 1b),
- La valorisation des milieux naturels est validée partout où elle a été proposée (mesure 2d),
- Robinson: faire appliquer le droit de marchepied et améliorer la signalétique (mesure 4a),
- Parc urbain de Milvignes et Port d'Auvernier: OK pour créer une identité de parc urbain et améliorer le traitement des espaces publics (mesure 1a et 3b),
- Valoriser et développer la pêche (mesure 1e),
- Colombier-Auvernier: Favoriser le développement touristique (hôtel-restaurant / camping) et renforcer les synergies au titre de «base de loisirs» comme à Saint-Blaise-Hauterive (3a – 3c).

Secteur 5: Serrières / Ville de Neuchâtel

- Serrières: Développement du Port (accès pour bateaux visiteurs); favoriser le développement des loisirs en synergie avec la ville; renforcer la qualité des espaces publics notamment des quais, etc.
- Port-Roulant / Quai Louis-Perrier / Bains des dames / Dépôt TN / Evole / Esplanade Mont-Blanc / Port de Neuchâtel: validation de l'ensemble des mesures proposées, sous réserve du déplacement

du dépôt des trams pour créer un pôle touristique ou de services (Centre des congrès, aquarium, musée du lac, salle d'événements): l'opportunité et la faisabilité de ceci reste à étudier.

Secteur 6: Centre de Neuchâtel / Hauterive

- Jeunes-Rives: favorable à l'attention à la qualité des espaces publics (mesure 1a),
- Pas favorable à réserver un site pour un projet public / privé d'envergure (mesure 3d),
- Port du Nid-du-Crô: favorable à toutes les mesures proposées,
- Les Saars / Piscine: favorable à toutes les mesures proposées sauf 3d (réserver un site pour un projet public / privé d'envergure).

Secteur 7: Hauterive / Saint-Blaise / La Tène

- Hôtel Palafitte: Avis mitigé pour pérenniser l'hôtel et développer un site de services de luxe (spa, location de bateaux) (mesure 3a); favorable à réserver un site potentiel pour un projet public / privé d'envergure et améliorer la connectivité avec la ville (mesures 3d – 4d),
- Parc urbain de Hauterive: OK sur l'ensemble des mesures proposées (1a – 3b – 2c – 3a),
- Sur les Tertres /Préfarquier: Pas OK pour artialiser le sentier (mesure 1b), signaler la présence d'un site palafittique (mesure 1c) et améliorer l'accessibilité du sentier pour les vélos (mesure 4c),
- Secteur touristique de La Tène: OK sur toutes les mesures proposées (mesures 3a – 3c),
- Les Saars / Piscine: favorable à toutes les mesures proposées sauf 3d (réserver un site pour un projet public / privé d'envergure).

POSITION DU BUREAU D'ÉTUDES

Le service de l'aménagement du territoire a souhaité qu'urbaplan se positionne sur les remarques ou les propositions issues de l'atelier.

En effet, l'objectif d'un atelier participatif est de prendre en compte les regards multiples et les avis des personnes invitées qui sont souvent contrastés. Les différents représentants conviés expriment une opinion partagée par une certaine partie de la population ou par des groupes d'intérêts, ce qui est parfois difficile à concilier. En effet, certaines mesures sont catégoriquement refusées à une table et plébiscitées par une autre.

Les positions exprimées ci-après n'engagent qu'urbaplan. Le SAT fera la pesée des intérêts à l'issue de la consultation des communes. L'ensemble de ces éléments permettront d'enrichir le Plan directeur des rives à venir.

Dans un premier temps, urbaplan se réjouit de l'accueil du projet lors de l'atelier participatif. Celui-ci a motivé un grand nombre de personnes à s'exprimer positivement sur le contenu et à apprécier la démarche.

Les remarques fondamentales a) «*la question de la biodiversité a été insuffisamment prise en compte*» et b) «*les propositions pour le développement économique sont timides*» nous ont le plus interpellées. En effet, il semble d'un premier abord que les deux parties opposées (nature /économie) ne soient pas satisfaites. Néanmoins, cette réaction montre que le projet ne prend pas parti plus pour l'une que pour l'autre, et qu'il est en soit relativement équilibré. Cependant, urbaplan convient qu'il est sûrement possible de plus contraster les secteurs afin d'atténuer la pression humaine dans les milieux naturels et de proposer une augmentation ou une synergie formation/entreprenariats/services plus forte en Ville de Neuchâtel, dans les secteurs identifiés par l'étude. De même, les ports à développement économique prioritaire comme Cortaillod ou Saint-Aubin pourraient être candidats.

Après analyse des résultats de l'atelier, urbaplan propose de poursuivre la réflexion sur les sujets suivants:

- > Approfondir les objectifs et mesures «nature» suite aux résultats de l'étude du SFFN (en cours) qui détaillera les «*zones à vocation naturelle prioritaire*»,
- > Réduire les interventions anthropiques dans ces zones, en limitant les cheminements et en ne dédoublant pas les parcours avec les pistes pour vélos. Les interventions artistiques et d'aménagement de confort ne doivent pas être localisés dans ces zones.
- > Compléter les réflexions en termes d'offres et demandes en matière de tourisme et d'hébergement. Il a été clairement identifié un manque dans la diversité de l'hébergement actuel. Une étude complémentaire doit être envisagée par le Tourisme-Neuchâtelois. Le besoin d'extension des campings et leurs activités annexes a été souligné.
- > Une étude complémentaire d'opportunités pour cibler les structures de formations nécessaires à proximité du lac et établir une synergie entre tourisme et formation est à développer par les services concernés.

- > Les parcs urbains autour de la Ville de Neuchâtel sont appréciés et doivent être préservés au maximum. Cette attente entre en conflit avec la volonté de construire pour la formation ou le partenariat public-privé. Les secteurs sur les remblais (Jeunes-Rives par exemple), présentant le moins d'intérêt paysager, sont les sites les plus favorables, si les projets de constructions présentent des qualités de mixité, de rez public ou collectif et des aménagements extérieurs de qualité. Ils peuvent dans certaines mesures renforcer la biodiversité, très faible dans ces lieux stériles.
- > La démarche d'artialisiation a été accueillie avec des réserves. Urbaplan constate un défaut de communication et d'explications de sa part pour bien illustrer son propos. Il a bien été pris en compte que ces interventions ne doivent pas être localisées dans les secteurs naturels pour limiter l'attractivité de la population dans ces zones.
- > L'intérêt pour compléter le Sentier du lac dans les secteurs de marche-pied conforte les propositions du projet présenté dans ce document. Il est noté cependant que le respect de la propriété privée et d'une signalisation rappelant le «bon comportement» doivent accompagner ces propositions.
- > La proposition de la Charte des chalets a fait débat. Le principe de dénoncer les chalets ou constructions en mauvais état ou abusifs est majoritairement reconnu. Cependant, il ne s'agit pas de banaliser ou uniformiser l'ensemble des constructions. La charte aurait pour objectif d'orienter les communes ou les propriétaires sur certains choix, tels que le panel de plantations en limite de propriété, de limiter les matériaux peu adaptés ou les abris et annexes abusifs.
- > Un travail complémentaire doit être effectué sur la mobilité et en particulier sur les accès lacustres, en navettes publiques ou privées.
- > Une étude complémentaire sur la gestion des places de ports doit être menée par le service de la Navigation. Cette étude permettrait de justifier le besoin d'extension des ports existants ou de création d'un nouveau port. Cela permettrait de faire le bilan des besoins (tourisme ou places pour locaux).
- > La mise en place d'un «bus des plages» évoqué pendant l'atelier retient notre attention.
- > La question du réseau pour vélos nécessite également d'être complétée, le projet n'étant pas très abouti à ce stade. Il est noté que la cohabitation vélos / piétons inquiète une partie des personnes en présence.

D'autres sujets, d'un intérêt secondaire (ne remettant pas en cause le projet en temps que tel) sont à prendre en compte à un stade plus avancé du projet. Ils ont néanmoins retenu notre attention :

- > L'accès aux personnes à mobilité réduite est également prendre en compte pour compléter le projet et une plage doit être aménagée avec les équipements ad hoc.
- > La signalétique (de quoi? pour qui?) doit être étudiée avec attention.
- > La valorisation des pêcheries, plébiscitée, montre l'attachement de la population au lac et à ses activités.

PISTES POUR LA SUITE

SUITE...

La suite envisagée à l'aval de l'atelier est la suivante :

- > Appel d'offre et lancement des travaux pour le plan directeur des rives (2014),
- > Lancement d'une phase de pré-consultation auprès des communes, services et associations (automne 2013),
- > Prise en compte des résultats de l'atelier et de la consultation pour faire évoluer projet et consolider le plan directeur.



BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DES DONNÉES

LISTE DES DONNÉES UTILISÉES POUR LA DÉLIMITATION DES GRANDS ENSEMBLES DU SFFN

Données forestières

- Zones soumises à la législation forestière (unités d'aménagement forestières publiques et privées)
- Réserves forestières existantes
- Carte phyto-sociologique (y.c. liste des milieux protégés selon OPN)

Données nature

- Zones ICOP (plan directeur)
- Inventaire fédéral des bas-marais
- Inventaire fédéral des prairies maigres (+ zones non retenues)
- Inventaire fédéral des zones alluviales
- Inventaires nature : Biodiversité, bases de données Flore (Mise à jour en cours)
- Plantes invasives
- Géotopes
- Qualité OQE
- Paysage ICP
- Unités paysagères concept éolien

Données Faune

- Réseau Écologique national pour le canton de Neuchâtel (REN)
- Corridors à faune et passages à faune (Mise à jour en cours)
- Secteurs à Chiroptères importants (Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds)
- Zones OROEM
- Inventaire des sites à reptiles (Mise à jour en cours)
- Autres inventaires faune : batraciens, invertébrés, mammifères, oiseaux
- Cours d'eau
- Connectivité latérale (sens de la rive) et transversale (vers l'arrière pays)
- Inventaire Fédéral des sites de reproduction des batraciens (Mise à jour en cours)

Données agriculture

- Couche SAU

Données aménagement

(N.B. : Prises comme référence pour les inventaires fédéraux)

- Zones communales (AT14), en particulier, zones de protection communales ZP2. Exclusion des zones urbanisées (+Périmètres d'urbanisation 1 (AT07), Périmètres d'urbanisation 2 (AT13) et Zones réservées (AT25)).
- Objets protégés (AT21)
- Zones viticoles (AT01)
- Zones de décret 1966 (AT02)
- Zones de protection des rives (AT03)
- Réserves de chasse cantonales (AT04)
- Réserves naturelles (AT05)
- Biotopes (AT06)
- Zones cantonales (AT08)
- Périmètres de site marécageux (AT11)
- Limites des constructions (AT28)
- Périmètres de protection des sites (AT15)
- Périmètres du plan directeur (AT16)
- Périmètres paysagers protégés (AT20)
- Échappées visuelles PDC
- Règlements d'aménagement des communes

Autres

- Orthophotos 2011, 2008, 1998
- Numérisation des zones ProNatura 1984
- Concessions d'Etat
- Compensations écologiques (travaux N5,...)
- Éléments aménagés (y.c. réseaux touristiques)

SOURCES DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Les données cartographiques géoréférencées sont été fournies par le Service d'informations du territoire Neuchâtelois et le Service d'aménagement du territoire.

CARTES ET PHOTOGRAPHIES

L'ensemble des représentations cartographiques, dessins et croquis a été réalisé par urbaplan. Les photographies ont été prises par urbaplan à l'exception des photographies des pages :

> 12 - 14 - 16- 18 (Source : © 2012 Jean-Michel Zellweger (mandaté par le SITN),

> 69 (Source : www.neuchatel-tourisme.ch)

> 76, 77 et 79 (Sources : références diverses)

Pour traiter :
Elise Riedo et Raphaël Seyfried

Lausanne
av. de montchoisi 21
1006 Lausanne
t 021 619 90 90 f 021 619 90 99
lausanne@urbaplan.ch